Quatre-vingt-quatrième année. — N° 212. Le Numéro : 15 francs. Jeudi 4 Septembre 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 52-1016 du 3 septembre 1952 fixant la représentation du Gouvernement français au conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et les relations entre le Gouvernement français et la Communauté (p. 8746).

Ministère d'Etat.

RELATIONS AVEC LES ÉTATS ASSOCIÉS

Arrêté portant détachement (eaux et forêts) (p. 8747).

Ministère de la justice.

Décret n° 52-1017 du 25 août 1952 étendant aux magistrats de l'ordre judiciaire en fonctions en Algérie les dispositions du décret n° 52-509 du 7 mai 1952 instituant une indemnité forfaitaire spéciale en faveur des magistrats de l'ordre judiciaire (p. 8746).

Décret n° 52-1018 du 1er septembre 1952 portant règlement d'administration publique pour la création d'un poste de suppléant rétribué de juge de paix à la justice de paix du canton Sud de Tunis (p. 8748).

Décret du 2 septembre 1952 portant relevé d'incapacité (p. 8748).

Décrets du 2 septembre 1952 portant substitution et addition de nom (p. 8748).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 20 août 1952 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République à Panama (p. 8747).

Décret du 2 septembre 1952 portant nomination d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Bucarest (p. 8747).

Décret du 2 septembre 1952 portant nomination d'un consul général à Munich (p. 8747).

Arrêtés portant promotions (administration centrale et services extérieurs) (p. 8747).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté du 2 septembre 1952 portant dissolution de l'association étrangère « Union des vétérans du travail en France » (p. 8750).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 52-1019 du 1er septembre 1952 portant règlement d'administration publique et modifiant les articles 7 et 21 du décret du 25 juillet 1933 sur l'état des officiers de réserve de l'armée de mer (p. 8750).

Décret n° 52-1020 du 1er septembre 1952 portant constitution et fonctionnement d'ateliers militaires de la flotte (p. 8750).

Décrets du 2 septembre 1952 portant promotions, nominations, régularisation de promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 8751).

Décrets du 2 septembre 1952 portant concession, régularisation et annulation de concession de la médaille militaire (p. 8760).

Décret du 2 septembre 1952 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (active) (p. 8767).

Arrêté fixant les modalités d'application du décret n° 52-944 relatif aux conditions d'intégration de certains ingénieurs et officiers dans le corps des ingénieurs militaires des poudres (rectificatif) (p. 8767).

Arrêtés portant mises en disponibilité (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 8767).

Arrêtés portant mise hors cadres, en mission, d'officiers de l'armée de terre (active) (p. 8767).

Tableau des désignations coloniales du 25 août 1952 (rectificatif) (p. 8767).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Arrêtés des 5, 6, 19 et 20 août 1952 portant remises de débets (p. 8768).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 14 août 1952 relatif aux budgets primitif et additionnel de la caisse nationale des monuments historiques pour l'exercice 1951 (p. 8768).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission supérieure des monuments historiques (p. 8768).

Liste des candidats ayant obtenu le diplôme de décorateur de l'école nationale supérieure des arts décoratifs (p. 8768).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret n° 52-829 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants des centres d'apprentissage publics (rectificatif) (p. 8769).

Arrêté du 18 août 1952 fixant les indemnités allouées à certains personnels du conservatoire national des arts et métiers (p. 8769).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décrets du 1er septembre 1952 portant admissions à la retraite (ingénieurs en chef des ponts et chaussées) (p. 8769).

Arrêté du 23 août 1952 approuvant la convention intervenue entre l'Etat et deux sociétés privées relative à la concession du chemin de fer de Denain-Forges à Lourches (p. 8769).

Arrêté du 25 août 1952 portant autorisation de prélèvement sur le produit des péages perçus au port de Boulogne-sur-Mer au profit de la chambre de commerce (p. 8769).

Arrêté du 25 août 1952 portant autorisation de prélèvement sur le produit des péages perçus au port de Marseille au profit de la chambre de commerce (p. 8769).

Arrêté du 29 août 1952 portant modification à l'arrêté du 9 juin 1952 réglementant la pêche à la sardine au filet tournant et coulissant dans les eaux de la direction de l'inscription maritime de Nantes (p. 8769).

Arrêté relatif à la réglementation des suppressions de barrières des passages à niveau (rectificatif) (p. 8770).

Arrêtés portant attribution de fonctions, réintégration, affectation, admissions en stage d'études (ponts et chaussées et école nationale des ponts et chaussées) (p. 8770).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 52-1021 du 1er septembre 1952 portant attribution aux pensionnés de la caisse de retraites de la France d'outre-mer résidant en Algérie et en Tunisie d'une indemnité compensatrice de l'impôt cédulaire prélevé sur les arrérages de pension échus le 1er décembre 1948 (p. 8770).

Décret du 1er septembre 1952 reportant, pour l'année 1952, la date d'ouverture de la session budgétaire des assemblées territoriales en Afrique équatoriale française (p. 8771).

Décret du 1er septembre 1952 reportant, pour l'année 1952, la date d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'assemblée territoriale du Cameroun (p. 8771).

Décret du 1er septembre 1952 approuvant la délibération n° 4 du 2 mai 1952 de l'assemblée territoriale de la Mauritanie modifiant les règles de perception des droits de place sur les marchés (p. 8771).

Décret du 1er septembre 1952 portant titularisation du secrétaire général de l'Oubangui-Chari (p. 8771).

Décret du 1er septembre 1952 portant admission à la retraite d'un administrateur en chef (p. 8771).

Arrêté portant mise en position de mission du directeur général des finances et de l'inspecteur général des eaux et forêts en Afrique équatoriale française (p. 8771).

Arrêtés portant promotions, nominations, titularisations et admissions à la retraite:

Agriculture (p. 8771).

Transmissions (p. 8771).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 8772).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 26 août 1952 complétant l'arrêté du 1er août 1949 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission régionale chargée de statuer sur l'état d'inaptitude au travail des candidats au bénéfice d'une pension de vieillesse (p. 8773).

Arrêté du 26 août 1952 complétant l'arrêté du 2 août 1949 pris en application de l'article 18 de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945, modifiée, organisant sur de nouvelles bases les allocations aux vieux travailleurs salariés (p. 8773).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Arrêté du 28 août 1952 portant approbation des statuts d'une société coopérative d'habitations à loyer modéré (p. 8770).

Arrêté portant admission au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 (services extérieurs) (p. 8770).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 2 septembre 1952 portant institution d'une commission chargée de contrôler l'importation et la répartition des médicaments vétérinaires (p. 8770).

Nominations à des emplois réservés (p. 8773).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 8773).

Annonces (p. 8771).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 98 et 99 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

PUBLIÉS EN ANNEXES

Annexes: feuille 9 (session de 1951) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 52-1016 du 3 septembre 1952 fixant la représentation du Gouvernement français au conseil des ministres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier et les relations entre le Gouvernement français et la Communauté.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 52-387 du 10 avril 1952 autorisant le Président de la République à ratifier le traité signé à Paris le 18 avril 1951 et instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, ainsi que ses annexes, les protocoles joints et une convention relative aux dispositions transitoires;

Vu le décret n° 48-1029 du 25 juin 1948 portant organisation des services français en ce qui concerne la participation de la France au programme de relèvement européen,

Décrète:

Art. 1er. — Le Gouvernement de la République française est représenté au conseil des ministres prévu à l'article 26 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier par le ministre de l'industrie et du commerce. Toutefois, au cas où l'ordre du jour du conseil le justifierait, le président du conseil pourra désigner le ministre compétent pour représenter, assisté du ministre de l'industrie et du commerce, le Gouvernement au sein du conseil des ministres de la Communauté.

Art. 2. — Le comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, institué auprès de la présidence du conseil par le décret n° 48-1029 du 25 juin 1948, est chargé d'étudier toutes les questions relatives aux relations entre le Gouvernement français et les organismes de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Ce comité comprend notamment le président du conseil, le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre du travail et de la sécurité sociale et les secrétaires d'Etat intéressés, notamment le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances.

Il élabore les directives fixant la position française au sein du conseil des ministres de la Communauté, prépare les décisions du Gouvernement concernant l'application du traité et en assure l'exécution.

Art. 3. — Pour l'exécution des tâches visées à l'article 2, le comité interministériel est présidé par le président du conseil; en son absence, il est présidé par le ministre de l'industrie et du commerce ou, s'il y a lieu, par le ministre principalement intéressé.

Art. 4. — Outre les membres prévus par le décret du 25 juin 1948, assiste également aux séances du comité interministériel le haut fonctionnaire du ministère de l'industrie et du commerce chargé des questions concernant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Art. 5. — Pour l'étude des questions d'investissements et des problèmes techniques les concernant dans les industries du charbon et de l'acier et de toutes celles qui lui seraient soumises par le comité interministériel, il sera créé au commissariat général au plan un groupe de travail comprenant les représentants des différentes administrations intéressées.

Art. 6. — Le secrétariat général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne est chargé, en liaison avec l'ensemble des administrations intéressées, de préparer les délibérations du comité interministériel et de veiller à leur exécution. Il est assisté dans cette tâche par les services du ministère de l'industrie et du commerce chargé des questions concernant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Art. 7. — Le secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne est choisi parmi les fonctionnaires du ministère des finances et des affaires économiques. Il est nommé par arrêté conjoint du président du conseil, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de l'industrie et du commerce.

Art. 8. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'industrie et du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE D'ETAT

RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES

Eaux et forêts.

Par arrêté du 21 juillet 1952, M. Sadoul (Marcel), inspecteur de 2e classe des eaux et forêts de l'Indochine, est maintenu dans la position de détachement, pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 1952, pour servir en Afrique équatoriale française.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 20 août 1952 portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République à Panama.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Vasse (Lionel-Charles-Léon-Marie-Joseph), conseiller des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française à Panama, est nommé ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Panama.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY.

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Décret du 2 septembre 1952 portant nomination d'un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République à Bucarest.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Sivan (Renaud-Jean-Marie-Antoine-Victor-Emile), ministre plénipotentiaire de 1re classe, en fonctions à l'administration centrale, est nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française à Bucarest (poste vacant).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 septembre 1952.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

ANTOINE PINAY,

Le ministre des affaires étrangères,

SCHUMAN.

Décret du 2 septembre 1952 portant nomination d'un consul général à Munich.

Par décret en date du 2 septembre 1952, M. Fain (Guy-François-Joseph), ministre plénipotentiaire de 2e classe, 1er échelon, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à la Paz, est chargé du consulat général de France à Munich (poste vacant).

Administration centrale et services extérieurs.

Par arrêté en date du 13 août 1952 sont promus courriers de cabinet de 1e classe à compter du 1er avril 1952:

MM. Lailheugue (Louis), Lebrun (Jean), Mens (Jean), Moulinjeune (Gaston), Verdier (Louis).

M. Quef (Louis), courrier de cabinet de 6e classe, est promu à la 5e classe à compter du 1er août 1951.

Par arrêté en date du 13 août 1952, M. Floquet (Charles), courrier de cabinet de 4e classe, est promu à la 3e classe à compter du 1er août 1951.

Par arrêté en date du 13 août 1952, M. Bossuge (Pierre), courrier de cabinet de 5e classe, est promu à la 4e classe à compter du 1er avril 1952.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret n° 52-1017 du 25 août 1952 étendant aux magistrats de l'ordre judiciaire en fonctions en Algérie les dispositions du décret n° 52-509 du 7 mai 1952 instituant une indemnité forfaitaire spéciale en faveur des magistrats de l'ordre judiciaire.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 52-509 du 7 mai 1952 instituant une indemnité forfaitaire spéciale en faveur des magistrats de l'ordre judiciaire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sous réserve de l'inscription au budget spécial de l'Algérie des crédits correspondants, le décret susvisé n° 52-509 du 7 mai 1952 est déclaré applicable aux magistrats de l'ordre judiciaire en fonctions en Algérie.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de l'intérieur,
garde des sceaux, ministre de la justice par intérim,
CHARLES BRUNE.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
GUY PETIT.

Décret n° 52-1018 du 1er septembre 1952 portant règlement d'administration publique pour la création d'un poste de suppléant rétribué de juge de paix à la justice de paix du canton Sud de Tunis.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre des affaires étrangères,

Vu la loi du 27 mars 1883 portant organisation de la juridiction française en Tunisie, modifiée par les lois des 9 et 11 juin 1941, et notamment son article 1er;

Vu le décret du 13 mai 1942, modifié par le décret du 26 janvier 1951;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé un poste de suppléant rétribué de juge de paix à la justice de paix de Tunis (canton Sud).

En conséquence, le tableau B annexé au décret modifié du 13 mai 1942 est, en ce qui concerne la justice de paix de Tunis (canton Sud), modifié conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD DÉPLAT.

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

TABLEAU B. — *Siège, circonscription et composition des justices de paix.*

SIEGE	CIRCONSCRIPTION	JUGE DE PAIX	SUPPLEANT rétribué.	GREFFIER
.....	.....	.....	.....	.....
Tunis (canton Sud).	Partie Sud de la ville de Tunis (1)..... Partie Sud au contrôle civil de Tunis (2)..... Contrôle civil de Zaghouan..	1	2	1

Décret du 2 septembre 1952 portant relevé d'incapacité.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'avis du conseil d'Etat en date du 12 août 1952,

Décrète:

Art. 1er. — M. COCULESCU (Nicolas-Piu-Serban) dit « PIUS SERVIEN », né le 5 mars 1902 à Bucarest (Roumanie), naturalisé par décret en date du 9 septembre 1949, est relevé des incapacités édictées par l'article 81 du code de la nationalité française (art. 83 dudit code).

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 2 septembre 1952 portant substitution de nom.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

ALKAN (Roger-Nathan), né le 17 juin 1908 à Paris (10e), demeurant à Paris, 1, rue du Colonel-Renard, et ses enfants mineurs: 1° Lise, née le 11 juillet 1946 à Paris (16e); 2° Florence, née le 2 septembre 1949 à Neuilly-sur-Seine (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « ALLAN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ALLAN » au lieu de « ALKAN ».

ARON (Jean-François-Edmond), né le 10 novembre 1931 à Boulogne-Billancourt (Seine), demeurant à Paris, 96, avenue Victor-Hugo, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « ARNAUD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ARNAUD » au lieu de « ARON ».

BAER (Harry-Martin), né le 16 janvier 1886 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), demeurant à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 5, rue Saint-Blaise, et son enfant mineur, Didier-Oscar, né le 28 mai 1950 à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MARTIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « MARTIN » au lieu de « BAER ».

CAPELOVICI (Maurice-Léon), né le 6 mars 1909 à Paris (11e), y demeurant 118, boulevard Brune, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CAPELO » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CAPELO » au lieu de « CAPELOVICI ».

CAPELOVICI (François), né le 6 décembre 1930 à Paris (6e), demeurant à Paris, 118, boulevard Brune, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « CAPELO » afin de s'appeler légalement à l'avenir « CAPELO » au lieu de « CAPELOVICI ».

COHEN (Bernard-Philippe-Jacques-François), né le 14 novembre 1922 à Paris (14e), demeurant à Hamadena (Oran), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « JACQUARD » afin de s'appeler légalement à l'avenir « JACQUARD » au lieu de « COHEN ».

COLLIGNON (Pierre Alphonse), né le 30 décembre 1929 à Brest (Finistère), demeurant à Paris, 39, rue Jouffroy, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « QUEMENER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « QUEMENER » au lieu de « COLLIGNON ».

DREYFUS (Emile), né le 20 juin 1919 à Paris (11e), demeurant à Montréal (Canada), 8371 Casgrain Street, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « BERTHAUX » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERTHAUX » au lieu de « DREYFUS ».

DREYFUS-LACROUX (Colette), née le 23 août 1929 à Montpellier (Hérault), demeurant à Privas (Ardèche), 6, cours du Temple, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « LACROUX » afin de s'appeler légalement à l'avenir « LACROUX » au lieu de « DREYFUS-LACROUX ».

FINKELSTEIN (Lucien), né le 18 novembre 1909 à Paris (9e), demeurant à Neuilly-sur-Seine (Seine), 162, rue Perronet, et ses enfants mineurs: 1° Annie-Marguerite, née le 29 août 1939 à Neuilly-sur-Seine (Seine); 2° Maryse-Edith, née le 19 janvier 1946 à Paris (9e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « FINQUEL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « FINQUEL » au lieu de « FINKELSTEIN ».

GROUNENKOFF (Jacques), né le 2 juin 1925 à Pouzin (Ardèche), demeurant à Tunis (Tunisie), 16, rue Laplace, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « GROUNIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GROUNIN » au lieu de « GROUNENKOFF ».

KOSATCHINSKY (Schlieb), né le 7 février 1907 à Paris (11e), demeurant à Paris, 21, passage Lathuile, et son enfant mineur, Roger, né le 25 juin 1933 à Paris (17e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique clui de « COSATTE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « COSATTE » au lieu de « KOSATCHINSKY ».

LEVY (Daniel-Georges-Albert), né le 27 septembre 1905 à Epinay-sur-Seine (Seine), demeurant à Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « LEROY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « LEROY » au lieu de « LEVY ».

PEANO (Louis-Michel-Emile), né le 8 juillet 1936 à Alger (Algérie), mineur représenté par sa mère, la dame FOUQUET (Amélie), veuve PEANO, demeurant à Alger (Algérie), 1, rue Chanzy, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « PEAN », afin de s'appeler légalement à l'avenir « PEAN » au lieu de « PEANO ».

PISSON (Jacqueline-Marcelle-Céline), née le 4 novembre 1920 à Paris (6e), demeurant à Courbevoie (Seine), 32 *bis*, rue Ségoffin, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « TISSOT », afin de s'appeler légalement à l'avenir « TISSOT » au lieu de « PISSON ».

SARNACKI (Joseph-Antoine-René), né le 8 mai 1914 à Bar-le-Duc (Meuse), demeurant à Ligny-le-Ribault (Loiret) et son enfant mineur, Alain-Paul-André, né le 16 juin 1949 à Bar-le-Duc (Meuse), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « SARNAY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « SARNAY » au lieu de « SARNACKI ».

TILDACH (Gabriel-Paul-Isaïe), né le 17 mars 1898 à Brunet (Basses-Alpes), demeurant à Valensole (Basses-Alpes) et son enfant mineur, Simone-Olga, née le 30 septembre 1937, à Valensole (Basses-Alpes), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « TILDAC », afin de s'appeler légalement à l'avenir « Tildac » au lieu de « TILDACH ».

TILDACH (Roger-Léon), né le 12 juin 1923 à Brunet (Basses-Alpes), deumeurant à Valensole (Basses-Alpes) et son enfant mineur, Mireille-Françoise-Sylvie), née le 4 août 1947 à Valensole (Basses-Alpes), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « TILDAC », afin de s'appeler légalement à l'avenir « TILDAC » au lieu de « TILDACH ».

TILDACH (Marcel-René-Camille), né le 17 juillet 1927 à Valensole (Basses-Alpes), y demeurant, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « TILDAC », afin de s'appeler légalement à l'avenir « TILDAC » au lieu de « TILDACH ».

WEILLER (Pierre-René), né le 15 février 1908 à Paris (14e), demeurant à Paris, 19, rue Brey, et son enfant mineur, Liane, née le 12 décembre 1933 à Paris (14e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « VALERE » afin de s'appeler légalement à l'avenir « VALERE » au lieu de « WEILLER ».

ZYLBERWASSER (Marcel), né le 14 juillet 1915 à Brézini (Pologne), demeurant à Montrouge (Seine), 18, rue du 11-Novembre, et ses enfants mineurs: 1° Catherine-Michèle, née le 13 avril 1949 à Paris (10e); 2° Michel-Rémy-Alain, né le 27 janvier 1951 à Paris (10e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « GUILBERT » afin de s'appeler légalement à l'avenir « GUILBERT » au lieu de « ZYLBERWASSER ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 Germinal, an XI, et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret du 2 septembre 1952 portant substitution et addition de nom.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,
Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Article 1er.

BEZARD (Henri-Pierre-Edmond), né le 8 décembre 1908 à Versailles (Seine-et-Oise), demeurant à Sao-Paulo (Brésil) et ses enfants mineurs: 1° Christian-Roger-François-Henri, né le 1er septembre 1936 à Nancy (Meurthe-et-Moselle); 2° Yves-Gaston-Gabriel-Henri, né le 20 juin 1939 à Nancy (Meurthe-et-Moselle), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BEUZARD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BEUZARD » au lieu de « BEZARD ».

BOBINKOVITCH (Vladimir), né le 2 février 1906 à Veles (Yougoslavie), demeurant à Salles-Curan (Aveyron), et son enfant mineur, Michel-Joseph, né le 19 mars 1946 à Béziers (Hérault), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BOBIN », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BOBIN » au lieu de « BOBINKOVITCH ».

BRASLAWSKY (Itzko Berre), né le 22 octobre 1892 à Rovno (Russie), demeurant à Paris, 74, passage Brady, et ses enfants mineurs: 1° Danielle-Nicole, née le 6 avril 1937 à Paris (3e); 2° Gérard, né le 3 avril 1939 à Paris (19e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « BRAVIER », afin de s'appeler légalement à l'avenir « BRAVIER » au lieu de « BRASLAWSKY ».

DAVID (Marie), née le 10 décembre 1902 à Paris (13e), demeurant à Courbevoie (Seine), 4, rue Alice, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « GERMAINE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « GERMAINE » au lieu de « DAVID ».

ELEMINE (Eugène-Mohamed), né vers août 1920 à Kiffa (cercle de l'Assaba, Mauritanie), demeurant à Dakar (Sénégal), 61, avenue Gambetta, et ses enfants mineurs: 1° Guillaume-Charles-Félix-Jean-Marie, né le 17 février 1947 à Casablanca (Maroc); 2° Charles-Paul-Georges-Marie, né le 26 février 1948 à Dakar (Sénégal); 3° Marie-Louise-Pauline-Antoinette, née le 27 octobre 1949 au Perreux-sur-Marne (Seine); 4° Pauline-Charlotte-Marie-Joséphine, née le 30 mars 1951 à Dakar (Sénégal), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « TIDORI », afin de s'appeler légalement à l'avenir « TIDORI » au lieu de « ELEMINE ».

GRUNBERG (Maurice), né le 8 octobre 1916 à Paris (4e), demeurant à Montfermeil (Seine-et-Oise), 180, avenue Jean-Jaurès, et son enfant mineur, Nicole, née le 7 juillet 1949 à Paris (16e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « MARTIN », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MARTIN » au lieu de « GRUNBERG ».

JULIE (Léon), né le 10 mars 1891 à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne), demeurant à Limoges (Haute-Vienne), 20, rue Adrien-Dubouché, et son enfant adoptif mineur, André-François-Gérard, né le 19 mai 1946 à Asnières (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « JULY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « JULY » au lieu de « JULIE ».

KAHN (François), né le 6 avril 1920 à Strasbourg (Bas-Rhin), y demeurant, 26, rue de la Mésange, et ses enfants mineurs: 1° Jean-Louis, né le 17 octobre 1945 à Strasbourg (Bas-Rhin); 2° Yves-Jacques-André, né le 7 décembre 1947 à Strasbourg (Bas-Rhin), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « DUPRE », afin de s'appeler légalement à l'avenir « DUPRE » au lieu de « KAHN ».

KOUCHELEVITZ (Ignace-Robert), né le 1er février 1928 à Paris (10e), y demeurant, 39, boulevard de la Chapelle, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « DAUTRAY », afin de s'appeler légalement à l'avenir « DAUTRAY » au lieu de « KOUCHELEVITZ ».

MASCHKAUZAN (Pierre-Boris-Julien), né le 5 juin 1912 à Saint-Pétersbourg (Russie), demeurant à Paris, 51, boulevard de La Tour-Maubourg, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « JUTELET », afin de s'appeler légalement à l'avenir « JUTELET » au lieu de « MASCHKAUZAN ».

MERAD-BOUDIA (Benali), né le 2 décembre 1884 à Tlemcen (Algérie), demeurant à Alger, 48 *bis*, rampe Vallée, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « MERAD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « MERAD » au lieu de « MERAD-BOUDIA ».

MIRTY-BŒUF-SAGNOL (Daniel-Robert-Alix), né le 11 octobre 1926 à Lyon (11e) (Rhône), demeurant à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône), est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SAGNOL » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SAGNOL » au lieu de « MIRTY-BŒUF-SAGNOL ».

PICOT (Paul), né le 14 janvier 1883 à Paris (14e), demeurant à Paris, 7, rue Guy-Patin, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « GINSBURGER », afin de s'appeler légalement à l'avenir « GINSBURGER » au lieu de « PICOT ».

PISTCHALSKY (Guy), né le 17 octobre 1922 à Paris (10e), demeurant à Paris, 6, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, et ses enfants mineurs: 1° Jean-François, né le 23 décembre 1943 à Montpellier (Hérault); 2° Frédéric-Gilles, né le 20 août 1948 à Puteaux (Seine), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « PITCHAL », afin de s'appeler légalement à l'avenir « PITCHAL » au lieu de « PISTCHALSKY ».

PORTERIE-PINAUD (Micheline-Rose-Christiane), née le 11 février 1929 à Bordeaux (Gironde), 52, rue Dauzats, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « PINAUD », afin de s'appeler légalement à l'avenir « PINAUD » au lieu de « PORTERIE-PINAUD ».

ROZENBAUM (Abram), né le 24 octobre 1903 à Lublin (Pologne), demeurant à Paris, 339, rue Saint-Martin, et ses enfants mineurs: 1° Jacques-Michel, né le 16 juin 1934 à Paris (17e); 2° Claudine-Sylviane, née le 3 juin 1939 à Paris (9e), sont autorisés à substituer à leur nom patronymique celui de « ROSIER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « ROSIER » au lieu de « ROZENBAUM ».

SZPANIN (Albert), né le 9 octobre 1924 à Paris (12e), demeurant à Paris, 21, rue Lucien-Sampaix, est autorisé à substituer à son nom patronymique celui de « SPANIN » afin de s'appeler légalement à l'avenir « SPANIN » au lieu de « SZPANIN ».

WEISS (Denise), née le 15 septembre 1935 à Haguenau (Bas-Rhin), mineure, représentée par sa mère, la dame DEUTSCHMANN (Marie-Louise-Elisabeth), épouse PARMENTIER, demeurant à Haguenau (Bas-Rhin), 8, rue des Escargots, est autorisée à substituer à son nom patronymique celui de « PARMENTIER » afin de s'appeler légalement à l'avenir « PARMENTIER » au lieu de « WEISS ».

BERTRAN (Jehan-Charles), né le 1er décembre 1919 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 25, boulevard Rabattau, est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « DE BALANDA » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERTRAN DE BALANDA » au lieu de « BERTRAN ».

BERTRAN (Luc-Jacques), né le 25 juillet 1922 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), demeurant à Lésignan-Corbière (Aude), est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « DE BALANDA » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERTRAN DE BALANDA » au lieu de « BERTRAN ».

BERTRAN (Maurice-Geneviève-Marie), née le 31 décembre 1923 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 62, boulevard Longchamp, est autorisée à ajouter à son nom patronymique celui de « DE BALANDA » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERTRAN DE BALANDA » au lieu de « BERTRAN ».

BERTRAN (Marc-Geoffroy), né le 5 décembre 1927 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), demeurant à Servian (Hérault), est autorisé à ajouter à son nom patronymique celui de « DE BALANDA » afin de s'appeler légalement à l'avenir « BERTRAN DE BALANDA » au lieu de « BERTRAN ».

Article 2.

Lesdits impétrants ne pourront se pourvoir devant les tribunaux pour faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 Germinal an XI, et en justifiant qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Article 3.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 2 septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Dissolution de l'association étrangère Union des vétérans du travail en France.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret-loi du 12 avril 1939 relatif à la constitution des associations étrangères, modifié par le décret du 1er septembre 1939;

Vu le décret du 1er juin 1939;

Vu le rapport du préfet du Nord;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — Est refusée à l'association étrangère dite: Union des vétérans du travail en France, dont le siège central est à Douai (Nord), 18, rue des Ecoles, l'autorisation qu'elle a sollicitée.

Art. 2. — Sont déclarées nulles toutes les sections que ladite association possède sur le territoire national.

Art. 3. — Le préfet du Nord et les préfets des départements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 septembre 1952.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le directeur général de la sûreté nationale,
ROBERT HIRSCH.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 52-1019 du 1er septembre 1952 portant règlement d'administration publique et modifiant les articles 7 et 21 du décret du 25 juillet 1933 sur l'état des officiers de réserve de l'armée de mer.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves, et notamment son article 88, premier alinéa, aux termes duquel: « l'état des officiers de réserve, leur droit au commandement, les conditions de leur avancement et de leur admission à l'honorariat sont réglés par un décret portant règlement d'administration publique »;

Vu le décret modifié du 25 juillet 1933 portant règlement d'administration publique sur l'état des officiers de réserve de l'armée de mer;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 7 du décret susvisé du 25 juillet 1933 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Les officiers de réserve de la marine sont rayés des cadres quand ils ont dépassé de cinq ans la limite d'âge des officiers du cadre actif de leur corps et de leur grade.

« Toutefois, sont rayés des cadres à soixante-trois ans les capitaines de vaisseau et les ingénieurs mécaniciens en chef de 1re classe de réserve, à soixante et un ans les capitaines de frégate et les ingénieurs mécaniciens en chef de 2e classe de réserve, à cinquante-huit ans les capitaines de corvette et les ingénieurs mécaniciens principaux de réserve.

« Les limites d'âge des chirurgiens dentistes de réserve et des officiers de réserve interprètes et du chiffre sont celles des médecins de réserve et des commissaires de réserve. »

Art. 2. — L'article 21 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes:

« Le droit au commandement des officiers de réserve, par rapport aux officiers du cadre actif, est déterminé selon leurs anciennetés respectives dans le grade. L'ancienneté à prendre en considération est, pour les officiers de réserve, égale au temps effectif passé par eux en situation d'activité, mobilisation, prémobilisation, engagements sur contrat, périodes et stages d'instruction pour lesquels ils ont fait l'objet d'un rappel sous les drapeaux. Pour ceux qui ont appartenu antérieurement au cadre actif, avec le même grade, ce temps s'ajoute à l'ancienneté qu'ils avaient dans ce grade au moment de leur radiation de ce cadre.

« A ancienneté égale dans le grade, les officiers du cadre actif figurent avant les officiers de réserve dans l'ordre de succession au commandement.

« Les officiers de marine et ingénieurs mécaniciens de réserve n'ont droit au commandement dans les conditions qui précèdent, que dans la mesure où les fonctions à remplir relèvent des branches et spécialisations pour lesquelles ils ont été qualifiés. »

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:
Le ministre de la défense nationale,
R. PLEVEN.
Le secrétaire d'Etat à la marine,
JACQUES GAVINI.

Décret n° 52-1020 du 1er septembre 1952 portant constitution et fonctionnement d'ateliers militaires de la flotte.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 18 novembre 1945;

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Décrète :

But des ateliers militaires de la flotte.

Art. 1er. — Des ateliers désignés sous le nom « d'ateliers militaires de la flotte » sont constitués dans les ports, bases ou point d'appui fixés par arrêté ministériel.

Le but des ateliers militaires de la flotte est de mettre à la disposition directe du commandement des moyens industriels autonomes, afin d'assurer, en toute priorité et dans les meilleures conditions de rapidité, l'entretien des bâtiments disponibles au matériel et le maintien de leur disponibilité.

Implantation.

Art. 2. — L'atelier militaire est situé à terre, dans la base de stationnement.

Sections de l'atelier militaire.

Art. 3. — L'atelier militaire peut comporter différentes sections : mécanique, électricité, électronique, armurerie, torpilles, mines, réparations automobiles, charpentage, voilerie, garniture et toute autre section dont le besoin viendrait à se faire sentir.

Direction.

Art. 4. — L'atelier militaire est dirigé par un ingénieur mécanicien. Il porte le titre de directeur de l'atelier militaire.

Le directeur est assisté d'ingénieurs mécaniciens et d'officiers des équipages dont le nombre est fixé par décision ministérielle.

Il peut être assisté d'un officier du commissariat lorsque l'importance de l'atelier le justifie.

Le directeur est responsable de tous les travaux exécutés par son personnel, soit dans les ateliers, soit à bord lorsqu'il s'agit d'équipes détachées.

Subordination.

Art. 5. — L'atelier militaire est placé sous l'autorité du major général (1).

Le directeur correspond directement avec le major général (1).

Personnel.

Art. 6. — Le personnel affecté aux ateliers militaires de la flotte est constitué par des marins des équipages de la flotte, par des marins de direction de port, éventuellement par des marins autochtones et, exceptionnellement, par des ouvriers administrés par la direction du commissariat de la marine.

La composition et les effectifs de ce personnel sont fixés par le secrétaire d'Etat à la marine.

Travaux effectués par les ateliers militaires.

Art. 7. — Les ateliers militaires doivent, en priorité, assurer rapidement l'entretien et les réparations du matériel mobile ou fixe des bâtiments disponibles de la flotte.

Les travaux correspondants sont effectués :

Soit en atelier par le personnel de l'atelier militaire, ce qui doit être le cas général ;

Soit à bord par le personnel de l'atelier militaire ;

Soit à l'atelier militaire par le personnel des bords.

En outre, les ateliers militaires assurent :

L'entretien, les réparations courantes, la remise en état et, éventuellement, la confection du matériel du ressort des directions locales du commissariat de la marine lorsque celles-ci ne peuvent les assurer par leurs propres moyens ;

L'entretien et les réparations courantes du matériel mobile ou fixe des unités à terre.

Autres travaux pouvant être confiés aux ateliers militaires.

Art. 8. — Sous réserve de la satisfaction des travaux prévus au paragraphe 7, les ateliers militaires peuvent effectuer divers travaux au bénéfice des directions et services locaux autres que ceux du commissariat de la marine.

(1) Ou du commandant de la marine lorsqu'il n'existe pas de major général ou éventuellement du commandant de la base ou du point d'appui.

Matières et rechanges nécessaires aux travaux exécutés par les ateliers militaires.

Art. 9. — Un dépôt de matières brutes, semi-ouvrées, ouvrées et pièces de rechange d'emploi courant, est constitué dans chaque atelier militaire pour permettre l'exécution rapide des travaux d'entretien et de réparation de son ressort.

Crédits nécessaires pour le fonctionnement des ateliers militaires.

Art. 10. — L'équipement des ateliers militaires en gros outillage et la satisfaction de leurs besoins en petit outillage, en menu matériel, en matières pour travaux qui n'auraient pu exceptionnellement être délivrées en exécution de l'article 9, sont assurés sur les crédits prévus pour les ateliers militaires et administrés par la direction centrale du commissariat de la marine.

L'emploi de ces crédits est suivi par les directions et services locaux du commissariat.

Dispositions d'application.

Art. 11. — Un arrêté ministériel fixe les dispositions d'application du présent décret.

Dispositions abrogées.

Art. 12. — Le décret du 18 novembre 1945 est abrogé.

Art. 13. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,

R. PLEVEN.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

JACQUES GAVINI.

Décret du 2 septembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de l'article 1er de la loi du 2 janvier 1952, relatif à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945, dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) ;

Loi du 2 janvier 1952, article 1er.

GUERRE 1939-1945.

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 30 décembre 1948.)

Tardivat (Henri-Germain-Albert), ancien capitaine du 152e régiment d'infanterie, classe 1934, recrutement de Moulins.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 5 mars 1952.)

Lhospied (André), ancien adjudant-chef du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1923, mle 790, recrutement de Nevers.

(Pour prendre rang du 19 mars 1952.)

Berthou (Jean-François), lieutenant des forces françaises de l'intérieur, classe 1914.

(Pour prendre rang du 22 mars 1952.)

Danloux (Pierre-Jean-Marie-Joseph-Henry), ancien lieutenant du 35e groupe de reconnaissance divisionnaire d'infanterie, classe 1926.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 19 juin 1947.)

Arbillot (Robert-Julien-Auguste), ancien brigadier du 11e régiment de dragons, classe 1932, mle 6255, recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 3 février 1949.)

Courant (Fernand-Louis), ancien soldat du 19e bataillon de chasseurs alpins, classe 1935, mle 27, recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 7 septembre 1949.)

Boutin (Maurice-Jean), ancien caporal-chef du 152e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 683, recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 12 septembre 1950.)

Froehly (Eugène), ancien adjudant-chef du 35e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 1832, recrutement de Belfort.

(Pour prendre rang du 29 mai 1951.)

Noyer (Jean-Pierre), ancien soldat du 1er bataillon d'infanterie de marine du Pacifique, classe 1941, mle 2397, recrutement de Nimes.

(Pour prendre rang du 9 mai 1951.)

German (Georges-Ferdinand), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie de forteresse, classe 1940, mle 165, recrutement de Melun.

(Pour prendre rang du 30 mai 1951.)

Bizare (René-Ernest-Charles), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1943.

(Pour prendre rang du 2 juillet 1951.)

Cardin (Albert-Roland-Pierre-Jules), ancien brigadier du 5e régiment de dragons portés, classe 1937, mle 1391, recrutement de la Rochelle.

(Pour prendre rang du 5 juillet 1951.)

Tonini (Joseph), ancien sergent du 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle A 6034, recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 1er août 1951.)

Parfondin (Maurice-Marcel-Adrien-Léon), ancien caporal du 119e régiment d'infanterie, classe 1936, mle 132, recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 18 octobre 1951.)

Ali ben Brahim ben Ali ben Salah, ancien soldat du 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1940, mle 13500, recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne.

(Pour prendre rang du 6 novembre 1951.)

Winternauer (François), ancien caporal-chef du 3e groupement de bataillon de choc, classe 1933, mle L. M. 254, recrutement de Strasbourg.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1951.)

Bouazza ben Akka, ancien soldat du 4e régiment de tirailleurs marocains, classe 1937, mle 11097, recrutement de Zemour (Maroc).

(Pour prendre rang du 7 décembre 1951.)

Buy (Gaston), ancien soldat des forces françaises de l'intérieur, classe 1922.

(Pour prendre rang du 12 décembre 1951.)

Chouquet (Lucien-Albert), ancien soldat du 15e régiment d'artillerie, classe 1939, mle 1897, recrutement de la Seine, 2e bureau.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1951.)

Boucher (Gabriel), ancien soldat du 271e régiment d'infanterie, classe 1927, mle 625, recrutement de Bergerac.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1952.)

Cesarini (Vincent-Georges-René), ancien sergent de la 173e demi-brigade alpine, classe 1938, mle 2110, recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 14 janvier 1952.)

Gilles (Louis), ancien soldat du 131e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 2177, recrutement de Limoges.

Schoubert (Joseph-Jean), ancien sergent du 1er régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle 75, recrutement de Thionville.

(Pour prendre rang du 15 janvier 1952.)

Ammari Mokhtar, ancien sergent du 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle 1736, recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 22 janvier 1952.)

Carte (Gilbert-Théophile), ancien sergent du 121e régiment d'infanterie, classe 1934, mle 606, recrutement de Moulins.

(Pour prendre rang du 7 février 1952.)

Mohand ben Mohamed, ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1943, mle A. 9091, recrutement du Maroc.

Romaini (Mégrari), ancien caporal-chef du 6e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 166, recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 8 février 1952.)

Aymard (Julien-Elie), ancien soldat du 7e régiment d'infanterie coloniale, classe 1926, mle 117, recrutement de Cahors.

(Pour prendre rang du 9 février 1952.)

Boulay (Charles-Emile), ancien sergent des forces françaises de l'intérieur, classe 1917.

(Pour prendre rang du 11 février 1952.)

Boissonnat (Léonce-Jean), ancien soldat du 3e régiment de marche du Tchad, classe 1941, recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 14 février 1952.)

Dominicci (Laurent), ancien adjudant du 103e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 501, recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 15 février 1952.)

Vaysseix (Joseph), ancien soldat du 207e régiment d'infanterie, classe 1928, mle 1661, recrutement de Tulle.

(Pour prendre rang du 19 février 1952.)

Lopez (Amaro), ancien caporal des Forces françaises libres, classe 1938.

(Pour prendre rang du 21 février 1952.)

Ruau (Armand), ancien soldat du 21e régiment d'artillerie coloniale, classe 1921, mle 1179, recrutement de Libourne.

(Pour prendre rang du 29 février 1952.)

Dauge (Jean), ancien soldat du 31e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 11574 B, recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 3 mars 1952.)

Jouvenaux (Jean-Charles-Henri), ancien soldat du 1er bataillon de choc, classe 1941, mle 108, recrutement de Blida.

Senegas (Jean), ancien soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 23206, recrutement de Montpellier.

(Pour prendre rang du 4 mars 1952.)

Fontanier (Louis-Claude-Eugène), caporal des Forces françaises de l'intérieur, classe 1941.

Laurans (Noël-François-Joseph), ancien soldat des Forces françaises de l'intérieur, classe 1945.

(Pour prendre rang du 6 mars 1952.)

Logeais (François-Louis-Marie-Julien), ancien adjudant du 20e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 2261, recrutement de Rennes.

Fayre (Charles), lieutenant honoraire d'infanterie, classe 1930.

(Pour prendre rang du 12 mars 1952.)

Bouyges (Albert-Pierre-Jean), ancien soldat du 613e régiment de pionniers, classe 1928, mle 287, recrutement de Tulle.

Chevreton (François-Maurice), ancien canonnier du parc d'artillerie de la 53e division, classe 1922, mle 513, recrutement de Saint-Etienne.

Penetier (Emile), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1926, mle 850, recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 19 mars 1952.)

Bousquet (Léonce-Maxime), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 1, recrutement d'Albi.

Cortes (Joseph), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1937, mle 2749, recrutement de Montpellier.

Eychenne (Jean-Marie-Eugène), ancien soldat du 211e régiment d'infanterie, classe 1924, mle 61, recrutement de Foix.

(Pour prendre rang du 20 mars 1952.)

Bafcop (Edouard-Jérôme-Cornil), ancien soldat du 26e régiment d'artillerie, classe 1936, mle 867, recrutement de Dunkerque.

Bois (Martial-Julien-Adrien), ancien soldat du 8e régiment du génie, classe 1932, mle 2241, recrutement de Saint-Lô.

Clemencin (Marius), ancien canonnier du 4e régiment d'artillerie, classe 1938, mle 1122, recrutement de Mâcon.

Dechaux (Raymond-Georges-Albert-Victor), ancien soldat du 31e bataillon de chasseurs à pied, classe 1935, mle 912, recrutement de Chaumont.

Deslée (Dieudonné), ancien soldat du 101e régiment d'infanterie, classe 1932, mle 1516, recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Redon (Robert-André), ancien soldat du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1942, recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 2 avril 1952.)

Peyronnet (Henri), ancien soldat du 63e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 1635, recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 3 avril 1952.)

Bernanos (Louis-Vincent-Pierre), ancien caporal des Forces françaises de l'intérieur, classe 1923.

Briant (René-Henri-Jacques), ancien soldat du 9e régiment de zouaves, classe 1943.

Guignet (Narcisse-François), ancien soldat du 406e régiment d'artillerie de défense contre aéronefs, classe 1917, mle 225, recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 4 avril 1952.)

Bienvenu (Henri-Yriex-André), ancien caporal-chef du 230e régiment d'infanterie, classe 1935, mle 632, recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 8 avril 1952.)

Dulinskas (Pétros), ancien soldat du 2e bataillon légion étrangère, classe 1931, mle 29030, recrutement de Vincennes.

(Pour prendre rang du 9 avril 1952.)

Porquet (Maurice-Antonin-Marcel-Félix), ancien soldat du 1er régiment de dragons, classe 1933, mle 1858, recrutement de Caen.

(Pour prendre rang du 11 avril 1952.)

Berizzi (Marcel-Joseph), ancien soldat des Forces françaises de l'intérieur, classe 1937.

(Pour prendre rang du 16 avril 1952.)

Videcoq (Georges), ancien soldat du 501e régiment de chars de combat, classe 1942, mle 732, recrutement du Maroc.

(Pour prendre rang du 18 avril 1952.)

Amestoy (Jean-Baptiste), ancien caporal du 87e bataillon du génie, classe 1941, mle 14137, recrutement de Toulouse.

Décret du 2 septembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, en application de la loi du 2 janvier 1932 (article 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100; vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement).

Loi du 2 janvier 1932, article 1er

GUERRE 1914-1918

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1952.)

Weiss (Louis-Ernest), ancien médecin-major du 23e régiment d'infanterie coloniale, classe 1891, mle 539 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 2 février 1952.)

Binche (Pierre-Georges), ancien sous-lieutenant du 2e régiment de zouaves, classe 1914, mle 1356 au recrutement d'Angoulême.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 13 juin 1938.)

Demirgian (Louis-Edouard), ancien soldat du 2e groupe d'aviation, classe 1918, mle 7140 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 21 décembre 1949.)

Magnien (Jean-Louis-Paul), ancien sous-lieutenant du 222e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2539 au recrutement de la Seine (5e bureau).

(Pour prendre rang du 10 janvier 1952.)

Leruste (Jules-Georges), ancien sous-lieutenant du 401e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 5147 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 12 janvier 1952.)

Jejeune (Camille-Jean-François), ancien lieutenant du 209e régiment territorial d'infanterie, classe 1892, mle 991 au recrutement de Chartres.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 9 juin 1938.)

Le Berre (François-Henri-Marie), ancien soldat du 154e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1634 au recrutement de Quimper.

(Pour prendre rang du 15 juin 1938.)

Rivière (Germain-François), ancien caporal du 159e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 558 au recrutement de Vienne.

(Pour prendre rang du 15 septembre 1938.)

Lionnet (Paul), ancien soldat du 168e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 990 au recrutement de Toul.

(Pour prendre rang du 23 novembre 1944.)

Laulaney (François-Roger), ancien soldat du 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1918, mle 87 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 6 septembre 1946.)

Gastal (Adrien), ancien soldat du 132e régiment d'infanterie coloniale, classe 1895, mle 1125 au recrutement de Montauban.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1949.)

Chabert (Séraphin-Edmond), ancien soldat du 58e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 7499 au recrutement de Toulon.

(Pour prendre rang du 25 novembre 1949.)

Maupetit (Gaston-Julien), ancien soldat du 45e régiment d'artillerie, classe 1907, mle 826 au recrutement de Fontainebleau.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1950.)

Dorey (Maurice-Albert), ancien soldat du 150e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 798 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 14 novembre 1950.)

Pierre (Jean-François), ancien soldat du 71e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 2215 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 25 mai 1951.)

Chouarche (Alexandre-Clément), ancien soldat du 278e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 305 au recrutement de Guéret.

Lorin (Louis-François-Jean-Marie), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2005 au recrutement de Saint-Malo.

(Pour prendre rang du 9 juin 1951.)

Fournel (André), ancien soldat du 139e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1818 au recrutement de Grenoble.

(Pour prendre rang du 24 août 1951.)

Desgorces (André-Paul), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1438 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

Toton (Lucien-Charles), ancien caporal du 22e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 2480 au recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 22 septembre 1951.)

Gavillot (Pierre), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1917/EV 1915, mle 169 au recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 8 octobre 1951.)

Fournet-Fayard (Jean-Baptiste), ancien soldat du 292e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 725 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Laville (Jean), ancien soldat du 144e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 228 au recrutement de Bergerac.

Mazuel (Pierre), ancien caporal de la 13e section de commis et ouvriers d'administration, classe 1907, mle 1359 au recrutement de Moulins.

Thébault (René-Alexandre-Marie-André), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 376 au recrutement de Granville.

(Pour prendre rang du 20 octobre 1951.)

Dedulle (Paul), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 486 au recrutement de Lille.

Longequeue (Louis), ancien soldat du 107e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 1323 au recrutement de Limoges.

Noyaret (Pierre-Joseph), ancien soldat du 99e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 630 au recrutement de Vienne.

Romary ((Alfred-Léon), ancien soldat du 170e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 614 au recrutement d'Epinal.

Turquais (Joseph), ancien soldat du 1er régiment du génie, classe 1901, mle 516 au recrutement de Mamers.

(Pour prendre rang du 27 octobre 1951.)

Jacquemin (Charles-Antoine), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1915, mle 838 au recrutement de Chambéry.

Mazel (Géraud), ancien soldat du 151e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1158 au recrutement d'Aurillac.

(Pour prendre rang du 5 novembre 1951.)

Colly (Antoine), ancien soldat du 5e régiment de génie, classe 1893, mle 1103 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 10 novembre 1951.)

Duplomb (Jean-Pierre), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 1172 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 17 novembre 1951.)

Resnick (Aria-Henri), ancien caporal du 30e régiment d'infanterie, classe 1905/E. V. 1914, mle 224 au recrutement de Nancy.

Simon (Pierre-Jean), ancien soldat de la 7e section de commis et ouvriers d'administration, classe 1903, mle 2473 au recrutement de Quimper.

Villart (Gabriel), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1912, mle 5657 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1951.)

Bedel (Ferdinand-Alfred), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 2068 au recrutement de Rodez.

Guerin (Emile-Albert), ancien soldat du 59e bataillon de chasseurs à pied, classe 1902, mle 182 au recrutement de Soissons.

Josseron (Antoine-Joseph), ancien soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 813 au recrutement d'Annecy.

Lelaidier ((Emmanuel-Désiré-Alexandre), ancien soldat du 319e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1101 au recrutement de Cherbourg.

Suard (Constant-Alexandre), ancien soldat du 11e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 82 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1951.)

Amouroux (Alphonse), ancien soldat du 4e régiment d'infanterie coloniale, classe 1903, mle 363 au recrutement de Béziers.

Le Roy (Alexandre), ancien sergent du 73e régiment d'infanterie territoriale, classe 1897, mle 2239 au recrutement de Guingamp.

Magot (Marceau-Ferdinand), ancien soldat du 12e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 249 au recrutement de Beauvais.

Noury (Julien-Marie), ancien soldat du 270e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1240 au recrutement de Vannes.

Roudon (Marie-Michel-Sylvain), ancien soldat du 80e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 795 au recrutement du Puy.

Thibaut (Marcel-Lucien), ancien sergent du 3e régiment de zouaves, classe 1911, mle 1028 au recrutement de Beauvais.

(Pour prendre rang du 13 décembre 1951.)

Michelet (Emile), ancien soldat du 41e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1269 au recrutement de la Rochelle.

Salazar (Jean-Pierre), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 819 au recrutement de Bayonne.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1951.)

Blet (Vincent-Frumence), ancien soldat du 113e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 113 au recrutement de Châtellerault.

Carcenac (Eugène-Philimi), ancien caporal du 78e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 993 au recrutement d'Albi.

(Pour prendre rang du 22 décembre 1951.)

Hervé (Arsène-Julien-Pierre-Marie-Joseph), ancien soldat du 47e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1316 au recrutement de Saint-Malo.

Pacaud (Jean), ancien soldat du 29e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 238 au recrutement d'Autun.

(Pour prendre rang du 29 décembre 1951.)

Gérard (Paul-Louis-Ange), ancien caporal du 86e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1325 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Jacquemard (Marius-François-Honoré), ancien caporal du 119e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 686 au recrutement de Besançon.

(Pour prendre rang du 5 janvier 1952.)

Benjamin (Georges-Ferdinand), ancien soldat du 51e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 6907 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 10 juillet 1952.)

Baron (Jean-Baptiste-Jules-Joseph), ancien sergent du 65e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 226 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 12 janvier 1952.)

Bregeon (Edouard-François), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 288 au recrutement de Cholet.

Gregoire (Paul), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1909, mle 1084 au recrutement de Nîmes.

Ramage (Edouard), ancien soldat du 358e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 3270 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Reine (Léon-Raymond-Octave), ancien soldat du 23e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1077 au recrutement d'Argentan.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1952.)

Vergez (Jules-Adrien-Henri), ancien soldat du 107e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1815 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 17 janvier 1952.)

Vedrine (Marie-Gervais), ancien caporal du 97e régiment territorial d'infanterie, classe 1893, mle 410 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 19 janvier 1952.)

Colle (Léopold-Emile-Pierre), ancien soldat du 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1917, mle 3508 au recrutement de Bordeaux.

Thorel (Maurice-Firmin-Charles), ancien soldat du 43e régiment d'artillerie lourde, classe 1917, mle 997 au recrutement de Rouen-Sud.

(Pour prendre rang du 20 janvier 1952.)

Gehannin (Jean-Marie-Louis), ancien caporal du 12le régiment d'infanterie, classe 1908, mle 147 au recrutement de Vitré.

(Pour prendre rang du 26 janvier 1952.)

Bineteau (Auguste-Valentin), ancien soldat du 9le régiment d'infanterie, classe 1911, mle 365 au recrutement de Tours.

Coqueret (Louis-Clément), ancien soldat du 119e régiment d'infanterie, classe 1899, mle 1750 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Couenon (Gaston), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 318 au recrutement de Coulommiers.

Rault (Jean-François), ancien soldat du 247e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 817 au recrutement de Saint-Brieuc.

Saltel (Marie-Auguste-Maurice), ancien soldat du 29e régiment du génie, classe 1911, mle 539 au recrutement de Mende.

Scoquart (Elie-Félix-Charles), ancien soldat du 9e régiment de dragons, classe 1915, mle 782 au recrutement de Coulommiers.

Troncy (Saturnin-François-Marius), ancien soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1967 au recrutement de Nîmes.

(Pour prendre rang du 2 février 1952.)

Albertini (Joseph-Victor-Michel), ancien soldat du 210e régiment d'artillerie, classe 1917, mle 2818 au recrutement de Marseille.

Guillot (Pierre-Sylvain), ancien soldat du 312e régiment d'infanterie, classe 1896, mle 875 au recrutement de Narbonne.

Laporte (Etienne-Dominique), ancien soldat du 509e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 101 au recrutement de Tarbes.

Pimpaud (Henri-Eugène), ancien soldat du 338e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 30 au recrutement de Magnac-Laval.

(Pour prendre rang du 7 février 1952.)

Baba-Sangare, ancien tirailleur du 93e régiment sénégalais, classe 1912, mle 60439 au recrutement de Bamako (Soudan).

Larrivet (René-Vincent), ancien soldat du 502e régiment d'artillerie, classe 1918, mle 4078 au recrutement de Bordeaux.

Lehoux (Auguste-Adrien), ancien caporal du 63e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 69 au recrutement de Mamers.

Plazanet (Léonard-Léon-Victor), ancien caporal du 126e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 193 au recrutement de Tulle.

Renotte (Félicien-Camille-Alexandre), ancien soldat du 8e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 899 au recrutement de Béthune.

Sahki-Salah ben Mohamed, ancien soldat du 3e régiment de tirailleurs indigènes, classe 1914, mle R. M. G. ne 129 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 16 février 1952.)

Lavit (Jean-Pierre), ancien sergent du 127e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 752 au recrutement de Tarbes.

Lemoine (Jean-Francis), ancien soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1312 au recrutement de Dijon.

Petit (Clovis-Jules), ancien soldat du 5e régiment d'artillerie à pied, classe 1903, mle 1116 au recrutement de Bar-le-Duc.

(Pour prendre rang du 23 février 1952.)

Tachy (Jacques-Auguste-François), ancien sergent du 18e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 519 au recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 1er mars 1952.)

Menard (Emile), ancien sergent du 156e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 528 au recrutement de Fontainebleau.

Saumureau (Désiré-Louis), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 305 au recrutement de Tour.

(Pour prendre rang du 3 mars 1952.)

Terrier (Joseph-Edmond), ancien soldat du 158e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 938 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 5 avril 1952.)

Gerin (Henri-Xavier), ancien caporal du 115e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 946 au recrutement d'Avignon.

(Pour prendre rang du 10 avril 1952.)

Pechoux (Pierre-Marie), ancien adjudant du 4e régiment de cuirassiers, classe 1910, mle 2919 au recrutement de Mâcon.

(Pour prendre rang du 28 avril 1952.)

Benoit (Henri-André), ancien soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1295 au recrutement de Bar-le-Duc.

Décret du 2 septembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur, les militaires dont les noms suivent (faits exceptionnels de guerre et de résistance) (à titre posthume):

André (Hélain-Robert-Camille), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée, à titre posthume, par décret du 10 mai 1952 (*Journal officiel* du 13 mai 1952).

Archer (François-Joseph-Marie), sous-lieutenant.

Barberan (Pierre), sous-lieutenant.

Barthelemy (Louis), lieutenant.

Bec (Francisque-Eugène), lieutenant.

Bergeron (Jacques-Paul-Marie), lieutenant.

Bernard (Roger-Lucien), sous-lieutenant.

Bilcke (Marcel-Armand), lieutenant.

Biot (Marcel-Pierre), sous-lieutenant.

Bouteyre (André), sous-lieutenant.
Boyer (Jean-Marcel), sous-lieutenant.
Boyrie (Maxime-Joseph), sous-lieutenant.
Cabourg (Jacques-André-Henri), sous-lieutenant.
Casati (André-Charles-Antony), sous-lieutenant.
Chabrol (Jean-Etienne), lieutenant.
Colonna d'Istria (Vincent), lieutenant.
Compan (Marcel-Roger-Louis), sous-lieutenant.
Coulon (Jean-Rémi-Georges), sous-lieutenant.
Couson (Claude-Charles), sous-lieutenant.
Delamain (Michel-Louis-François), sous-lieutenant.
Deschodt (Marcel-Marc) sous-lieutenant.
Dhombres (Pierre-André), lieutenant.
Eiseman (Pierre-Joseph), sous-lieutenant.
Farinot (Claude-Adrien), sous-lieutenant.
Gebelin (Henri), sous-lieutenant.
Georget (Camille-Eugène), sous-lieutenant.
Giraudon (Alfred), soldat de 2e classe.
Credat (Maurice), sous-lieutenant
Hermant (Henri-Léopold-Joseph), gendarme.
Jappin (Marcel-Frédéric), lieutenant.
Kinder (Raymond), sous-lieutenant.
Kleman (Boris-Maurice), lieutenant.
Kremer (Joseph), sous-lieutenant.
Lamaud (André), sous-lieutenant.
Laurencot (René-Armand), sous-lieutenant.
Lavanant (Alfred-Louis), sous-lieutenant
Lemaire (Michel-Marcel), sous-lieutenant
Long (Jean-François), lieutenant.
Lorisson (Roger), sous-lieutenant.
Luciani (Mathieu), lieutenant.
Maenhaut (Raymond-Henri-Joseph), sous-lieutenant.
Mallens (Constantin-Etienne), sous-lieutenant.
Manera (Jacques-François), lieutenant.
Manoa (Eugène-Marius), sous-lieutenant.
Martin (Robert-Emile), lieutenant.
Mathieu (Pierre), capitaine.
Mially (Paul), lieutenant.
Michel (René-Charles), capitaine.
Monasson (Jean), sous-lieutenant.
Not (Henri-Joseph-Louis), sous-lieutenant.
Olivier (Jean-Louis), sous-lieutenant.
Paquet (René-Marcel-Raymond), sous-lieutenant.
Piart (Gaston-Henri), sous-lieutenant.
Pichon (Albert-Nestor), sous-lieutenant.
Picon (André-François), sous-lieutenant.
Pierrat (Philippe-Marie), sous-lieutenant.
Potier (Victorien-Robert), lieutenant.
Poullain (Roger-Alfred-Jean), lieutenant.
Rampon (Jean-Laurent), lieutenant.
Riquoir (Louis-Eugène-Stanislas), lieutenant.
Rivière (Roger-Lucien), sous-lieutenant.
Rougeron (Etienne-Henri), sous-lieutenant.
Rousseau (Jean-Pierre), capitaine.
Roux (Léon-Marius), sous-lieutenant.
Sallan (Camille-Etienne), sous-lieutenant.
Salomon (Léon), lieutenant.
Seignères (Jean-Auguste), sous-lieutenant.
Du Souich (Jean-Marie-François), sous-lieutenant.
Sourdeau (Paul), capitaine.
Stéphant (Marcel-Guillaume), sous-lieutenant.
Teyssier (Aimé-Germain), sous-lieutenant.
Troadec (Théophile), soldat de 2e classe.
Van Artselaer (Georges-Désiré), sous-lieutenant.
Vayssie (Paul-Georges-Louis), lieutenant.
Zwiebel (Joseph), lieutenant médecin.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Décret du 2 septembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les déportés et internés de la résistance dont les noms suivent:

Au grade de chevalier.

A titre posthume.

Allais (Sylvain-Zaire), sous-lieutenant.
Arnaud (Charles), aspirant.
Beaury (Florent-Emile), sous-lieutenant.
Bernard (Louis-Maximilien), sous-lieutenant.
Billard (Geneviève), sous-lieutenant.
Bondu (Benjamin), sous-lieutenant.
Bordier (Jacques), sous-lieutenant.
Bouille (Charles), sous-lieutenant.
Bourdais (Jacques-Alexis), sous-lieutenant.
Bourgeois (Jean), sous-lieutenant.
Bouvier (Pierre), sous-lieutenant.
Boyekdieu (Roland), sous-lieutenant.
Breton (Camille), sous-lieutenant.
Bricquet (Jean), lieutenant.
Brun (Jean-Baptiste), lieutenant.
Cailleau (François), sous-lieutenant.
Cazalières (Gabriel), sous-lieutenant.
Chantereau (Albertine), sous-lieutenant.
Gliseon (Maurice), sous-lieutenant.
Colombani (Jean), sous-lieutenant.
Coste (Gabriel), sous-lieutenant.
Daguise (Jean), sous-lieutenant.
Dechaumont (René), sous-lieutenant.
Delfosse (Benoît), sous-lieutenant.
Demonfaugon (Joseph - Marie), sous-lieutenant.
Denis (Paul), sous-lieutenant.
Deroche (Célestin), sous-lieutenant.
Deschamps (Achille), sous-lieutenant.
Despradelle (André), sous-lieutenant
Duquesne (Bernard), sous-lieutenant.
Durelsseix (Emile), sous-lieutenant.
Fouillit (Pierre), sous-lieutenant.
Francheterre (Raymond - Paul), sous-lieutenant.
Gageot (Joseph), sous-lieutenant.
Galinier (Louis), lieutenant.
Gateau (Fernand), sous-lieutenant.
Gernet (Raoul-Auguste), sous lieutenant.
Geslin (Maurice), sous-lieutenant.
Gouigoux (Georges), lieutenant.
Hauger (Marcel), sous-lieutenant.
Hermenier (Auguste), sous-lieutenant.
Jacquey (Pierre-Charles), capitaine.
Jourde (Charles), sous-lieutenant.
Laforet (Edouard), sous-lieutenant.
Lardy (Jean-Antoine), sous-lieutenant.
Lebourgeois (Serge-Sadi), lieutenant.
Leca (Jean-François), sous-lieutenant.
Leprince (Abel), sous-lieutenant.
Lorient (Julie-Eugénie), sous-lieutenant.
Malin (André), sous-lieutenant.
Marchal (Marcel-Henri), lieutenant.
Maringue (Jean-François), sous-lieutenant.
Marsal (Léonce-Etienne), sous-lieutenant.
Maury (Yves), sous-lieutenant.
Michel (François-Gérard), lieutenant.
Montel (Lucien), sous-lieutenant.
Mottay (Ernest), capitaine.
Moyrenc (Auguste), sous-lieutenant.
Moyrenc (Roger), sous-lieutenant.
Neris (Louis), adjudant-chef.
Nouilez (Achille), sous-lieutenant.
Perret (Fernand), sous-lieutenant.
Philippon (Edmond), sous-lieutenant.
Phillipson (Claude-Roger), lieutenant.
Plaie (Pierre), sous-lieutenant.
Poizat (Eugène-Maurice), sous-lieutenant.
Porzier (François), sous-lieutenant.
Poyet (Mathieu-Eugène), sous-lieutenant.
Present (Jean), sous-lieutenant.
Puech (Arthur), capitaine.
Puech (Fernand), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée à titre posthume par décret du 30 septembre 1947 (*Journal officiel* du 8 octobre 1947).
Raynard (Antoine), sous-lieutenant.
Regniault (Jules), sous-lieutenant.
Richaud (Daniel), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée à titre posthume par décret du 20 août 1946 (*Journal officiel* du 3 septembre 1946).
De Robien (Alain), sous-lieutenant.
Schlochow (Alfred), sous-lieutenant.
Schwartz (Marcel), sous-lieutenant.
Silbert (Pierre), sous-lieutenant.
Toublanc (Raymond-Mathurin), sous-lieutenant.
Toussaint (Louis - Jean), capitaine.
Tramasset (Mathieu), sous-lieutenant.
Viricel (Jean), sous-lieutenant.
Wolff (Emile), sous-lieutenant.
De Yarmonkine (Valentin), sous-lieutenant.

Ces nominations comportent:
1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits;
2° L'attribution de la médaille de la résistance à titre posthume (application des prescriptions de l'article 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Alberti (Joseph), sous-lieutenant.
Bodineau (Roger), sous-lieute-
Aureix (Emile), sous-lieutenant.
Barbier (Alexandre), sous-lieutenant.
Barrat (Jean-François), sous-lieutenant.
Belin (Louis), capitaine.
Bernard (Pierre-Jean), capitaine. nant.
Bondurand (Georges), sous-lieutenant.
Bonnet (Armand), sous-lieutenant.
Boulme (Octave), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée à titre posthume par décret du 14 janvier 1948 (*Journal officiel* du 17 février 1948).
Bourson (Pierre), sous-lieutenant.
Brousse (Henri), capitaine.
Campion (Paul), sous-lieutenant.
Cavieux (Pierre), sous-lieutenant
Delavigne (Adrien), sous-lieutenant.
Doyen (Jean), sous-lieutenant.
Dupuis (Gaston-Jean), capitaine.
Engel (Edouard), sous-lieutenant.
Gagneau (Pierre), lieutenant
Gandoin (Alexandre), sous-lieutenant.
Girard (Etienne), sous-lieutenant.
Giroud (André), sous-lieutenant.
Givre (Lucienne), sous-lieutenant.
Grosbon (Gabriel), lieutenant.
Hebert (Georges), sous-lieutenant.
Heraude (Christian-Arsène), sous-lieutenant.
Heraude (Robert-Henri), sous-lieutenant.

Infarnet (André), sous-lieutenant.
Loslier (René), sous-lieutenant.
Maire (Raymond), lieutenant.
Michel (Françoise), sous-lieutenant.
Montigny (Paul-Louis), sous-lieutenant.
Mourioux (Amédée), sous-lieutenant.
Neraud (Marguerite), sous-lieutenant.
Pailheret (André-Jean), sous-lieutenant.
Paitel (Olivier), sous-lieutenant.
Peypelut (Hyacinthe), lieutenant
Pillet (Lucien), sous-lieutenant.
Poivre (William), sous-lieutenant.
Rabache (Edouard), lieutenant.
Redelsperger (Adolphe), sous-lieutenant.
Rives (Georges), capitaine.
Rochet (Emile), lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée, à titre posthume, par décret du 9 février 1919 (*Journal officiel* du 11 février 1949).
Santoni (Louis), lieutenant.
Sarramiac (Abel), sous-lieutenant.
Tavernier (Henri), sous-lieutenant.
Tillier (Geneviève), sous-lieutenant.
Trubelle (Marcel), sous-lieutenant.
Trumel (Marcel), sous-lieutenant. Cette nomination annule la concession de la médaille militaire attribuée par décret du 20 août 1916 (*Journal officiel* du 3 septembre 1916).
Weil (Raymond-Maurice), lieutenant.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la résistance à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décret du 2 septembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1952, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la loi n° 49-386 du 25 avril 1949 et la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951 portant création de contingents en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1951.)

ANNÉE 1951

PERSONNEL OFFICIER DES DIFFERENTS CORPS DE L'ARMEE DE MER N'APPARTENANT PLUS A L'ARMEE ACTIVE

DÉCORATIONS SANS TRAITEMENT

Au grade d'officier.

Corps des officiers de marine.

Betton (E.-P.-R.), capitaine de corvette de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 4 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 30 janvier 1937.

Bourgeois (A.-P.-R.), capitaine de corvette de réserve; 25 ans 3 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 13 octobre 1940.

Gardair (D.-M.-G.), capitaine de frégate de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 4 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 13 octobre 1940.

De Buretel de Chassey (J.-M.-R.), capitaine de corvette de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 5 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 13 octobre 1940.

Fatout (R.-G.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 19 ans 1 mois dans la réserve, 2 fois cité, blessé. Chevalier du 31 mai 1940.

Bonnel (L.-C.), capitaine de corvette en retraite; 28 ans de services, dont 3 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 14 juillet 1916.

De Loynes d'Estrées (J.-M.-L.-J.), capitaine de frégate en retraite; 33 ans 11 mois de services, dont 3 ans dans la réserve. Chevalier du 14 juillet 1919.

Senac (H.-M.-R.), capitaine de corvette honoraire; 39 ans 4 mois de services, dont 24 ans 7 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 15 janvier 1920.

Hennique (P.-A.-E.-M.), capitaine de corvette honoraire; 39 ans 8 mois de services, dont 21 ans 7 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 30 janvier 1921.

Monrouzeau (E.-C.-E.), lieutenant de vaisseau honoraire; 24 ans 5 mois de services, dont 20 ans 6 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 31 avril 1929.

Roux (G.), capitaine de frégate de réserve; 34 ans 6 mois de services, dont 9 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 11 février 1930.

Poirrier (A. M.-C.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 20 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 27 juin 1929.

D'Abbadie d'Ithorrots (A.-R.), capitaine de corvette de réserve; 34 ans 9 mois de services, dont 30 ans 11 mois dans la réserve. 2 fois cité. Chevalier du 28 novembre 1940.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Simon (P.-J.-F.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 23 ans 11 mois dans la réserve. 2 fois cité. Chevalier du 7 novembre 1942.

Cléder (J.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 27 ans 3 mois de services, dont 5 ans 7 mois dans la réserve. 2 fois cité. Chevalier du 19 mars 1941.

Eon (J.-H.), ingénieur mécanicien principal honoraire; 43 ans de services, dont 14 ans dans la réserve. Chevalier du 10 juillet 1921.

Cardi (G.-J.-D.), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 25 ans 3 mois de services, dont 5 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 31 décembre 1941.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Lombard (P.-E.-M.), ingénieur de 1re classe du génie maritime de réserve; 40 ans 3 mois de services, dont 26 ans 6 mois dans la réserve. 4 fois cité, blessé. Chevalier du 15 août 1920.

Kerzoncuff (J.-F.-A.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime de réserve; 28 ans 3 mois de services, dont 20 ans 11 mois dans la réserve. Cité, blessé. Chevalier du 20 mai 1940.

Rabeau (G.-E.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 45 ans 3 mois de services, dont 26 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 30 avril 1921.

Chevalier (P.-L.-A.), ingénieur en chef de 2e classe du génie maritime de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 3 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 13 octobre 1940.

Mausset (H.-C.), ingénieur en chef de 2e classe de réserve de l'artillerie navale; 30 ans 3 mois de services, dont 1 ans 6 mois dans la réserve. Chevalier du 13 octobre 1940.

Lessault (S.-F.-I.), ingénieur principal du génie maritime de réserve; 34 ans 3 mois de services, dont 25 ans 11 mois dans la réserve. 2 fois cité, blessé. Chevalier du 20 février 1930.

Corps du commissariat de la marine.

Clavier (H.-C.-J.), commissaire en chef de 2e classe de réserve; 34 ans 3 mois de services, dont 6 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1935.

De Kernafflen de Kergos (F.-M.-J.), commissaire principal de réserve; 35 ans 8 mois de services, dont 25 ans 6 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 27 juillet 1921.

Peironet (G.-A.-E.), commissaire principal honoraire; 37 ans de services, dont 28 ans 10 mois dans la réserve. Chevalier du 31 décembre 1941.

Corps de santé.

Gervais (A.-L.-E.), médecin principal honoraire; 41 ans de services, dont 20 ans 3 mois dans la réserve. Chevalier du 6 mai 1928.

Le Joliff (F.-E.-J.-E.-M.), médecin de 1re classe honoraire; 33 ans 3 mois de services, dont 27 ans 1 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 13 mai 1933.

Natali (J.-C.), médecin en chef de 2e classe de réserve; 25 ans 2 mois de services, dont 5 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 17 juillet 1915 (titres exceptionnels).

Corps des administrateurs de l'inscription maritime.

De Léséleuc de Kerouara (E.-S.-D.-M.), administrateur principal de réserve; 31 ans 11 mois de services, dont 3 ans dans la réserve. Chevalier du 12 février 1931.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Lemaitre (P.), officier de 1re classe des équipages en retraite; 36 ans 5 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. 2 fois cité. Chevalier du 12 novembre 1915

Rault (L.-M.), officier de 1re classe des équipages en retraite; 35 ans 1 mois de services, dont 7 ans 7 mois dans la réserve. 3 fois cité. Chevalier du 29 décembre 1932.

Leran (Y.-M.), officier de 1re classe des équipages en retraite; 41 ans de services, dont 5 ans dans la réserve. 2 fois cité. Chevalier du 24 décembre 1931.

Abgrall (M.-J.), officier principal des équipages honoraire; 41 ans de services, dont 20 ans 10 mois dans la réserve. 2 fois cité. Chevalier du 30 juin 1937.

Pedron (J.-F.-M.), officier principal des équipages en retraite; 39 ans de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1931.

Goulaouic (Y.-M.), officier principal des équipages en retraite; 40 ans 11 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Cité. Chevalier du 11 février 1930.

Canet (L.-F.), officier principal des équipages de réserve; 39 ans 9 mois de services, dont 7 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1935.

Dieudonné (C.-L.), officier principal des équipages de réserve; 32 ans 2 mois de services, dont 7 ans 8 mois dans la réserve. Chevalier du 11 janvier 1936.

Mingam (P.-C.), officier de 1re classe des équipages de réserve; 28 ans 9 mois de services, dont 13 ans 1 mois dans la réserve. Trois fois cité. Chevalier du 11 janvier 1936.

Azou (L.-M.), officier principal des équipages de réserve; 34 ans 3 mois de services, dont 8 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1941.

Desria (F.-A.), officier de 1re classe des équipages de réserve; 35 ans de services, dont 7 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 31 décembre 1941.

Saout (A.), officier de 2e classe des équipages honoraire; 36 ans 3 mois de services, dont 10 ans 10 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 24 décembre 1923.

Corps des officiers d'administration.

Branche constructions et armes navales.

Neveur (R.-V.-G.), officier d'administration principal de réserve; 47 ans 1 mois de services, dont 7 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 3 juillet 1933.

Mathéry (C.-E.), officier en chef d'administration de réserve; 51 ans 5 mois de services, dont 12 ans 2 mois dans la réserve. Chevalier du 20 juin 1925.

Branche commissariat et santé.

Lesaunier (J.-H.), officier d'administration principal de réserve; 41 ans 11 mois de services, dont 10 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 28 juin 1934.

Lamour (E.), officier d'administration principal de réserve; 36 ans 8 mois de services, dont 4 ans 3 mois dans la réserve. Cité. Chevalier du 1er janvier 1940.

Branche comptable des matières.

Lavernhe (A.-M.), officier d'administration principal en retraite; 47 ans de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 1er juillet 1931.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

Branche constructions et armes navales.

Goarant (F.-L.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 44 ans 1 mois de services, dont 3 ans 1 mois dans la réserve. Chevalier du 1er février 1911.

De Saint-Rapt (L.), ingénieur en chef des directions de travaux de réserve; 44 ans 9 mois de services, dont 5 ans dans la réserve. Chevalier du 30 juin 1937.

Portal (F.-F.-P.), ingénieur principal des directions de travaux de réserve; 52 ans 5 mois de services, dont 11 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 11 février 1930.

Peira (P.-M.-C.), ingénieur principal des directions de travaux de réserve; 41 ans 3 mois de services, dont 11 ans 5 mois dans la réserve. Chevalier du 1er janvier 1936.

Branche travaux maritimes.

Depond (J.-B.), ingénieur principal des directions de travaux de réserve; 40 ans de services, dont 5 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 30 décembre 1933.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Magnien (M.-P.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 22 ans 3 mois de services, dont 20 ans 9 mois dans la réserve. Chevalier du 28 novembre 1940.

Au grade de chevalier.

Corps des officiers de marine.

Garnache (R.-E.), capitaine de corvette de réserve; 23 ans 8 mois de services, dont 16 ans 10 mois dans la réserve.

Laucou (R.-L.-H.), capitaine de corvette de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 9 ans 5 mois dans la réserve.

Hélain (M.-M.-M.), capitaine de corvette de réserve; 23 ans 3 mois de services, dont 11 ans 7 mois dans la réserve.

Le Tallec (J.-F.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 34 ans 4 mois de services, dont 29 ans 9 mois dans la réserve.

Tartoué (C.-A.), lieutenant de vaisseau; 34 ans 1 mois de services, dont 28 ans 1 mois dans la réserve.

Porcher (M.-J.-B.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 33 ans 4 mois de services, dont 30 ans 4 mois dans la réserve.

Noisin (G.-G.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 32 ans 8 mois de services, dont 28 ans 8 mois dans la réserve.

Juvin (A.-E.-L.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 27 ans 3 mois dans la réserve.

Chupin (P.-G.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 3 mois de services, dont 27 ans 3 mois dans la réserve.

Caujac (L.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 2 mois de services, dont 24 ans 6 mois dans la réserve.

Lombard (R.-L.-C.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 8 mois de services, dont 21 ans 6 mois dans la réserve.

Louvet (L.-J.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 8 mois de services, dont 26 ans 2 mois dans la réserve.

Mauffret (A.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 2 mois de services, dont 24 ans 10 mois dans la réserve.

Lalenques Colinet de Labeau (M.-J.-G.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 2 mois de services, dont 25 ans 8 mois dans la réserve.

Castel (J.-L.-F.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 2 mois de services, dont 25 ans 2 mois dans la réserve.

Labous (J.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 5 mois de services, dont 25 ans 5 mois dans la réserve.

Le Gall de Kerangal (N.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 7 mois de services, dont 23 ans 9 mois dans la réserve.

Le Falchier (P.-T.-J.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 8 mois de services, dont 24 ans 2 mois dans la réserve.

Ferraton (J.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 19 ans 1 mois dans la réserve.

Gicquel (P.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 23 ans 2 mois dans la réserve.

Lambert (A.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 20 ans 2 mois dans la réserve.

Matheron (A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 21 ans 2 mois dans la réserve.

Delahaye (M.-L.-P.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 3 mois de services, dont 5 ans 3 mois dans la réserve.

Brun (G.-M.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 2 mois de services, dont 18 ans 2 mois dans la réserve.

Istria (J.-B.), lieutenant de vaisseau de réserve; 23 ans 8 mois de services, dont 19 ans 8 mois dans la réserve.

Fauveau (J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 9 ans 6 mois dans la réserve.

Coffournic (E.-E.-H.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 2 mois de services, dont 14 ans 4 mois dans la réserve.

Baliez (P.-R.-F.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 8 mois de services, dont 20 ans 3 mois dans la réserve.

Caby (P.-F.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 4 mois de services, dont 15 ans 10 mois dans la réserve.

Tuloup (V.-F.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 2 mois de services, dont 23 ans 2 mois dans la réserve.

Guerrier (A.-L.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 22 ans 2 mois de services, dont 21 ans 11 mois dans la réserve.

De Moucheron (M.-M.-J.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 8 mois de services, dont 20 ans 1 mois dans la réserve.

Frésigne (J.-L.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 4 mois de services, dont 24 ans 10 mois dans la réserve.

Sarrailh-Sarthet (A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 5 mois de services, dont 23 ans 9 mois dans la réserve.

Padovani (L.-A.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 30 ans 8 mois de services, dont 26 ans 7 mois dans la réserve.

Chain (R.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 28 ans 8 mois de services, dont 25 ans 11 mois dans la réserve.

Sénéchal (Y.-A.-R.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 2 mois de services, dont 24 ans 8 mois dans la réserve.

Thiers (F.-A.-F.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 20 ans 5 mois dans la réserve.

Loget (L.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 4 mois de services, dont 22 ans 6 mois dans la réserve.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Barrère (P.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 3 ans 4 mois dans la réserve.

Ginnsz (R.-F.-F.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 5 ans 3 mois dans la réserve.

Sallenave (J.-M.-E.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 27 ans 2 mois de services, dont 22 ans 2 mois dans la réserve.

Pichot (C.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 29 ans 3 mois de services, dont 24 ans 1 mois dans la réserve.

Dufournet (R.-E.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 26 ans 2 mois de services, dont 23 ans 8 mois dans la réserve.

Postec (P.), ingénieur mécanicien de 1re clase de réserve; 25 ans 2 mois de services, dont 22 ans 8 mois dans la réserve.

Clisson (R.-E.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 30 ans de services, dont 27 ans dans la réserve.

Recchère (F.-E.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 28 ans 2 mois de services, dont 26 ans 2 mois dans la réserve.

Escaich (M.-L.-J.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 22 ans 8 mois dans la réserve.

Corps des ingénieurs du génie maritime et de l'artillerie navale.

Rahoult (A.-A.), ingénieur de 1re classe du génie maritime de réserve; 35 ans 3 mois de services, dont 24 ans 5 mois dans la réserve.

Corps du commissariat de la marine.

Lagrange (J.-H.-J.-M.), commissaire principal de réserve; 20 ans 3 mois de services, dont 4 ans dans la réserve.

Corps de santé.

Coulonjou (J.-A.-R.), médecin principal de réserve; 26 ans 2 mois de services, dont 5 ans 2 mois dans la réserve.

Rigolet (R.-R.-F.), chirurgien dentiste de 1re classe de réserve; 21 ans de services, dont 19 ans 3 mois dans la réserve.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Roux (J.-F.), officier de 2e classe des équipages honoraire; 37 ans 4 mois de services, dont 11 ans 11 mois dans la réserve.

Le Roux (P.-F.-M.), officier de 1re classe des équipages honoraire; 28 ans 3 mois de services, dont 22 ans 11 mois dans la réserve.

Le Goff (L.-J.-F.-M.), officier de 1re classe des équipages de réserve; 31 ans 8 mois de services, dont 4 ans dans la réserve.

Valery (A.-M.), officier de 1re classe des équipages de réserve; 27 ans de services, dont 21 ans dans la réserve.

Salvaresi (A.-L.), officier de 1re classe des équipages de réserve; 29 ans 6 mois de services, dont 25 ans 1 mois dans la réserve.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

Branche constructions et armes navales.

Delaunay (G.-E.), ingénieur de 1re classe des directions de travaux; 27 ans 6 mois de services, dont 6 ans 5 mois dans la réserve.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Roditi (G.-D.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 33 ans 2 mois de services, dont 20 ans 8 mois dans la réserve.

Paque; (R.-E.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 23 ans 8 mois de services, dont 21 ans 2 mois dans la réserve.

Décret du 2 septembre 1952 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1952, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 et la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951, portant création de contingents en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, les officiers des différents corps de l'armée de mer dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1951.)

ANNÉE 1951

PERSONNELS OFFICIERS DES DIFFERENTS CORPS DE L'ARMEE DE MER N'APPARTENANT PLUS A L'ARMEE ACTIVE

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

(Application des dispositions de l'article 79 de la loi des finances du 16 avril 1930 et de l'article 6 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

Au grade d'officier.

Corps des officiers de marine.

Jaquard (J.-E.-M.), capitaine de corvette de réserve; 23 ans 3 mois de services, dont 7 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 5 juin 1940. Cité.

Hénocque (J.-P.-S.), lieutenant de vaisseau de réserve; 25 ans 1 mois de services, dont 19 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 31 mai 1940. 2 fois cité.

Legrand (P.-M.-C.-M.), capitaine de corvette de réserve; 36 ans 9 mois de services, dont 28 ans dans la réserve. Chevalier du 22 juin 1939. 3 fois cité.

Sévellec (C.-F.), capitaine de corvette de réserve; 32 ans 11 mois de services, dont 7 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 3 juillet 1933. Cité.

Hamon (J.-B.), lieutenant de vaisseau de réserve; 31 ans 11 mois de services, dont 28 ans 7 mois dans la réserve. Chevalier du 24 juillet 1940. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Leclecq (G.-O.-H.-J.), ingénieur mécanicien principal de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 3 ans dans la réserve. Chevalier du 5 juin 1940. Cité.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

Kervella (J.-P.-G.), officier de 1re classe des équipages de réserve; 35 ans 9 mois de services, dont 11 ans 11 mois dans la réserve. Chevalier du 5 juin 1940. 2 fois cité.

Au grade de chevalier.

Corps des officiers de marine.

Bonnafoux (X.-A.-L.), lieutenant de vaisseau de réserve; 27 ans 1 mois de services, dont 24 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Ploix de Rotrou (G.-G.-M.-D.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 2 mois de services, dont 16 ans 10 mois dans la réserve. Cité.

Joos (C.-A.-A.), lieutenant de vaisseau de réserve; 22 ans 2 mois de services, dont 20 ans 8 mois dans la réserve. Cité.

Legaignoux (J.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe de réserve; 33 ans 10 mois de services, dont 29 ans 4 mois dans la réserve. Cité.

Guilmard (J.-J.-M.), lieutenant de vaisseau de réserve; 26 ans 3 mois de services, dont 17 ans 3 mois dans la réserve. Cité.

Corps des ingénieurs mécaniciens.

Jacob (A.-J.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 23 ans 3 mois de services, dont 5 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Toussenel (A.-C.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 20 ans de services, dont 1 an 4 mois dans la réserve. Cité. (Application du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

Préveaux (R.-P.-C.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 22 ans 3 mois de services, dont 3 ans 4 mois dans la réserve. Cité.

Chatel (F.-V.-M.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 33 ans de services, dont 27 ans 2 mois dans la réserve. Cité.

Feron (M.-G.), ingénieur mécanicien de 2e classe de réserve; 26 ans 1 mois de services, dont 22 ans 7 mois dans la réserve. Cité.

Rebours (M.-R.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 26 ans 7 mois de services, dont 25 ans 1 mois dans la réserve. Cité.

Gérardin (N.-J.-A.), ingénieur mécanicien de 1re classe de réserve; 24 ans 2 mois de services, dont 21 ans 7 mois dans la réserve. Cité. Blessé.

Corps des ingénieurs des directions de travaux.

Branche constructions et armes navales.

Biton (E.-A.), ingénieur des directions de travaux de 1re classe de réserve; 37 ans 4 mois de services, dont 6 ans 9 mois dans la réserve. Cité.

Corps des officiers de réserve interprètes et du chiffre.

Raynaud (J.-P.), officier de réserve interprète et du chiffre de 1re classe; 20 ans de services, dont 16 ans 10 mois dans la réserve. Cité.

Décret du 2 septembre 1952 portant nomination dans l'ordre national de la Legion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur a été conférée à l'officier de marine désigné ci-après (à titre posthume):

Au grade de chevalier.

Barnouin (André-Henry-Marie), lieutenant de vaisseau, commandant la 12 F. A été cité.

Décret du 2 septembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 et la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951 portant création de contingent de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions

dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers mariniers et marin dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1951.)

ANNÉE 1951

Au grade de chevalier.

DÉCORATION AVEC TRAITEMENT

a) *Réserves.*

Mérat (Pierre), ex-maître principal pilote aéro, mle 2151-T-29, médaillé militaire du 31 décembre 1937; 21 ans de services dont 17 ans 5 mois de services actifs. Cité.

Klein (Joseph), ex-premier maître pilote aéro, mle 415-C-32, médaillé militaire du 24 juillet 1940; 24 annuités dont 15 ans 11 mois de services actifs. Six fois cité.

Nué (Henri), ex-maître principal électricien, mle 2016-26-III, médaillé militaire du 26 février 1937; 25 ans de services dont 21 ans 4 mois de services actifs. Deux fois cité. (Application du paragraphe 2 de l'article 5 de la loi n° 49-586 du 25 avril 1949.)

Mallet (Marcel), ex-premier maître électricien, mle 709-24-2, médaillé militaire du 20 janvier 1936; 27 ans de services dont 22 ans 8 mois de services actifs. Deux fois cité.

Biller (Louis), ex-premier maître mécanicien, mle 5601-T-27, médaillé militaire du 31 décembre 1937; 24 ans de services dont 20 ans 8 mois de services actifs. Cité.

Nicolas (Francis), ex-premier maître infirmier, mle 516-24-2, médaillé militaire du 1er juillet 1937; 27 ans de services dont 24 ans 3 mois de services actifs. Deux fois cité.

Poli (Pierre), ex-premier maître commis aux vivres, mle 1961-27-5, médaillé militaire du 31 décembre 1937; 24 ans de services dont 20 ans 8 mois de services actifs. Cité.

b) *Dégagés d'obligations militaires.*

Le Pite (Gaston), ex-second maître mécanicien, mle 19-203-3, médaillé militaire du 24 mai 1915; 28 ans de services dont 9 ans 7 mois de services actifs. Deux fois cité, blessé.

Nicolas (Yvon), ex-matelot fusilier, mle 101-786-2, médaillé militaire du 30 décembre 1914; 28 ans de services dont 8 ans 4 mois de services actifs. Deux fois cité.

Le Roux (François), ex-maître principal mécanicien, mle 62-004-1, médaillé militaire du 11 janvier 1933; 28 ans de services dont 21 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Agostini (Paul), ex-maître fourrier, mle 99-075-5, médaillé militaire du 9 juillet 1930; 28 ans de services dont 20 ans 6 mois de services actifs. Cité, blessé.

Décret du 2 septembre 1952 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, vu la loi n° 49-586 du 25 avril 1949 et la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951 portant création de contingent de la Légion d'honneur en faveur des personnels de l'armée de mer n'appartenant plus à l'armée active, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, ont été nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur les officiers mariniers, quartier-maître et marin dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1951.)

ANNÉE 1951

Au grade de chevalier.

DÉCORATION SANS TRAITEMENT

a) *Réserves.*

Briand (Pierre), ex-premier maître pilote aéro, mle 72-166-1, médaillé militaire du 28 juin 1935; 27 ans de services dont 20 ans 10 mois de services actifs.

Courvoisier (Lucien), ex-premier maître mécanicien moteur avion, mle 125-CAS-29, médaillé militaire du 16 juin 1938; 22 ans de services dont 18 ans 3 mois de services actifs.

Verdollin (Antoine), ex-premier maître armurier, mle 518-26-V, médaille militaire du 27 février 1937; 25 ans de services dont 21 ans 9 mois de services actifs.

Capitaine (Alphonse), ex-maître principal mécanicien avion, mle 133-603-2, médaillé militaire du 4 juillet 1931; 29 ans de services dont 25 ans 7 mois de services actifs.

Courtillet (Marcel), ex-premier maître pilote aéro, mle 69-326-1, médaillé militaire du 24 janvier 1931; 28 ans de services dont 22 ans de services actifs.

Péri (Raguel), ex-maître mécanicien, mle 2029-25-5, médaillé militaire du 30 juin 1937; 26 ans de services dont 21 ans 7 mois de services actifs.

Foatelli (Pierre), ex-maître principal canonnier D. C., mle 101-738-2, médaillé militaire du 12 février 1937; 38 ans de services dont 33 ans 2 mois de services actifs.

b) *Dégagés d'obligations militaires.*

Léost (Jean), ex-second maître canonnier, mle 66-703-2, médaillé militaire du 3 janvier 1917; 34 ans de services dont 29 ans de services actifs.

Daunas (Louis), ex-premier maître torpilleur, mle 7657-4, médaillé militaire du 31 décembre 1918; 31 ans de services dont 25 ans 11 mois de services actifs.

Cariou (Joseph), ex-quartier-maître canonnier, mle 9353 Lorient, médaillé militaire du 15 mars 1916; 28 ans de services dont 7 ans 11 mois de services actifs.

Aubert (François), ex-premier maître de manœuvre, mle 23-980-4, médaillé militaire du 12 février 1931; 28 ans de services dont 18 ans 1 mois de services actifs.

Le Lourec (Joseph), ex-premier maître radio, mle 130-919-2, médaillé militaire du 1er juillet 1937; 27 ans de services dont 15 ans 5 mois de services actifs.

Le Boulec (René), ex-maître fourrier, mle 24-817-3, médaillé militaire du 1er janvier 1940; 28 ans de services dont 7 ans 6 mois de services actifs.

Boutoiran (Ernest), ex-premier maître musicien, mle 86-890-5, médaillé militaire du 24 janvier 1934; 28 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Danès (Jean), ex-second maître canonnier, mle 20-130-3, médaillé militaire du 28 mai 1916; 28 ans de services dont 9 ans 1 mois de services actifs.

Guesnier (Joseph), ex-premier maître mécanicien, mle 31-104 Saint-Brieuc, médaillé militaire du 6 août 1917; 28 ans de services dont 17 ans de services actifs.

Page (Alexandre), ex-premier maître fourrier, mle 133-609-2, médaillé militaire du 25 janvier 1928; 29 ans de services dont 25 ans 4 mois de services actifs.

Rossi (Antoine), ex-second maître secrétaire, mle 62-215-5, médaillé militaire du 14 juillet 1938; 28 ans de services dont 4 ans 10 mois de services actifs.

Cariou (Louis), ex-maître fourrier, mle 101-158-2, médaillé militaire du 30 juin 1928; 28 ans de services dont 17 ans 1 mois de services actifs.

Savelli (Etienne), ex-maître canonnier, mle 98-599-5, médaillé militaire du 13 mars 1930; 35 ans de services dont 29 ans 9 mois de services actifs.

Torobino (Paul), ex-matelot mécanicien, mle 50-201-5, médaillé militaire du 13 mai 1927; 28 ans de services dont 6 ans 11 mois de services actifs.

Décret du 2 septembre 1952 portant régularisation de nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 septembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur à compter du 1er juillet 1952, date à laquelle il a été décoré par le général de corps d'armée, commandant en chef des forces terrestres, aériennes et navales en Indochine:

Au grade de chevalier.

Bovis (P.-L.-A.), enseigne de vaisseau de 1re classe, commandant du groupe des engins de la marine de Quang-Khé. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Ce décret régularise la nomination effectuée par le général du corps d'armée, commandant en chef des forces terrestres, aériennes et navales en Indochine.

Decret du 2 septembre 1952 portant régularisation de promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 septembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur à compter de la date à laquelle ils ont été décorés par le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés:

Au grade d'officier.

Corps des officiers de marine.

(Pour compter du 1er juin 1952.)

Condroyer (Y.-H.-M.), capitaine de corvette. Cette promotion annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée n° 255 EM. 3/REC du 15 mai 1952 du vice-amiral commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient et comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

(Pour compter du 15 juin 1952.)

Delcourt (J.-P.-M.), capitaine de corvette. Cette promotion ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme, l'intéressé ayant déjà été cité pour les mêmes faits.

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur à compter de la date à laquelle ils ont été décorés par le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés:

Au grade de chevalier.

(Pour compter du 1er juin 1952.)

Corps des officiers de marine.

Balensi (J.-R.), lieutenant de vaisseau. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée n° 232 E.M. 3/Rec. du vice-amiral, commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient en date du 9 novembre 1951 et comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Rivière (A.-L.-A.), lieutenant de vaisseau. Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme, l'intéressé ayant déjà été cité pour les mêmes faits.

(Pour compter du 15 juin 1952.)

Monnier (M.-A.-L.), lieutenant de vaisseau. Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Capdeville (P.-M.-E.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Cost (G.-J.-M.), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Ces nominations ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme, les intéressés ayant déjà été cités pour les mêmes faits.

Corps des officiers des équipages de la flotte.

(Pour compter du 1er juin 1952.)

Foucher (A.), officier de 1re classe des équipages de la flotte. Cette nomination annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée n° 270 E.M. 3/Rec. du vice-amiral, commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient en date du 23 mai 1952 et comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Ce décret régularise les promotions et nominations effectuées par le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, à la date des 1er et 15 juin 1952.

Décret du 2 septembre 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 2 sepembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume (faits exceptionnels de guerre et de résistance), les militaires dont les noms suivent:

Aubineau (Marc-Hubert), 2e classe
Aulagner (Amédée-Emile), sergent-chef.
Azagier (Jean-Louis).
Bailly (Marcel).
Banteria (Pascal).
Barges (Georges-Claude).
Baudot (Paul), aspirant.
Baulier (Francis-Edouard-Aimé-Jean).
Behague (Marcel).
Berard (Yves-Marie-Louis-Auguste).
Berlier (Claudius).
Bernardon (Michel-Raoul), sergent.
Bettremieux (Louis-Henri), sergent.
Boillot (Léonce-Marie-Anmé), sergent.
Boisseau (Louis).
Boissel (Jean-Albert-Paul), 1re classe.
Bombrun (Jean-Aimé).
Bonnardin (Edmond-Henri-Honoré), 2e classe.
Bonneville (Roger-Jean), 2e classe.
Bouchet (Emile), sergent.
Bouffard (Paul), brigadier de police.
Bousquet (Marcel-Bertin-Emile).
Broussard (Georges), caporal
Brunet (René-Justin), sergent.
Buvat (Roger-Gaston).
Canaguier (Jean-André).
Capdevielle (Lucien-Augustin), 1re classe.
Caudron (René), sergent.
Cazes (Jean-Eugène), 1re classe.
Chapel (Fernand-Edouard).
Charleteux (Jean-André-Désiré).
Chatain (Joseph-André), sergent.
Chauvet (Maurice-Michel-Joseph), 1re classe.
Collin (Marcel-François).
Collioud-Marichallot (Henri).
Conigilio (Joseph), sergent.
Constantinou (Georges-Henri).
Costet (René-Elie-Joseph).
Cournut (Marcel-Firmin), sergent.
Courteaux (Gabriel-Léon).
Cuoq (Félix).
Dallenne (Albert-César).
Dalloz (Charles-Lucien), sergent.
Delarbre (Jean-Baptiste).
Delouche (Raymond-Mathurin).
Delesques (Robert-Henri), 2e classe.
Derieppe (Paul-Gaston).
Dides (Louis-Alfred), sergent.
Dietrich (Maurice).
Domanski (Jean), 2e classe.
Douay (Roland-Yves).
Dupas (Alfred-Charles), adjudant.
Etling (Alfred-Roger).
Farelle (Jean).
Faure (René-Louis).
Feigly (Pierre).
Filiol (Emile-Jean).
Ferratier (Etienne-Louis), sergent.
Fino (Fernand-Emile).
Fouache (Robert), sergent-chef.
Fouchet (Maurice), 2e classe.
Frachon (Gaston), caporal-chef.
Francheteau (Pierre-Auguste), 2e classe.
Gallo (Henri-Jean-Pierre).
Gehin (André-Nicolas).
Gely (Léonce-Camille-Justin), sergent.
Georges (Raymond-Adrien).
Chibaudo (Jean-Félix), 1re classe.
Giraud (Fernand-Jean).
Gobin (Gaston).
Gorsse (Joseph-Marcel).
Goutines (Gaston-Louis), caporal-chef.
Grossir (Pierre).
Guerineau (Hubert), sergent.
Guerrin (Paul-Joseph), sergent.
Guerrin (Paul-Joseph), sergent-chef
Guerrini (Jacques), caporal.
Guesnier (André-Léon-Alexandre).
Havet (Michel-Paul-Marie), 2e classe.
Heritier (Albert-Louis), adjudant chef.
Heulitz (Théogène-Fernand), sergent.
Hiedsieck (Daniel).
Houles (André-Robert), soldat de 1re classe.
Houot (André-Paul-Alphonse), sergent.
Huc (Louis-Elie-Victor)
Imbert (Lucien-Jean), caporal-chef
Jacquot (Emile-Georges-Gustave).
Jeanroy (Marcel-Auguste).
Jouvenoz (Francis-Henri), 2e classe.
Juilland (Francis-Florent), sergent.
Kerbiguet (Louis), sergent.
Koch (Robert-Joseph), 2e classe.
Lacour (Louis-Auguste).
Lalevée (Aimé-Georges), sergent
Lambolez (Marcel-Dominique).
Landrieux (Alphonse-Jules), sergent.
Laurençon (Pierre-François).
Laurent (Aristide-Emile), sergent-chef.
Lascor (Emile).
Lechapt (François-Ferdinand).
Lefort (Robert-François), 2e classe.
Legars (René-Raymond), sergent.
Legros (Joanès).
Le Gros (Léon-Georges-Marie), 2e classe.
Le Rouge (Kléber), 2e classe.
Leroy (Lucien-André), 2e classe.
Lescarmontier (Didier), soldat de 1re classe.
Leslourdy (Marius-Noël), 2e classe.
Lorenzon (Louis-Benjamin), 2e classe.
Loscos (Emile-Emmanuel), sergent.
Loubière (Jean-François).
Maitre (Robert-Pierre-André), sergent.
Maghetti (Gothard), 2e classe.
Maillot (Paul-André).
Marchal (Louis-Jean-Baptiste), 2e classe.
Marchand (Jacques), sergent.
Martin (Casimir), 2e classe.
Martineau (René-Alexandre), sergent.
Maurice (Albert), 2e classe.
Mazauric (Jacques-Albin).
Mazeron (Léon-Edmond), soldat de 1re classe.
Mege (Marcel-Paul).
Meistertzheim (René-Gilbert), sergent.
Milhavet (André-Emile).
Morel (Robert-André-Paul).
Muller (Henri-Barthélémy).
Nevers (Georges-Henri), 2e classe.
Nicolas (Didier-Laury), adjudant
Orgambide (Guillaume), gendarme.
Paparel (Louis), aspirant.
Pelatan (René-André), sergent-chef.
Papoz (Pierre).
Perez (Louis), 2e classe.
Perigot (Achille-Pierre), soldat de 1re classe.
Perinet (Roger-Paul), sergent.
Pernet (Louis-Octave), sergent.
Perrin (Auguste-Marcel), 2e classe.
Perron (Paul), sergent.
Petas (Henri).
Peyre (Louis-Pierre), caporal-chef.
Peyronnet (Paul).
Pierrat (Marcel-Henri), caporal-chef.
Pierre (René-Marcel).
Pierrel (Jean-Auguste).
Pigout (Etienne-Jean), adjudant-chef.
Poirot (Paul-Albert), 2e classe.
Poirot (Pierre-Adrien), 2e classe.
Pradeau (Daniel-Charles), sergent-chef.
Prieur (Albert-Pierre), adjudant.
Quixalos (Joseph), sergent.
Rabeyrin (Jean-Baptiste).
Rajat (Maurice-Adrien-Marius).
Ratton (Gaston-Eugène).
Remy (Camille-Clovis).
Renaud (Jean).
Ricard (Antoine-Aimé-Emmanuel), soldat de 1re classe.
Richard (Fernand-André).
Rieutord (Albin-Jean).
Robert (Pierre-Jean-Etienne).
Robin (Jacques).
Roche (Etienne), 2e classe.
Rollat (Paul).
Rousset (Jean-Lucien).
Roy (Marcel), 2e classe.
Rosse (Robert-Roger-Lucien), sergent.
Roux (Jean-Claude), sergent.
Roux (Marcel-Jean).
Rouxeville (Armand), maréchal des logis.
Saladin (Jean-Robert).
Sant (Marc-Auguste), caporal.
Saulnier (Auguste-Alexandre), sergent.
Savioux (Léon-Hector-Jean), 2e classe.
Seguret (André).
Serres (Georges), sergent.
Sicard (Daniel).
Simiand (Charles), adjudant.
Sol (Maurice-Raoul-Henry), sergent.
Taxxe (Julienne-Joséphine), sergent.
Tannay (Marcel-Léon), 2e classe.
Touzery (André-Jean-Marie).
Vaissade (Albert-Guillaume-Roger), sergent.
Valin (Henri-César).
Vallet (Constant-Marcelin).
Varence (Marius-Louis), sergent.
Vaudaine (Marcel).
Verbeurgt (Georges).
Veyer (Marcel-Jean).
Vial (André-Claude-Jean).
Villaume (Paul-Fernand), 2e classe.
Villaume (René-Jean-Baptiste), 2e classe.

Villemin (Maurice-Louis).
Villeminey (Emile-Eugène), caporal.
Villeneuve (Henri).
Villegut (Charles-Marius), sergent chef.
Velay (Louis), sergent.
Voest (Louis).
Weill (Claude).
Wourms (Bernard-Charles).
Zbinden (Robert-Henri).
Zilioli (Annito), 2e classe.
Zmyslony (Pierre).

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Décret du 2 septembre 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, ministre des finances, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire, à titre posthume, les militaires dont les noms suivent:

Allery (Joseph), adjudant, 80e régiment d'infanterie, classe 1939, mle 7427, recrutement de Versailles.

Ahmed ben Si Lahssen, 2e classe, 86e goum, classe 1941, mle 116, recrutement du Maroc.

Andreu-Lexandret (Roger), 1re classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 15593, recrutement de Marseille.

Antonelli (Antoine), 1re classe, régiment de marche du Tchad, classe 1938, mle 799, recrutement d'Ajaccio.

Antoni (Alfred), caporal-chef, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1939, mle 1681, recrutement de Valenciennes.

Aoustin (Emile-Jules-Louis), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1943, mle 35-4725, recrutement de Rennes.

Ardanuy (Raymond-Alban), adjudant, 15e groupe d'escadrons de réparations, classe 1929, mle 93, recrutement de Béziers.

D'Audiffret-Pasquier (Armand-François-Henri), maréchal des logis, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1941, mle 15909, recrutement de la 3e région.

Augustin (Martin-Aimé), 2e classe, 3e groupe autonome du 11e F.T.A., classe 1939, mle 1291 R.M., recrutement d'Alger.

Aygalenc (Roger-Jean-Léon), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1933, mle 831, recrutement de Moulins.

Bailo Saané, 1re classe, 1er régiment d'artillerie, classe 1937, mle 55791, recrutement de Kindia (Guinée française).

Balestrazzi, alias Guiol (Joseph-Louis), 2e classe, 2e groupe de forces terrestres antiaériennes, classe 1942, mle 13935, recrutement de Toulon.

Banet (Henri), 1re classe, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 204, recrutement de Perpignan.

Baratchard (Emile-André-Léon-Antoine-Marie-Edmond), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1941, mle 9688, recrutement de Nancy.

Barokh Mardouchée, 1er régiment de cuirassiers, 2e classe, classe 1938, mle 1090 R.M., recrutement d'Alger.

Barraud (André-Marcel), brigadier, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1941, mle 12822 P., recrutement de Poitiers.

Barry Diassalée, 2e classe, 1er régiment d'artillerie, classe 1938.

Bastien (Paulin-Joseph), 2e classe, 3e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1939, mle 1962, recrutement de Thionville.

Bataille (François-Louis), 2e classe, 2e bataillon de zouaves, classe 1945, mle 4011, recrutement de Valenciennes.

Baudouin (Marcel-Benjamin-Hubert), 2e classe, 3e bataillon de zouaves, classe 1941, mle 5367, recrutement de Châlons-sur-Marne.

Baudy (Henri-Pierre), brigadier, 23e groupe de forces terrestres antiaériennes, classe 1941, mle 3142, recrutement d'Oran.

Bayona (Henri-Bernard), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 779, recrutement d'Oran.

Bedu (Maurice-Marcel-Isidore), 2e classe, 9e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 28087, recrutement de Lille.

Benkhanouche Mohand, caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939, mle 317 L.M., recrutement de Constantine (section Sétif).

Ben Sadoun (Adrien-David), 2e classe, 297e compagnie de transport, classe 1932, mle 3121, recrutement d'Oran.

Bernatas (Pierre), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 23637, recrutement de Pau.

Berrahmoun Bachir, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939 G, mle 912 R.M., recrutement de Constantine.

Berrebi (Isaac), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1940, mle 134/ISR., recrutement de l'administration centrale de l'armée tunisienne, à Tunis.

Berth (Raymond-Georges-François), 1re classe, compagnie de Q.G. no 97, classe 1941, mle 1389, recrutement de la Seine, 1er bureau.

Bertrand (Jacques-René), 2e classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 2819 R.M., recrutement d'Alger.

Bitam Slimane, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 G, mle 3020 R.M., recrutement de Constantine.

Blariau (Robert), 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1936, mle 219 L.E., recrutement d'Oran.

Bloch (Jacques-Gilbert), sergent, régiment de marche du Tchad, classe 1937, mle 2402, recrutement de la Seine, 2e bureau.

Boccardo (Robert-Auguste), sergent-chef, 501e régiment de chars de combat, classe 1940, mle 309, recrutement de Poitiers.

Boileau (Marcel-Yvon), 1re classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 4878, recrutement de Nancy.

Bont, sergent-chef, bataillon de marche no 11, classe 1931, mle 25345 D.B.N., recrutement d'Ouidah (Dahomey).

Bonnafoux (Louis), 2e classe, 11e bataillon de chasseurs alpins, classe 1942, mle 15150, recrutement de Gap.

Boucazon (Roger-Julien), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1947, mle 51980, recrutement de la 1re région.

Botella (Gabriel-Victor-Antoine), sergent-chef, 2e bataillon de zouaves, classe 1931, mle R. 670, recrutement du Maroc.

Bottellier (Hilaire), caporal, 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1941, mle 22191, recrutement de Lyon.

Bouaroua Laoussine, 2e classe, 1e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939 C, mle 1506 R.M., recrutement de Constantine.

Bouarza ben Ablès, 2e classe, 83e goum, classe 1938, mle 207, recrutement du Maroc.

Bouazza ben Hammou, 2e classe, 11e goum, classe 1941, mle 324, recrutement du Maroc.

Bouchamaa (Boudjema), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle L.M. 1013, recrutement de Constantine.

Bouchema (Belkacem), 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943-C, mle 8121-10, recrutement de Constantine.

Bouchet (André), 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1943, mle 21533, recrutement de Lyon.

Bouchta ben Abbès, maoun, 9e tabor, classe 1940, mle 15, recrutement du Maroc.

Bouchta ben Kaddour, 2e classe, 18e goum, classe 1941, mle 221, recrutement du Maroc.

Bouderaa (Tahar), caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938-C, mle 858 L.M., recrutement de Constantine.

Boudjemaa ben Abdesselem, 2e classe, 3e groupe de tabors marocains, 86e goum, classe 1940, mle 303, recrutement du Maroc.

Bougrine ou Lhassen, 2e classe, 82e goum, classe 1935, mle 454, recrutement du Maroc.

Bougue (Charles-Yves), caporal, 49e régiment d'infanterie, classe 1952, mle 1411, recrutement d'Auch.

Bouhaita Belkacem, 1re classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938 C, mle 3168 L.O., recrutement de Constantine.

Bouhlassa Allaoua, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1937 G, mle 1133 R.M., recrutement de Constantine.

Boujmaa Ould Bchar, 2e classe, 39e goum, classe 1941, mle 562, recrutement du Maroc.

Boukhenchouche Ammar, 1re classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle 1278 R.M., recrutement de Constantine.

Boulahrouz Amar, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941 S, mle 15532 R.M., recrutement de Constantine.

Boursier (Henri), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1945, mle 23982, recrutement de Rennes.

Boutiti Amar, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1939 C, mle 5691 RM, recrutement de Constantine.

Bouziane Bouziane ben Chérif, 1re classe, 67e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1941 G, mle 485 LM, recrutement de Constantine.

Brahim ben Abdelkader, 2e classe, 58e goum, classe 1943, mle 817, recrutement du Maroc.

Brahim ben Hammadi, 2e classe, 59e goum, classe 1943, mle 478, recrutement du Maroc.

Briot (Aimé-Marie-André), sergent, régiment de marche du Tchad, classe 1942, mle 5432, recrutement de Nancy.

Brohan (Baptiste-Joseph-Marie), 2e classe, 13e bataillon du génie, classe 1931, mle 569, recrutement de Vannes.

Broussal (Etienne-Denis), 2e classe, 1er tabor marocain, classe 1940, mle 2591, recrutement de Rodez.

Bucco (Emile-Jacques-Othello-Oswald), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1941, mle 2259, recrutement d'Oran.

Buisson (Jean-Antoine), 2e classe, bataillon de commandement de la 4e brigade, 1re D.F.L., classe 1943, mle 21576, recrutement de Lyon.

Burel (Bernard-Ernest), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1944, mle 18694, recrutement de Rennes.

Buttafoco (François), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1943, mle 172, recrutement d'Ajaccio.

Cadiot (Philippe), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1941, mle 859, recrutement de la 1re région.

Calba (Léon-Isidore-Gabiel), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1941, mle 2130, recrutement de Metz.

Canonge (Marceau), 2e classe, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1946, mle 21038, recrutement de Nîmes.

Capellano (Vincent), caporal-chef, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1939, mle 1161 RM, recrutement d'Alger.

Capoccia (Léon-Georges-Jean), 1re classe, régiment de marche de la légion étrangère, classe 1936, mle 1791, recrutement de Marseille.

Caron (André-Henri), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1943, mle 32398, recrutement de la 1re région.

Caron (Henri-Jean), adjudant, 501e régiment de chars de combat, classe 1935, mle 1214, recrutement de Saint-Omer,

Castel (Gérard-Jack-Elie), sergent-chef, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 256, recrutement d'Aurillac.
Castor (Léon), sergent, 13e bataillon de chasseurs alpins, classe 1943, mle 2977, recrutement de Metz.
Chabert d'Hières (Jean-Baptiste-Marie-Paul), 2e classe, 3e régiment de spahis marocains, classe 1945, mle 36729, recrutement de Lyon.
Chaffal (Reymond-Adrien), caporal, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1931, mle 384, recrutement de Valence.
Chaillou (Clément-Louis), 2e classe, 8e régiment de dragons portés, classe 1946, mle 55140, recrutement de la 1re région.
Chanteur (Marcel), 2e classe, bataillon de marche n° 11, classe 1942, mle 16076, recrutement de Nevers.
Chevalier (Jacques), brigadier-chef, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1940, mle 4814, recrutement de la Seine (1er bureau).
Chiappini (Jean-Baptiste), sergent-chef, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle 1040, recrutement d'Ajaccio.
Chivot (Jacques-Paul-Jean), 2e classe, 39e goum, classe 1944, recrutement de Valenciennes.
Christophe (André-Georges-Stéphane-Antoine), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1950, mle 23032, recrutement de Vesoul.
Claret (Louis-Joseph), 2e classe, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1945, mle 36801, recrutement de Lyon.
Clément (Jules-Joseph), brigadier-chef, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 2290, recrutement de Thionville.
Clerc (Roger), 2e classe, bataillon de marche n° 11, classe 1943, mle 17076, recrutement d'Auxerre.
Collot (Marcel-Pierre), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 1928, recrutement de Troyes.
Colombier (Yves-Jean-Michel), 1re classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1944, mle 8691, recrutement de Clermont-Ferrand.
Convert (Louis-Joseph-Jean-Fuleran), 2e classe, bataillon de marche n° 21, classe 1943, mle 23941, recrutement de Lyon.
Corlet (André-Grégoire-Joseph), adjudant, 501e régiment de chars de combat, classe 1937, mle 240, recrutement de Saint-Lô.
Corvisier (Jean-Emile), maréchal des logis, 12e régiment de cuirassiers, classe 1937, mle 346, recrutement de Constantine.
Couchet (André-Marie-Jean), maréchal des logis, 40e régiment d'artillerie nord-africain, classe 1942, mle 25651, recrutement de Lyon.
Cournut (Eugène-André), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1943, mle 10402, recrutement de Montpellier.
Courty (Roland-Marius), 1re classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 5197, recrutement de Châlons-sur-Marne.
Crespin (Roger-Victor), 2e classe, 1er bataillon d'infanterie de marine, classe 1942, mle 10089. Engagé volontaire.
Cusy (Robert), brigadier, 40e régiment d'artillerie nord-africain, classe 1944, mle R. 754, recrutement du Maroc.
Daouda Camara, sergent, bataillon de marche n° 4, classe 1931, mle 34252, recrutement de Kindia (Guinée).
Dauchez (Michel-Jacques), maréchal des logis, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1935, mle 130, recrutement de la Seine (6e bureau).
Davet (Georges-Charles-Arnold), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1946, mle 39762, recrutement de Lyon.
Dedouvre (Guy-Jean), 2e classe, 12e régiment de cuirassiers, classe 1942, mle 6712, recrutement de Rennes.
Defendini (Toussaint), 1re classe, régiment de marche du Tchad, classe 1942, mle 220, recrutement d'Ajaccio.
Delafon (Henry-Gabriel-Marie), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1945, mle 39435, recrutement de la 1re région.
Delaitre (Bernard-Lucien), brigadier, 3e régiment d'artillerie coloniale, classe 1936, mle 2758, recrutement de Lyon.
Delesalle (Pierre-Robert-Francis), 2e classe, 1er régiment de marche du spahis marocains, classe 1946, mle 54150, recrutement de la 1re région.
Delesalle (Henri), brigadier-chef, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1940, mle 7222, recrutement de Lille.
Delplanque (Henri), 2e classe, 80e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 23242, recrutement de Marseille.
Desanti (François-Marie), 2e classe, 22e bataillon nord-africain, classe 1944, mle 679, recrutement d'Ajaccio.
Devienne (Roger-Yves-Joseph), brigadier, 12e régiment de cuirassiers, classe 1940, mle 1942, recrutement de Brest.
Dian Samba, 1re classe, 1er régiment d'artillerie, classe 1937, mle 55589, recrutement de Kindia (Guinée française).
Dianfante (Palm), caporal, bataillon de marche n° 4, classe 1939, mle 29580, recrutement d'Ouagadougou (Haute-Volta).
Dimarzo (Lucien), 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1944, mle 719 L. E., recrutement d'Oran.
Dionnet (Gabriel), 1re classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 628, recrutement de la 1re région.
Dubois (René), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1922, mle 3396, recrutement de Versailles.
Dubosq (Robert-Serge), sergent-chef, bataillon de marche n° 21, classe 1939, mle 1184, recrutement de Toulon.
Duffour (Joseph-Clément), 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1943, mle 5894, recrutement de Lyon.
Dumorand (Raymond-Alexandre), 2e classe, 22e bataillon de Nord-Africains, classe 1945, mle 37514, recrutement de Lyon.
Dupin (André), caporal, bataillon de marche n° 5, classe 1943, mle 12019, recrutement de Montpellier.
Durand (Lucien-Emile), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 2882, recrutement de la Seine (6e bureau).
Duval (Auguste), sergent, régiment de marche du Tchad, classe 1938, mle 3608, recrutement de Versailles.
Egnartel (Maurice), 2e classe, 2e bataillon du régiment de marche de la légion étrangère, classe 1941, mle 172 L/E, recrutement d'Oran.
Eichholtzer alias Dupont (Vincent-Edmond-Louis), caporal-chef, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1942, mle 4077, recrutement de Strasbourg.
El Fodil Said, 2e classe, 22e compagnie nord-africaine, classe 1934, mle R. M. 1229 A, recrutement d'Alger.
Emmanuelli (Ulysse-Antoine), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1941, mle 332, recrutement d'Ajaccio.
Epivent (Albert-Robert), sergent, régiment de marche du Tchad, classe 1937, mle 1141, recrutement de Versailles.
Eriau (Roger-Arthur-Alexandre-Alphonse), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1945, mle 29885, recrutement de Rennes.
Ernu (Jean-Pierre-Gabriel), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1947, mle 32254/47, recrutement de la 1re région.
Escarnot (Georges), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 1476 B, recrutement de Bordeaux.
Faure (Marcel), 2e classe, 88e bataillon du génie, classe 1943, mle 25102, recrutement de Lyon.
Fauvel (André-Lucien), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1929, mle 578, recrutement de Versailles.
Ferdjioui Ameu ben Ali, 2e classe, corps franc d'Afrique, classe 1942, mle L. M. 2429, recrutement d'Alger.
Foliard (André-Léon-Simon), 2e classe, 13e bataillon du génie, classe 1942, mle 8647, recrutement de Rennes.
François (Edmond-Louis-Fortuné), gendarme, 1re légion de gendarmerie, classe 1922, mle 2056, recrutement de Béthune.
Frenet (Jacques), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1946, mle 55446, recrutement de la 1re région.
Freydefont (Gilbert), sergent, 3e bataillon de zouaves, classe 1942, mle 98, recrutement d'Oran.
Galicia (Louis-René-Jean-Baptiste), sergent, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1926, mle 1341, recrutement de Pau.
Gall (Eugène), 1re classe, bataillon de marche n° 21, classe 1933, mle 1216, recrutement de Colmar.
Gamache (Maurice), 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1938, mle 91, recrutement de Valenciennes.
Garcia (Antoine), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 869, recrutement d'Oran.
Garnichat (Robert-Jean), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 2220, recrutement de Nancy.
Garnier (René), 1re classe, 11e bataillon de chasseurs alpins, classe 1944, mle 14450, recrutement de Gap.
Genissel (Daniel), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1942, mle 13768, recrutement de Rennes.
Geoffroy (Georges), caporal, bataillon de marche n° 21, classe 1932, mle 183, recrutement de Lyon.
Giboulot (Fernand-Henri), brigadier-chef, 12e régiment de cuirassiers, classe 1941, mle 5535, recrutement de Châlons-sur-Marne.
Gigan (Elie-Benoît), 2e classe, régiment d'artillerie coloniale du Maroc, classe 1937, mle 325, recrutement de la Réunion.
Gil (Pierre), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1944, mle 1617, recrutement d'Oran.
Gilardi (Pierre-Jean), 1re classe, 22e groupe de forces terrestres antiaériennes, classe 1943, mle 15615, recrutement de Nice.
Gillion (Marceau), 2e classe, compagnie du génie 96/21, classe 1942, mle 1693, recrutement d'Alger.
Girardot (Charles), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1924, mle 1342, recrutement de Metz.
Glasser (François-Paul), caporal, 1er bataillon de légion étrangère, classe 1943, mle 183 L. E., recrutement d'Oran.
Gobillot (Gilbert-Marcel-Louis), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1942, mle 5195, recrutement de Châlons-sur-Marne.
Gonzalez (Lucien-Raymond), caporal, classe 1945, 1er régiment de tirailleurs algériens, mle 1623, recrutement d'Oran.
Gossetto (Louis), 2e classe, 7e bataillon de chasseurs alpins, classe 1943, mle 25140, recrutement de Lyon.
Grihom (Gabriel-Charles), 2e classe, 1er bataillon de zouaves, classe 1942, mle 15033, recrutement de Dijon.
Grim (Jean), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1945, mle 8649, recrutement de Vesoul.
Grinier (Georges-Louis-Albert), brigadier, 40e régiment d'artillerie nord-africaine, classe 1944, mle R. 1012, recrutement du Maroc.
Guerri (Marcel), caporal, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 2781 R. M., recrutement d'Alger.
Guigue (René), brigadier, 12e régiment de cuirassiers, classe 1943, mle 13211, recrutement de Mâcon.

Guillermoz (Roger-Henri-Marcel), 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1941, mle 25110, recrutement de Lyon.
Guillot (Eugène-Alexandre-Joseph), caporal-chef, 1er régiment de tirailleurs algériens, classe 1940, mle 2168, recrutement de Caen.
Gully (Fernand-Aurèle), 1re classe, 12e régiment de cuirassiers, classe 1940, mle 2607, recrutement d'Epinal.
Haddou ben Lahoucine ou Larbi, soldat de 2e classe, 81e goum, classe 1932, mle 340, recrutement du Maroc.
Haddou ou Ali, soldat de 1re classe, 59e goum, classe 1938, mle 92, recrutement du Maroc.
Haddou ou Ali, soldat de 2e classe, 83e goum, classe 1942, mle 268, recrutement du Maroc.
Haddou ou Bassou, soldat de 2e classe, 63e goum, classe 1943, mle 651, recrutement du Maroc.
Haddou ou Said, soldat de 1re classe, 8e goum, 2e groupe de tabors marocains, classe 1935, mle 128, recrutement du Maroc.
Haderbache Mohamed, soldat de 2e classe, 215e bataillon autonome du génie, classe 1941, mle 21425/S, recrutement de Constantine.
Hadj ben Maata, soldat de 1re classe, 73e goum, classe 1941, mle 285, recrutement du Maroc.
Hall (Eddie-Victor-Ernest), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1943, mle 18061, recrutement de Lille.
Hamadi ben Talbi, soldat de 1re classe, 63e goum, classe 1935, mle 581, recrutement du Maroc.
Hamadi Kaddour, soldat de 2e classe, 73e goum, classe 1940, mle 185, recrutement du Maroc.
Hamady, caporal, bataillon de marche n° 5, classe 1935, mle 45775, Kindia (Guinée française).
Hamida ben Mohamadi, soldat de 2e classe, 2e groupe de tabors marocains, classe 1941, mle 214, recrutement du Maroc.
Hammou N'Azziz, soldat de 1re classe, 74e goum, classe 1925, mle 219, recrutement du Maroc.
Hammou ou Ali, soldat de 1re classe, 85e goum, classe 1938, mle 50 recrutement du Maroc.
Hammou ou Ali, soldat de 2e classe, 11e goum, classe 1943, mle 158, recrutement du Maroc.
Hamon (Armand-Germain), caporal, 22e bataillon nord-africain, classe 1934, mle 463, recrutement de Brest.
Harel (Roger), soldat de 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1943, mle 27832, recrutement de la 1re région.
Harizi Said, soldat de 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943, mle 3939 10/S, recrutement de Constantine.
Hassaine ou Moha ou Hammou, soldat de 2e classe, 58e goum, classe 1941, mle 642, recrutement du Maroc.
Hassein ou Said, soldat de 2e classe, 74e goum, classe 1926, mle 263, recrutement du Maroc.
Hery (Albert), soldat de 2e classe, 13e bataillon du génie, classe 1941, mle 42086, recrutement de la 1re région.
Hutter (Henri), soldat de 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1941, mle 2602 L. E., recrutement d'Oran.
Ichou ou Iddir, soldat de 1re classe, classe 1942, mle 500, 8e goum, recrutement du Maroc.
Idee (Jacques), soldat de 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1945, mle 24694, recrutement de la 1re région.
Jacquemin (Max-Pierre), sergent, 3e bataillon de zouaves, classe 1942, mle 644, recrutement de Lille.
Jegado (Marcel), soldat de 1re classe, 1er régiment du Morvan, classe 1943, mle 35892, recrutement de la 1re région.
Johier (Armand-Raymond), 2e classe, 10e régiment d'artillerie nord-africain, classe 1942, mle 10312, recrutement de Rennes.
Jouys (Michel-Léon-Jules-Marie), 1re classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1942, mle 16570, recrutement de Rennes.
Juge (Francis), caporal-chef, 501e régiment de chars de combat, classe 1935, mle 1659, recrutement de Nice.
Juif (Edmond-Maurice-Jules), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 15660, recrutement de Rennes.
Julien (Roger-Pierre), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1941, mle 47722, recrutement de la 1re région.
Julien Laferrière (Michel-Marie), caporal-chef, régiment de marche du Tchad, classe 1941, mle 667, recrutement de la 1re région.
Kayem (Max), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1941, mle 7100, recrutement de Strasbourg.
Kechida Lakdar, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1943/S, mle 21891-R. M., recrutement de Constantine.
Kentar Ammar, caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935-C., mle 2708-R. M., recrutement de Constantine.
Khammou Abdellali, 2e classe, 8e goum, classe 1941, mle 100, recrutement du Maroc.
Kheddar Laid, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942-S., mle 17845-R. M., recrutement de Constantine.
Khellout Abdelkader ben Mahmoud, 2e classe, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1938-C., mle 1007-R. M., recrutement de Constantine.
Khenissa Noui, caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1933, mle L. M. 128, recrutement de Constantine (section Sétif).
Khidri Hocine, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1936, mle 635 E. V., recrutement de Constantine (section de Sétif).
Kognon Soro, 2e classe, bataillon de marche n° 4, classe 1939, mle 27290, recrutement de la Côte d'Ivoire.
Laborde (Alexis), maréchal des logis, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1938, mle 1338, recrutement d'Oran.
De La Bruneliere (Michel), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1946, mle 55033, recrutement de Rennes.
Lagier (Roger-Louis), 2e classe, 11e bataillon de chasseurs alpins, classe 1946, mle 39477, recrutement de Lyon.
Lambert (Maurice-Lucien), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1939, mle 1165, recrutement de Dijon.
Landon (Camille-Henri), brigadier, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1941, mle 256, recrutement de Poitiers.
Landrieux (Georges), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1937, mle 200, recrutement de la Seine (1er bureau).
Lang (Jean-Louis-Emmanuel), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1940, mle 612, recrutement de Versailles.
Lasbareilles (Roger-Bernard), 2e classe, classe 1952, mle 3529, 3e régiment de hussards, recrutement de Toulouse.
Lebras (Michel-Jean-Joachim-Marie), 1re classe, 13e bataillon du génie, classe 1941, mle 1181, recrutement de Rennes.
Leclerc (Louis-Jules-Victor), maréchal des logis, 101e groupe d'observation d'artillerie, classe 1939, mle 1801, recrutement de Rouen.
Lenard (Edouard), 2e classe, bataillon de marche n° 5, classe 1943, mle 12505, recrutement de Saint-Quentin.
Leneveu (Edmond), 2e classe, 12e régiment de cuirassiers, classe 1940, mle 4192, recrutement de Saint-Lô.
Lente (Pierre-Jacques-Joseph), 2e classe, 13e bataillon du génie, recrutement de la Seine (6e bureau), classe 1939, mle 138.
Lepelletier (Alfred), 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1946, mle 12, recrutement de Paris.
Lerceteau (Georges-Louis-Gabriel), 2e classe, bataillon de marche n° 5, classe 1943, mle 2360, recrutement de Rennes.
Leriche (Albert), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1942, mle 9393, recrutement de Saint-Quentin.
Leroux (René-Henri-Charles), 2e classe, bataillon de marche n° 11, classe 1943, mle 14971, recrutement de Dijon.
Lesage (Henri), 2e classe, 22e groupe de forces terrestres antiaériennes, classe 1939, mle 1508, recrutement de Laon.
Le Saout (Michel-Pierre), caporal-chef, 501e régiment de chars de combat, classe 1943, mle 17328, recrutement de Rennes.
Lesieur (Jacques-Maurice-Jean), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 2929, recrutement de la Seine (2e bureau).
Levy (Joseph), 2e classe, 19e compagnie de guet F. T. A. 411, classe 1935, mle 513 R. M., recrutement d'Alger.
Lopez alias Preat (Auguste), sergent, groupe de commandos d'Afrique, classe 1933, mle 1028 R. M., recrutement d'Alger.
Lurion (Germain), sergent, bataillon de marche n° 24, classe 1941, mle 3706, recrutement de Metz.
Mace (Jacques-Maurice), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1941, mle 38890, recrutement de la 1re région.
Mager (Armand), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1940, mle 8055, recrutement de la Seine (1er bureau).
Manuel (Didier-Frédéric), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1940, mle 11850, recrutement de Versailles.
Marcaggi (Jules-Antoine), 1re classe, 1re compagnie du génie, classe 1943, mle 599, recrutement d'Ajaccio.
Matto, 1re classe, bataillon de marche n° 5, classe 1928, mle 1185, recrutement du Niger.
Maureille (Jean-Victor), 2e classe, 22e groupe de forces terrestres anti-aériennes, classe 1943, mle 27852, recrutement 1re région.
Mayques (Henri-Joseph), 2e classe, bataillon de marche n° 24, classe 1945, mle 38014, recrutement de Lyon.
Meghoufel ben Aouda, 1re classe, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1935, mle 01589, recrutement d'Oran.
Meisbourger (Jean-Charles-André), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 4300, recrutement de Strasbourg.
Merendet (Maurice-Laurent), sergent, 5e demi-brigade de chasseurs alpins, classe 1936, mle 929, recrutement de Chambéry.
Metailler (Jacques-Pierre-André), 2e classe, 1er bataillon d'infanterie de marine, classe 1941, mle 29543, recrutement de Lyon.
Mirgot (Emile), caporal, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1935, mle 50, recrutement de Sarrebourg.
Mohamed ou el Cheb, 2e classe, 82e goum, 9e tabor, 3e G. T. M., classe 1941, mle 223, recrutement du Maroc.
Monfort (Jean-Armand-Joseph-Ghislain), sergent, classe 1940, mle 1918, régiment d'infanterie coloniale du Maroc, recrutement d'Arras.
Monsel (André-Jean), soldat, 121e escadron de reconnaissance du 15e C. A. U. S., classe 1941, mle 6999, recrutement de Reims.
Montaigne (Roger-Marcel-Victor), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1941, mle 15047, recrutement de Rennes.
Mougeolle (Firmin-Pierre-Jean), sergent, 22e bataillon nord africain, classe 1923, mle 1815, recrutement d'Alger.
Moussa Bamba, 2e classe, bataillon de marche n° 4, classe 1939, mle 27262, recrutement de la Côte d'Ivoire.
Moussa Mamoudou, caporal, bataillon de marche n° 5, classe 1935, mle 2130, recrutement africain Sénégal-Mauritanie-Saint-Louis.

Mouton (Paul), caporal, 19e bataillon de chasseurs portés, classe 1946, mle 51390, recrutement de Valenciennes.
Naves (Jean), caporal, 9e régiment de zouaves, classe 1944, mle 42718, recrutement de Poitiers.
Neel (Jean-Francisque-Laurent), 1re classe, 11e régiment de cuirassiers, classe 1948, mle 42792, recrutement de Lyon.
Neu (Pierre-Jacques), 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1942, mle 580, recrutement de Constantine.
Nieri, caporal, bataillon de marche n° 4, classe 1932, mle 27810, recrutement d'Ouidah (Dahomey).
Norcy (Roger-Joseph-Marie), caporal, 501e régiment de chars de combat, classe 1942, mle 560, recrutement de Rennes.
Nouvian (Maurice), 1re classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1942, mle 2406, recrutement de Châlons-sur-Marne.
Ohayon (Henri-ben Nessim), caporal-chef, régiment de marche du Tchad, classe 1943, mle C. 2289/43, recrutement du Maroc.
Oumarou Camara, 1re classe, 1re régiment d'artillerie, classe 1937, mle 55530, recrutement de Kindia (Guinée française).
Oumarou Namaye, sergent, bataillon de marche n° 4, classe 1929, mle 6387, recrutement du Niger.
Ousmani, 2e classe, 1er régiment d'artillerie, classe 1937, mle 55777, recrutement de Kindia (Guinée française).
Pachayan (Mario-Emile), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1939, mle 368, recrutement de la Seine (1er bureau).
Pagnon (Serge), 2e classe, bataillon de marche n° 11, classe 1944, mle 13192, recrutement de Saint-Quentin.
Papion (André-Marcel), 2e classe, bataillon d'infanterie de marine et du Pacifique, classe 1942, mle 7942, recrutement d'Orléans.
Pardo (Ignacio), 2e classe, 2e bataillon de légion étrangère, classe 1941, mle 280 L. E., recrutement d'Oran.
Parisot (Gilbert-Georges-Marcel), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe inscrit 1950, mle 22189, recrutement de Vesoul.
Parmentier (Louis-Joseph), maréchal des logis, 8e régiment de dragons portés, classe 1928, engagé volontaire.
Pecquery (René), 1re classe, 5e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1940, mle 1171, recrutement de Beauvais.
Pedreno (Henri-Edouard), 2e classe, 12e régiment de cuirassiers, classe 1944, mle 839, recrutement d'Oran.
Pellissier (Francis-Antoine), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 11783, recrutement de Marseille.
Peraldi (Jean-Toussaint), 2e classe, 13e bataillon du génie, classe 1943, mle 832, recrutement d'Ajaccio.
Peretti (Maurice), 2e classe, 501e régiment de chars de combat, classe 1940, mle 4510, recrutement de Marseille.
Persigant (Raymond-Paul-Gustave), 1re classe, compagnie de quartier-général n° 97, classe 1941, mle 15534, recrutement de Rennes.
Pertuiset (Henri-Max), sergent, 501e régiment de chars de combat, classe 1939, mle 2598, recrutement de Nice.
Pierron (Georges-Henri), sergent, 13e bataillon du génie, classe 1927, mle 2716, recrutement d'Epinal.
Pietri (Baptiste), 2e classe, 13e bataillon du génie, classe 1942, mle 523, recrutement d'Ajaccio.
Pilarsik (Joseph), 1re classe, 2e bataillon du régiment de marche de légion étrangère, classe 1939, mle 1238, recrutement de Perpignan.
Poisson (Jean-Marie), 2e classe, 49e régiment d'infanterie, classe 1944, mle L. M. 553/33, récrutement de Poitiers.
Pommier (Louis), 11e bataillon de chasseurs alpins, classe 1941, mle 15607, recrutement de Gap.
Pons (Roger), 2e classe, compagnie mixte de transmissions 97/84, classe 1945, mle 731, recrutement de Constantine.
Questier (Jean-Louis-Marcel), sergent, régiment de marche du Tchad, classe 1940, mle 1160, recrutement d'Epinal.
Quinteau, alias Quimber (Emile-Germain-Léon), aspirant, 1er bataillon de légion étrangère, classe 1942, mle 11786 L., recrutement de Limoges.
Ququ (Roger-Charles), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1942, mle 8374, recrutement de Nancy.
Ravier (André-Louis), 1re classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1943, mle 26755, recrutement de Lyon.
Ravier (Paul-Marc-Jean), 2e classe, 22e bataillon de marche nord-africain, classe 1944, mle 23329, recrutement de Lyon.
Reclenwald (Robert-Jérôme), sergent, 8e régiment de tirailleurs marocains, classe 1939, mle 701, recrutement de Constantine.
Reverbery (Raoul), caporal, 11e bataillon de chasseurs alpins, classe 1944, mle 1237 L. E., recrutement de Lyon.
Riberolle (Marcel-Georges-Edmond), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1943, mle 11146, recrutement de Clermont-Ferrand.
Richard (Jean-Pierre-Louis), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1944, mle 42084, recrutement de la 1re région.
Rochereuil (Albert-Nicolas-Georges), sergent-chef, régiment de marche du Tchad, classe 1931, mle 4099, recrutement de la Seine (3e bureau).
Rochoux (Robert), sergent, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1939, mle 1119, recrutement de Châteauroux.
Romeo (André-Nicolas), 1re classe, 65e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1933, mle 791, recrutement d'Alger.
Romiti (Laurent), 1re classe, 13e bataillon du génie, classe 1941, mle 921, recrutement d'Ajaccio.
Rouen (Roger), brigadier, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1940, mle 1053, recrutement de Besançon.
Sabatini (Paul-Marie), adjudant, bataillon de marche n° 5, classe 1929, mle 582, recrutement d'Ajaccio.
Safonoff (Nicolas), 1er groupe de commandos d'Afrique, caporal-chef, classe 1942, mle L. M. 61, recrutement d'Alger.
Salvan (Marcel-Raymond-Julien), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1928, mle 3932, recrutement de la Seine (3e bureau).
Santoni (Dominique), caporal, 7e régiment de tirailleurs algériens, classe 1941, mle 1280, recrutement d'Ajaccio.
Sayad Abdelkader ben Mohamed, 2e bataillon de zouaves, classe 1946/26, mle RM 16170, recrutement d'Alger, 2e classe.
Scotti (Louis-Kléber), 1re classe, 35e groupe F. T. A. 411, classe 1940, mle RM 2256, recrutement d'Alger.
Seigue (Norbert), 2e classe, régiment de marche Corrèze-Limousin, classe 1946, mle 24077, recrutement d'Avignon.
Serruya (Marc-Mardochée), 2e classe, 12e régiment de chasseurs d'Afrique, classe 1944, mle 3697, recrutement d'Oran.
Sifolo Soro, 2e classe, bataillon de marche n° 4, classe 1939, mle 27251, recrutement de Côte d'Ivoire.
Signina Farma, 2e classe, bataillon de marche n° 4, classe 1938, mle 23904, recrutement de Ouagadougou.
Simart (Pierre-André), 2e classe, 31e groupe de forces terrestres antiaériennes, classe 1943, mle 11954 BX, recrutement de Poitiers.
Simon (Charles-Lucien), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1936, mle 531, recrutement de la Seine (3e bureau).
S. N. P. Tahar ben Mohamed, 1re classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1940-G, mle 6145 RM, recrutement de Constantine.
Sogna Yabre, 2e classe, bataillon de marche n° 21, classe 1941, mle 61856, recrutement de Ouagadougou (Haute-Volta).
Sorba (Martin), 2e classe, 12e régiment de cuirassiers, classe 1942, mle 639, recrutement d'Ajaccio.
Souleymane Koné, brigadier, 1er régiment d'artillerie, classe 1936, mle 3798, recrutement de Ouagadougou.
Soulie (Bernard-Louis), 2e classe, mle 24145, régiment de marche du Tchad, classe 1943, recrutement de la 1re région.
Souriba Souma, 2e classe, bataillon de marche n° 2, classe 1935.
Spiteri (Alexandre-Carmen-Antoine), 2e classe, 2e régiment de spahis algériens de reconnaissance, classe 1942, mle 2130, recrutement de Tunis.
Stadelmann (Raymond), caporal, régiment colonial de chasseurs de chars, classe 1940, mle 6013, recrutement de Lille.
Staviarsky (Maurice), 2e classe, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1943, mle 16175, recrutement de Marseille.
Stefanaggi (François), brigadier, 12e régiment de cuirassiers, classe 1943, mle 1010, recrutement d'Ajaccio.
Stunner (Albert-Nicolas), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1943, mle 1958, recrutement de Rennes.
Tele (Silué), 2e classe, 4e bataillon de marche, classe 1939, mle 27292, recrutement de Côte d'Ivoire.
Tence (Jean-François), sergent, régiment de marche du Tchad, classe 1941, mle 8662, recrutement de Strasbourg.
Thanry (Maurice-Jean-Georges), maréchal des logis, 61e régiment d'artillerie d'Afrique, classe 1939, mle 935, recrutement de Bar-le-Duc.
Thiebault (Henri-Albert), 2e classe, régiment de marche du Tchad, classe 1945, mle 52354, recrutement de 1re région.
Thomas (Robert), 2e classe, 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1942, mle 41323, recrutement de 1re région.
Tobaelem (Léon-Sauveur), sergent, 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1936, mle 2742, recrutement de Bordeaux.
Tomasi (Simon-François), caporal, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1944, mle 720, recrutement de Constantine.
Tonnelier (Jacques), caporal, 80e régiment d'infanterie, classe 1944, engagé volontaire.
Tordjeman (Gilbert-Georges), sergent, 13e bataillon médical, classe 1923, mle 1062, recrutement de constantine.
Touchet (Georges-Emile), caporal, 13e bataillon du génie, classe 1944, mle 414, recrutement de Poitiers.
Trachet Mohamed, caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1930, mle L. M. 214, recrutement de Constantine (section Guelma).
Trivino (Blaise), 2e classe, 3e bataillon de légion étrangère, classe 1939, mle L. M. 148/E, recrutement de Lyon.
Vidot (Louis), adjudant, 4e régiment de tirailleurs tunisiens, classe 1931, mle 1907, recrutement de la Réunion.
Vincent (Robert-Eugène), 2e classe, bataillon de marche n° 11, classe 1942, mle 2742, recrutement de Châlons-sur-Marne.
Vuillefroy de Silly (Georges-Eugène-Marie), sergent, régiment de marche du Tchad, classe 1940, mle 1530, recrutement de Brest.
Yonko (Tiole), 1re classe, bataillon de marche n° 4, classe 1938, mle 23936, recrutement d'Ouagadougou.
Youssef ben Brahim, 2e classe, 39e goum, classe 1938, mle 721, recrutement du Maroc.
Zanelli (Pio), caporal, 1er bataillon d'infanterie de marine, classe 1938, mle 1217, recrutement de Thionville.

Zeghlal Larbi bèn Amor, caporal, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1935, mle L. M. 199, recrutement de Constantine (section Guelma).
Zerara Said, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1934, mle 309 L. M., recrutement de Constantine.
Zidane Mohand Tahar, 2e classe, 3e régiment de tirailleurs algériens, classe 1944-S, mle 16706 R. M.-S., recrutement de Constantine.

Décret du 2 septembre 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 2 septembre 1952, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, le conseil de l'ordre entendu, sont décorés de la médaille militaire les déportés et internés de la résistance dont les noms suivent (à titre posthume) :

Aubin (Joseph-Roger), sergent.
Audemard (André), 2e classe.
Barbier (Paul-Louis), sergent.
Batonnier (Henri), 1re classe.
Bechard (Gaston), sergent.
Bernoville (René-Henri), sergent.
Bidet (René-Jean), sergent.
Binet (Pierre-Gabriel), sergent.
Blambert (Georges), 2e classe.
Bocquet (Marius), 2e classe.
Bonnet (Georges), 2e classe.
Bonniau (Henri), 1re classe.
Bordeje (Galo), sergent.
Bougerol (Louis), 1re classe.
Bouillon (Michel), sergent.
Bouton (Pierre), sergent.
Candau (Germain), sergent.
Carraz (Juste-Joseph).
Carraz (Pierre-Edouard).
Chabanna (Georges), sergent.
Chalufour (Claude), 2e classe.
Charvier (Michel-Louis).
Chaussis (Robert-Auguste).
Cheyrol (Louis), sergent.
Clément (Jean), aspirant.
Cocu (Joseph), sergent.
Coué (Marcel), 2e classe.
Cuperman (Charles), sergent-chef.
Dayon (Honoré), 2e classe.
Deligny (Léon), sergent.
Denis (Georges), sergent.
Desbiolles (Raymond-Maurice), 2e classe.
Doy (Charles), 1re classe.
Dubois (Yves-Raymond), caporal.
Duranton (Louis), sergent.
Faradon (Julien).
Ferandon (Maurice), sergent.
Grassie (Gaston), adjudant-chef.
Gressier (Gaston-Ernest).
Guern (Louis), adjudant.
Guillaume (Joseph), adjudant.
Guyot (Paul), adjudant-chef.
Hulin (Marcel-Charlemagne), sergent.
Jubin (Edmond), sergent.
Lachaussée (René), caporal.
Lafaye (Pascal), 2e classe.
Lafon (Maurice), 2e classe.
Lagorsse (Gaston).
Laloy (Jean), 2e classe.
Larget (Marcel), sergent-chef.
Laridan (Léon), sergent.
Lathard (Edmond), 2e classe.
Le Bourges (Joseph), sergent.
Leclere (Marcel), sergent.
Le Droguenne (Albert).
Levy (Madeleine), adjudant.
Leynier (Joseph-Constant), adjudant.
Louche (Raymond), quartier maître.
Manière (Henri).
Martzolf (Michel-André), adjudant-chef.
Masson (Gustave), sergent.
Million (Albert), sergent.
Monterrat (Raymond-Jean), sergent.
Moreau (Auguste), sergent.
Moreau (Edouard-Julien), sergent.
Oleon (Antoine), caporal.
Patin (Henri).
Paucard (André), 2e classe.
Paucard (François).
Pautonnier (François), adjudant.
Perigaud (Mélanie), 2e classe.
Persegol (Lucien), 2e classe.
Pezeux (André).
Plouseau (Ernest), 1re classe.
Pollon (César), 2e classe.
Pramondon (Marcel-Albert), sergent.
Putigny (Louis), 2e classe.
Putigny (Raymond), 2e classe.
Revelin (Camille-Antonin), sergent.
Robert (Roger).
Roye (Alfred).
Savignon (Lucien), caporal.
Seguin (Edouard-Eugène), adjudant-chef.
Tixeron (Jean), 2e classe.
Veillard (Gérard-Jean), caporal.
Viellemarette (Roger-Emile), 2e classe.
Vietti (Marie-Louise), 2e classe.

Ces concessions comportent :
1° L'attribution de la Croix de guerre avec palme à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits;
2° L'attribution de la médaille de la résistance à titre posthume (application des prescriptions de l'art. 9 de la loi n° 48-1251 du 6 août 1948).

Beland (Maurice), sergent.
Bouton (René).
Cachon (Marc), adjudant.
Cachon (Serge-Raymond), adjudant.
Colinet (Emile), sergent.
Doudard (Henri), sergent.
Duhautois (Jacques), adjudant-chef.
Fignon (Paul-Alexandre), adjudant.
Genevois (Georges-Pierre), sergent.
Gros-Perrin (Lucien-Albert).
Koch (Marcel), sergent-chef.
Ney (Jean-Baptiste).
Rion (René), sergent-chef.
Salase (Roger-Léon), sergent.
Sœur (Kléber), caporal.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme, à titre posthume, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.
Elles ne comportent pas l'attribution de la médaille de la résistance, à titre posthume, les intéressés étant déjà titulaires de cette décoration.

Décret du 2 septembre 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1952 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots dont les noms suivent :

(Pour compter du 31 décembre 1951.)

ANNÉE 1951

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949, loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951.)

PERSONNELS NON OFFICIERS DES DIFFERENTS CORPS DE LA MARINE N'APPARTENANT PLUS A L'ARMEE ACTIVE

DÉCORATIONS AVEC TRAITEMENT

a) *Réservistes.*

Avezon (Georges), ex-maître électricien, mle 2237-T-29; 22 ans 4 mois de services dont 18 ans de services actifs. Cité.
César (Maurice), ex-quartier-maître fusilier, mle 1044-C-31; 20 ans 8 mois de services dont 13 ans 7 mois de services actifs. Deux fois cité.
Tristant (Pierre), ex-maître mécanicien, mle 1191-26-3; 25 ans 5 mois de services dont 19 ans 11 mois de services actifs. Cité.
Bentz (Henri), ex-maître torpilleur, mle 608-T-35; 15 ans 11 mois de services dont 10 ans 9 mois de services actifs. Deux fois blessé. Cité. Médaillé de la résistance.
Chatillon (Marcel), ex-second maître électricien, mle 410-R-31; 20 ans 4 mois de services dont 15 ans 11 mois de services actifs Blessé.
Braun (Charles), ex-second maître timonier, mle 1370-C-30; 21 ans 2 mois de services dont 15 ans 2 mois de services actifs. Cité.
Morvan (Adolphe), ex-maître mécanicien, mle 1222-27-3; 24 ans 5 mois de services dont 18 ans 5 mois de services actifs. Cité.
Roignant (Jean), ex-second maître canonnier, mle 866-B-28; 23 ans 7 mois de services dont 17 ans 8 mois de services actifs. Cité.
Bourven (Emile), ex-second maître fusilier, mle 3006-B-28; 23 ans 5 mois de services dont 17 ans 11 mois de services actifs. Cité.
Floury (André), ex-maître mécanicien, mle 126-Cas-23; 21 ans 11 mois de services dont 17 ans 3 mois de services actifs. Cité.
Guidicelli (Nicolas), ex-maître canonnier D. C., mle 3830-27-5; 23 ans 10 mois de services dont 20 ans 7 mois de services actifs. Cité.
Munch (Albert), ex-second maître chauffeur, mle 1001-S-27; 23 ans 9 mois de services dont 15 ans de services actifs. Cité.
Moysan (Jean), ex-second maître mécanicien, mle 2199-B-30; 21 ans 5 mois de services dont 16 ans 11 mois de services actifs. Cité.
Le Goffic (Emile), ex-second maître canonnier, mle 872-B-30; 21 ans 3 mois de services dont 16 ans de services actifs. Cité.
Raude (Joseph), ex-maître fusilier, mle 118-L-29; 22 ans 8 mois de services dont 18 ans 4 mois de services actifs. Cité.
Prono (Louis), ex-second maître clairon, mle 1954-L-31; 19 ans 11 mois de services dont 15 ans 5 mois de services actifs. Deux fois cité.
Rey (Marie), ex-second maître radio, mle 2892-C-29; 22 ans 2 mois de services dont 16 ans 3 mois de services actifs. Cité.
Boirel (Robert), ex-second maître mécanicien, mle 2175-B-29; 21 ans 5 mois de services dont 15 ans 11 mois de services actifs. Cité.
Berthon (Paul), ex-maître mécanicien, mle 1130-R-29; 21 ans 10 mois de services dont 17 ans 4 mois de services actifs. Deux fois blessé. Cité.
Flandre (Marcel), ex-second maître fourrier, mle 740-Cas-31; 11 ans 3 mois de services dont 5 ans 1 mois de services actifs. Deux fois blessé. Cité.
Patouillet (Julien), ex-second maître manœuvrier, mle 1819-T-32; 19 ans 5 mois de services dont 15 ans 6 mois de services actifs. Cité.
Penven (Louis), ex-second maître mécanicien, mle 900-L-29; 22 ans 5 mois de services dont 15 ans 3 mois de services actifs. Cité.
Félix (Georges), ex-second maître mécanicien, mle 5116-T-37; 13 ans 11 mois de services dont 9 ans 1 mois de services actifs. Cité.
Colin (Pierre), ex-quartier-maître mécanicien, mle 5073-T-37; 13 ans 10 mois de services dont 7 ans 11 mois de services actifs. Trois fois cité.

Soullier (Lucien), ex-second maître mécanicien de moteur d'avion, mle 113-Cas-34; 16 ans 10 mois de services dont 4 ans 5 mois de services actifs. Cité.

Richard (Jean), ex-quartier-maître électricien, mle 2264-DK-41; 10 ans 5 mois de services dont 4 ans 5 mois de services actifs. Trois fois cité.

Frayssines (Robert), ex-second maître mécanicien, mle 31-Cas-25; 12 ans de services dont 5 ans 5 mois de services actifs. Cité.

Blanchard (Maurice), ex-matelot sans spécialité, mle 6302-C-30; 20 ans 11 mois de services dont 1 an 11 mois de services actifs. Blessé. Cité.

Lutz (André), ex-second maître mécanicien, mle 2189-C-35; 10 ans 5 mois de services dont 3 ans 4 mois de services actifs. Cité.

Martin (Gérard), ex-quartier-maître mécanicien, mle 181-26-1; 25 ans 5 mois de services dont 3 ans 5 mois de services actifs. Deux fois cité.

Pizzo (Janvier), ex-matelot sans spécialité, mle 1785-T-31; 20 ans 4 mois de services dont 1 an 11 mois de services actifs. Blessé. Cité.

Klentz (Alphonse), ex-quartier-maître chauffeur, mle 4791-T-28; 21 ans 7 mois de services dont 5 ans de services actifs. Cité.

Le Guen (Jean), ex-quartier-maître fourrier, mle 2270-DK-37; 12 ans 4 mois de services dont 6 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Coulet (Claude), ex-quartier-maître torpilleur, mle 1024-T-39; 13 ans de services dont 6 ans 1 mois de services actifs. Deux fois cité.

b) *Retraités ou réformés pour blessures de guerre.*

Squercioni (François), ex-maître de manœuvre, mle 4414 H. S.; 28 ans de services dont 7 ans 6 mois de services actifs. Blessé. Cité.

Coudoux (Daniel), ex-quartier-maître canonnier, mle 2019-C-31; 7 ans 3 mois de services actifs. Blessé.

Aroles (Urbain), ex-matelot mécanicien, mle 58-798-5; 2 ans 5 mois de services actifs. Blessé. Cité.

Caillaud (André), ex-quartier-maître électricien, mle 1054-R-35; 15 ans 11 mois de services dont 5 ans de services actifs. Cité. Blessé.

Lamoulen (Albert), ex-quartier-maître fusilier, mle 8611-B-45; 4 ans 8 mois de services actifs. Blessé. Cité.

Sini (Henri), ex-matelot fusilier, mle 2060-R-41; 2 ans 9 mois de services actifs. Blessé. Cité.

Bellot (Joseph), ex-quartier-maître fourrier, mle 3197-B-37; 7 ans 10 mois de services actifs. Blessé.

c) *Dégagés de toutes obligations militaires (par âge ou réforme)*

Robigo (Joachim), ex-quartier-maître manœuvrier, mle 4928 Auray; 27 ans 11 mois de services dont 6 ans 5 mois de services actifs. Blessé.

Poulet (Clérin), matelot fusilier, mle 53-9715; 27 ans 11 mois de services dont 5 ans 5 mois de services actifs. Cité.

Hirondel (Emile), ex-quartier-maître canonnier, mle 56 689-1; 27 ans 11 mois de services dont 7 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Le Mée (Fernand), ex-second-maître mécanicien, mle 30-913-1; 27 ans 11 mois de services dont 8 ans 1 mois de services actifs. Cité.

Mattéi (Antoine), ex-matelot fusilier, mle 87-860-5; 28 ans de services dont 5 ans 7 mois de services actifs. Cité.

Richard (Vincent), ex-matelot sans spécialité, mle 50-191 Paimpol; 28 ans de services dont 5 ans 9 mois de services actifs. Cité.

Guichoux (Eugène), matelot fusilier, mle 8148 Brest; 27 ans 10 mois de services dont 5 ans 10 mois de services actifs. Deux fois cité.

Avallone (Edouard), ex-matelot sans spécialité, mle 1946 Sète; 18 ans 10 mois de services dont 2 ans 10 mois de services actifs. Cité.

Udini (Dominique), ex-quartier-maître fusilier, mle 89-637-5; 27 ans 11 mois de services dont 5 ans de services actifs. Cité.

Le Duc (Joseph), ex-matelot mécanicien, mle 28-751-3; 27 ans 11 mois de services dont 4 ans de services actifs. Cité.

Kérourédan (François), ex-quartier-maître mécanicien, mle 109-521-2; 27 ans 11 mois de services dont 4 ans 7 mois de services actifs. Cité.

Gouriou (Jean), ex-second maître mécanicien, mle 1951-L-31; 15 ans 11 mois de services actifs. Cité.

Nénert (Georges), ex-quartier-maître fusilier, mle 8452-T-42; 3 ans 2 mois de services actifs. Cité.

Normand (Joseph), ex-matelot maître d'hôtel, mle 26-027-3; 6 ans 4 mois de services actifs. Cité.

Le Corre (Pierre), ex-second maître fourrier, mle 3221 Quimper; 5 ans de services actifs. Cité.

Le Marchand (Ludovic), ex-quartier-maître manœuvrier, mle 7113 Tréguier; 5 ans de services actifs. Cité.

Décret du 2 septembre 1952 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 2 septembre 1952 rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont décorés de la médaille militaire les officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots dont les noms suivent:

(Pour compter du 31 décembre 1951.)

ANNÉE 1951

(Loi n° 49-586 du 25 avril 1949, loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951.)

PERSONNELS NON OFFICIERS DES DIFFERENTS CORPS DE LA MARINE N'APPARTENANT PLUS A L'ARMEE ACTIVE

DÉCORATIONS SANS TRAITEMENT

a) *Réservistes.*

Saloux (Raymond), ex-premier maître timonier, mle 1002-S-28; 23 ans de services dont 18 ans de services actifs.

Dirou (Georges), ex-premier maître mécanicien, mle 4293-B-29; 22 ans de services dont 17 ans 7 mois de services actifs.

Tendil (François), ex-maître mécanicien volant, mle 309-T-31; 20 ans 1 mois de services dont 16 ans de services actifs.

Divic (Hyppolyte, ex-second maître de manœuvre, mle 722-26-2; 25 ans 5 mois de services dont 19 ans 7 mois de services actifs.

Le Gal (Joseph), ex-premier maître hydrographe, mle 1212-L-31; 19 ans 11 mois de services dont 16 ans 11 mois de services actifs.

Madelaine (Marcel) ex-maître de manœuvre, mle 1011-S-31; 20 ans 2 mois de services dont 16 ans 6 mois de services actifs.

Oms (Marcel), ex-second maître mécanicien, mle 2990-T-31; 20 ans 5 mois de services dont 16 ans 11 mois de services actifs.

Guillouzic (Jean), ex-second maître chauffeur, mle 1060-L-30; 21 ans de services dont 15 ans de services actifs.

Toupin (Yves), ex-second maître boulanger, mle 1919-B-30; 21 ans 3 mois de services dont 17 ans de services actifs.

Le Can (Jean), ex-maître torpilleur, mle 3029-T-28; 22 ans 11 mois de services dont 19 ans 9 mois de services actifs.

Découarn (Louis), ex-premier maître de manœuvre, mle 2007-B-30; 21 ans 2 mois de services dont 15 ans 10 mois de services actifs.

Hergaux (Abel), ex-second maître timonier, mle 3085-B-28; 23 ans 5 mois de services dont 17 ans 5 mois de services actifs.

Le Gloanec (Léopold), ex-maître mécanicien, mle 177-L-28; 23 ans 11 mois de services dont 18 ans 5 mois de services actifs.

Le Dru (Jean), ex-premier maître fusilier, mle 1748-B-31; 20 ans 4 mois de services dont 16 ans 2 mois de services actifs.

Hallet (Georges), ex-maître timonier, mle 1041-L-30; 20 ans 6 mois de services dont 15 ans de services actifs.

Ferrec (Joseph), ex-second maître fourrier, mle 3201-B-29; 22 ans de services dont 16 ans de services actifs.

Quenin (René), ex-premier maître mécanicien, mle 1442-T-33; 18 ans 11 mois de services dont 15 ans 4 mois de services actifs.

Petitbon (Pierre), ex-second maître mécanicien, mle 270-25-2; 26 ans 11 mois de services dont 17 ans 4 mois de services actifs.

Gris (Maurice), ex-second maître armurier, mle 1013-S-34; 17 ans 2 mois de services dont 14 ans 2 mois de services actifs.

Buard (Francis), ex-premier maître fourrier, mle 38-B-31; 20 ans 5 mois de services dont 15 ans de services actifs.

Laly (Louis), ex-maître mécanicien de moteur d'avion, mle 2037-27-5; 24 ans 5 mois de services dont 16 ans 4 mois de services actifs.

Levitre (René), ex-maître pilote d'aéronautique, mle 3123-26-1; 24 ans 11 mois de services dont 6 ans 6 mois de services actifs.

b) *Dégagés de toutes obligations militaires par âge, réforme ou situation de famille.*

Gentilhomme (Charles), ex-maître timonier, mle 18-848-3; 27 ans 11 mois de services dont 19 ans 10 mois de services actifs.

Kerleau (Yves), ex-maître canonnier, mle 50-090 Paimpol; 29 ans 1 mois de services dont 15 ans 1 mois de services actifs.

Martel (Albert), ex-maître radiotélégraphiste, mle 26-147-4; 27 ans 11 mois de services dont 15 ans 7 mois de services actifs.

Le Guyader (Joseph), ex-quartier-maître chauffeur, mle 20-166-3; 27 ans 11 mois de services dont 15 ans 4 mois de services actifs.

Schindler (Ernest), ex-second maître mécanicien, mle 1225-T-31; 15 ans de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie contractée en service commandé.

Rémond (Joseph), ex-quartier-maître de manœuvre, mle 2189 Tréguier; 29 ans 11 mois de services dont 28 ans 9 mois de services actifs.

Onfroy (Auguste), ex-matelot mécanicien, mle 23-945-3; 27 ans 11 mois de services dont 8 ans 4 mois de services actifs.

Thomas (Alix), ex-maître mécanicien, mle 37-506-3; 28 ans 2 mois de services dont 9 ans 3 mois de services actifs.

Gugumus (Alfred), ex-quartier-maître canonnier, mle 76-316-3; 33 ans 11 mois de services dont 4 ans 11 mois de services actifs.

Dudit (Alphonse), ex-second maître timonier, mle 251 la Rochelle; 29 ans 11 mois de services dont 4 ans 11 mois de services actifs.

Hermann (Charlot), ex-second maître secrétaire militaire, mle 411-T-37; 7 ans 8 mois de services actifs. Réformé à 100 p. 100 pour maladie contractée en service commandé.

Décret du 2 septembre 1952 portant régularisation de concession de la médaille militaire.

Par décret en date du 2 septembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine:

Sont décorés de la médaille militaire à compter du 1er juin 1952, date à laquelle ils ont été décorés par le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés:

Allanet (Joseph), maître mécanicien, mle 815-T-43.

Debruyne (Jean-Gaston), maître fusilier, mle 1116-L-37. Cette concession annule la citation à l'ordre du corps d'armée décernée à l'intéressé par ordre 287 EM.3.REC du vice-amiral commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient en date du 28 mai 1952.

Fériot (Louis-Marie), maître armurier aéro, mle 4535-T-35

Flamand (Georges-Robert), maître radio volant, mle 1970-T-42.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Est annulé, en ce qui concerne l'officier marinier désigné ci-après, le décret du 7 juillet 1952 (*Journal officiel* du 10 juillet 1952) portant concession de la médaille militaire pour prendre rang du 30 juin 1952:

Demoy (Emile), second maître timonier, mle 1876-B-35.

Est décoré de la médaille militaire à compter du 1er juin 1952, date à laquelle il a été décoré par le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés:

Demoy (Emile), second maître timonier, mle 1876-B-35.

Demoy (Emile), second maître timonier, mle 1876-B-35. Cette concession comporte l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme. Elle annule et remplace la citation à l'ordre du corps d'armée décernée à l'intéressé par ordre n° 143 EM.3.REC. du vice-amiral commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient en date du 16 septembre 1951.

Sont décorés de la médaille militaire à compter du 15 juin 1952, date à laquelle ils ont été décorés par le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés:

Balcon (Goulven), second maître canonnier, mle 3295-B-38. Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade décernée à l'intéressé par ordre n° 100 EM.3.REC. du contre-amiral commandant la marine en Indochine en date du 3 mars 1952.

Esteban (Paul), premier maître radio volant, mle 603-CAS-43.

Kerberenes (René), maître mécanicien de moteur volant, mle 816-B-45. Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade décernée à l'intéressé par ordre n° 153 EM.3.REC. du vice-amiral commandant les forces maritimes d'Extrême-Orient en date du 16 mars 1952.

N'Zila (Abel), quartier-maître fusilier, mle 39-FF-44. Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade décernée à l'intéressé par ordre n° 1 EM.3.REC. du contre-amiral commandant la marine en Indochine en date du 3 janvier 1952.

Perrio (André), second maître de manœuvre, mle 10.176-T-41. Cette concession annule la citation à l'ordre de la brigade décernée à l'intéressé par ordre n° 1 EM.3.REC du contre-amiral commandant la marine en Indochine en date du 3 janvier 1952.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Ce décret régularise les concessions effectuées par le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés à la date des 1er et 15 juin 1952.

Décret du 2 septembre 1952 portant annulation de concession de médaille militaire.

Par décret en date du 2 septembre 1952, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la guerre, est annulé le décret du 17 juillet 1952 (*Journal officiel* du 20 juillet 1952) portant concession de la médaille militaire en ce qui concerne Lacombe (André).

L'intéressé, officier de réserve, figure d'autre part au tableau de concours (réserves) pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Décret du 2 septembre 1952 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 2 septembre 1952, M. le colonel d'infanterie coloniale Layec (Benjamin-Marie) est nommé commandant de la subdivision de Bordeaux, en remplacement de M. le colonel Davoine, appelé à servir outre-mer.

Modalités d'application du décret n° 52-944 relatif aux conditions d'intégration de certains ingénieurs et officiers dans le corps des ingénieurs militaires des poudres.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 août 1952: page 8379, dans les visas: 6e ligne, au lieu de: « son article 17 », lire: « son article 19 ».

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 12 août 1952 du secrétaire d'Etat à la guerre, Mme Deltombe (Denise), agent du cadre complémentaire de bureau au magasin de rechanges automobiles de Vincennes, est mise en disponibilité, sur sa demande, sans traitement, pour une durée de six mois, à compter du 1er juin 1952.

Par arrêté du 14 août 1952 du secrétariat d'Etat à la guerre, Mme Drogoz (Jeanne), agent du cadre complémentaire de bureau à la direction du matériel de la 8e région militaire à Lyon, est mise en disponibilité d'office, pour raison de santé, pour la période du 22 février au 23 avril 1952.

Pendant cette période, l'intéressée percevra le demi-traitement.

Par arrêté du 21 août 1952, Mme Bourg, née Bonnel (Pierrette), agent de bureau du cadre complémentaire à la direction régionale du recrutement et de la statistique de la 8e région militaire, est mise en disponibilité, sur sa demande (convenances personnelles), pour une période de trois mois, à compter du 16 juin 1952.

Mise hors cadres, en mission, d'officiers de l'armée de terre (active).

Par arrêté du 28 août 1952, les officiers d'artillerie dont les noms suivent sont placés hors cadres, en mission, au titre du secrétariat d'Etat à l'air, à compter des dates ci-après:

M. le capitaine Dufay (Jean-Marie), 1er août 1952.

M. le capitaine Chassard (Jean-Marcel-Gabriel), 15 août 1952.

M. le capitaine Hartmann (Georges-Pierre-Jacques), 15 août 1952.

M. le capitaine Le Guern (Laurent-Joseph), 15 août 1952.

M. le lieutenant Cazalbou (Bernard-Paul), 15 août 1952.

La rémunération de ces officiers, qui supporteront les retenues légales sur la solde d'activité qui leur serait allouée s'ils étaient dans les cadres, sera imputée au budget du secrétariat d'Etat à l'air.

Par arrêté du 28 août 1952, M. le capitaine d'infanterie Galouzeau de Villepin (Jean-Marie-Alphonse-Auguste) est placé hors cadres, en mission, au titre du ministère des affaires étrangères (à la disposition du commissaire résident général de la République française au Maroc), à compter du 21 août 1952.

La rémunération de cet officier, qui supportera les retenues légales sur la solde d'activité qui lui serait allouée s'il était dans les cadres, sera imputée au budget du protectorat du Maroc.

Tableau des désignations coloniales du 25 août 1952.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 août 1952:

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Page 8468,

2e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenant.

Au lieu de: « M. Colguaud (André) », lire: « M. Colquaud (André) ».

Page 8169.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

2e Embarquement à partir du 10 novembre 1952.

Pour servir dans les cadres.

Artillerie coloniale.

Capitaine.

Au lieu de: « M. Mamort (André) », lire: « M. Lamort (André) ».

VII. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Page 8170.

5e Embarquement à partir du 15 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Lieutenant-colonel.

M. Hazard (André), dépôt des isolés des troupes coloniales.
Ajouter: « (hors tour, volontaire) (régularisation) ».

6e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

B. — **Artillerie coloniale.**

Lieutenants et sous-lieutenants.

Après: « M. Dire (Michel), 1/8e régiment d'artillerie coloniale », ajouter: « M. Tassin (René), 1/3e régiment d'artillerie coloniale ».

7e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

C. — **SERVICE DE SANTE COLONIAL**

MÉDECIN

Au lieu de: « Capitaine », lire: « Commandant ».
Même page, 2e colonne.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Pour servir dans les cadres.

2e Embarquement à partir du 25 octobre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Au lieu de: « M. Mine (Gaston), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. E. de comptabilité », lire: « M. Minne (Gaston), dépôt des isolés des troupes coloniales. — B. S. de comptabilité ».

Page 8172, 1re colonne.

4e Embarquement à partir du 25 novembre 1952.

A. — **Infanterie coloniale.**

Sergents.

Au lieu de: « Weisch (René), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 151/Trans. », lire: « Welsch (René), 13e régiment de tirailleurs sénégalais. — 151/Trans. ».

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Remises de débets.

Par arrêtés en date du 5 août 1952, le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a fait remise gracieuse en capital et intérêts:

1° Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Vignier (André), de celle de 512 677 F, qu'il a perçue indûment pour la période du 1er octobre 1945 au 30 mars 1950, en cumulant les arrérages du titre d'avances provisoires sur pension n° 11 établi à son profit et ceux de la pension civile A 191938 qui lui a été concédée par la suite;

2° A M. Mercier (Paul), de la somme dont il reste redevable sur celle de 930.850 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 9 janvier 1945 au 17 juillet 1949, au titre des pensions militaires d'ancienneté A 61016 et B 49-011199 concédées successivement à son profit;

3° Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Benbouzid (Brahim) de celle de 560.711 F qu'il a perçue à tort, pour la période du 1er janvier 1945 au 10 octobre 1950, en cumulant, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages des pensions militaires proportionnelles A 85789 et B 50-161360 concédées successivement à son profit et le traitement de caïd à la Meskiana (Constantine).

Par arrêté en date du 6 août 1952, le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a:

Sous réserve du versement d'une somme totale de 300.000 F, fait remise gracieuse à M. Graignic (Joseph), en capital et intérêts, de celle de 561.176 F qu'il a perçue en trop, pour la période du 26 avril 1946 au 30 septembre 1949, en cumulant au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49-017853 et son traitement d'agent auxiliaire à la direction du commerce, de l'énergie et de l'industrie en Algérie.

Annulé l'arrêté du 4 décembre 1951, publié au *Journal officiel* du 7 décembre 1951, page 12076, 1re colonne, accordant remise gracieuse partielle de débet à M. Graignic (Joseph).

Par arrêté en date du 30 août 1952, le président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, a, sous réserve du versement d'une somme totale de 386.413 F, fait remise à M. Fournier (Marc) en capital et intérêts, de la somme de 772.827 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1950 inclus, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire d'ancienneté n° B 49-017891 avec le traitement d'administrateur à Worms (Allemagne).

Par arrêté en date du 19 août 1952, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et aux finances a fait remise gracieuse à Mme Delobel (Marguerite), veuve en premières noces de M. Lefebvre (Paul-Gustave), et épouse divorcée en secondes noces de M. Henri Detape, sous réserve d'un versement préalable de 15.000 F, des sommes en capital et intérêts représentant le montant de sa part contributive dans le débet mis à la charge de la succession Lefebvre au titre de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Budgets primitif et additionnel de la caisse nationale des monuments historiques pour l'exercice 1951.

Par arrêtés interministériels en date du 14 août 1952, ont été approuvés les budgets primitif et additionnel de la caisse nationale des monuments historiques pour l'exercice 1951, s'élevant respectivement, en recettes et en dépenses, à la somme de 132.942.302 F et 72.073.214 F.

Commission supérieure des monuments historiques.

Par arrêté du 13 août 1952, M. Defert, président du Touring-Club de France, a été nommé membre de la première section de la commission supérieure des monuments historiques.

Liste des candidats ayant obtenu le diplôme de décorateur de l'école nationale supérieure des arts décoratifs (promotion « Auguste Rodin » 1951-1952).

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 juin 1949, les candidats dont les noms suivent ont obtenu, en 1952, le diplôme de décorateur de l'école nationale supérieure des arts décoratifs:

1 Peraro (Jean-Pierre).
2 Mayet (Dominique).
3 Poulain (Pierre).
4 Mathieu (Pierre).
5 Quille (Henri).
6 Steiner (Régine).
6 Dubreuil (Louis).
8 Prieur (Marie).
9 Bertrand (Jeanne).
9 Bisserier (Claude).
9 Chauveau (Gérard).
9 Richier (Jean).
9 Denot (Jeannine).
14 Valour (Pierre).
14 Abeille (Claude).
14 Beaudouin (Robert).
14 Taranne (Louis).
18 Bonnet (Pierre).
18 Challe (Marie-Claude).
20 Desforges (Philippe).
21 Kolh (Charles).
21 Schilizzi (Nicole).
23 Thiel (Anita).
24 Corbin de Mangoux (Luce).
25 Bouquin (Robert).
25 Coulon (Francette).
25 Daymas (Marie-Claire).
25 Gueuillet (Jean).
29 Saint-Saëns (Marie).
30 Dehiau (Françoise).
31 Ransant (Jean).
32 Lecomte (Yves).
33 Defrance (Christian).
34 Biraud (René).
35 Toupet (Renée).

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Décret n° 52-829 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants des centres d'apprentissage publics.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 juillet 1952, page 7168, 2e colonne, 27e ligne, au lieu de: « le traitement moyen budgétaire compte tenu, le cas échéant », lire: « le traitement moyen budgétaire compte non tenu, le cas échéant ».

Indemnités allouées à certains personnels du conservatoire national des arts et métiers.

Le ministre de l'éducation nationale, le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 52-959 du 8 août 1952 relatif aux indemnités de certains personnels du conservatoire national des arts et métiers,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les personnels non fonctionnaires appelés temporairement à collaborer aux travaux de revision du catalogue du musée du conservatoire national des arts et métiers seront rémunérés au moyen d'indemnités fixées dans les conditions prévues aux articles 2 et 3 ci-dessous.

Art. 2. — A compter du 1er mars 1951, il sera alloué au personnel technicien chargé de la rédaction des nouveaux fascicules des catalogues et du reclassement des objets de collections une indemnité globale fixée pour chaque fascicule à un taux minimum de 10.000 F et dans la limite d'un taux maximum de 36.000 F.

Art. 3. — Les dactylographes chargées de la copie et du collationnement des fascicules du catalogue et des étiquettes seront rémunérées, si elles n'appartiennent pas au cadre d'une administration publique, sur la base du salaire horaire suivant:

Du 1er mars au 30 septembre 1951, 130 F.

A compter du 1er octobre 1951, 148 F.

Les manœuvres employés au collationnement, classement d'inventaires et déplacement matériel des objets des collections seront rémunérés sur la base du salaire horaire suivant:

Du 1er mars au 30 septembre 1951, 90 F.

A compter du 1er octobre 1951, 105 F.

Art. 4. — Le directeur du conservatoire national des arts et métiers est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 août 1952.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL POUISSET.

Pour le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN-MOREAU.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 1er septembre 1952 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 1er septembre 1952, M. Bertoli (Mathieu), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées à Ajaccio, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté par application de l'article 21 de la loi du 8 août 1947, de l'article 4 de la loi du 16 août 1936 et de l'article 4 du décret du 23 mai 1951 (code des pensions de retraite); 61 ans d'âge, 42 ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 1er octobre 1952.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Décret du 1er septembre 1952 portant admission à la retraite d'un ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Par décret en date du 1er septembre 1952, M. Liotard (Joseph), ingénieur en chef hors classe des ponts et chaussées à Digne, est admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, en application de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 et de l'article 4 du décret du 23 mai 1951 (code des pensions de retraite); 61 ans d'âge, 41 ans de services.

Ces dispositions prennent effet au 9 novembre 1952.

La cessation des fonctions de l'intéressé est fixée à la même date.

Approbation de la convention intervenue entre l'Etat et deux sociétés privées relative à la concession du chemin de fer de Denain-Forges à Lourches.

Par arrêté en date du 23 août 1952, est approuvée la convention intervenue le 3 octobre 1951 entre l'Etat, d'une part, la société « Denain-Anzin », société anonyme, et la société « Union sidérurgique du Nord de la France (Usinor) » d'autre part, relative à la concession du chemin de fer de Denain-Forges à Lourches.

Autorisation de prélèvement sur le produit des péages perçus au port de Boulogne-sur-Mer au profit de la chambre de commerce.

Par arrêté du 25 août 1952, la chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer a été autorisée à prélever sur les disponibilités des péages perçus à son profit au port de Boulogne-sur-Mer, la somme provisoirement évaluée à 9 millions de francs, nécessaire pour assurer, concurremment avec le montant d'une subvention de 20 millions de francs du département du Pas-de-Calais, le financement intégral d'une première tranche de travaux de voirie, approuvée par décision du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme du 7 novembre 1951, à exécuter dans la zone industrielle du port de pêche de Boulogne dite « zone du petit port ».

Autorisation de prélèvement sur le produit des péages perçus au port de Marseille au profit de la chambre de commerce.

Par arrêté du 25 août 1952, la chambre de commerce de Marseille a été autorisée à prélever, à partir du 1er janvier 1949 et pour chacune des années 1949 et 1950, sur les disponibilités des péages perçus à son profit au port de Marseille, une somme annuelle de 7.500.000 F en vue du payement de sa participation aux dépenses de fonctionnement des services municipaux de protection contre l'incendie du port de Marseille et de ses annexes.

Modification à l'arrêté du 9 juin 1952 réglementant la pêche à la sardine au filet tournant et coulissant, dans les eaux de la direction de l'inscription maritime de Nantes.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 9 janvier 1852 sur la pêche maritime côtière;

Vu les décrets du 4 juillet 1853 réglementant la pêche côtière dans les quatre premiers arrondissements maritimes;

Vu le décret du 21 juin 1888 portant réglementation de la pêche à la sardine sur le littoral Nord et Ouest;

Vu le décret du 9 juin 1926 portant réglementation de l'emploi des filets tournants et coulissants dans les eaux des quatre premiers arrondissements maritimes;

Vu l'ordonnance du 3 juin 1945 portant réorganisation des pêches maritimes et notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 9 juin 1952, portant réglementation de la pêche à la sardine au filet tournant et coulissant dans les eaux de la direction de l'inscription maritime de Nantes,

Arrête:

Art. 1er. — L'alinéa 1er de l'article 1er de l'arrêté susvisé du 9 juin 1952 est remplacé par le suivant:

« La pêche à la sardine au filet tournant et coulissant est interdite, chaque année, dans les eaux des quartiers d'inscription maritime de Vannes, de Saint-Nazaire et des Sables-d'Olonne, pendant la pêche de la sardine de rogue, en deçà des zones définies ci-après: »

Le reste de l'article 1er et de l'arrêté demeure sans changement.

Art. 2. — Le directeur de l'inscription maritime à Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel de la marine marchande*.

Fait à Paris, le 29 août 1952.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général de la marine marchande,
RENÉ COURAU.

Réglementation des suppressions de barrières des passages à niveau.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1952, page 8554:

1re colonne: article 4, avant-dernier alinéa, au lieu de: « pour une véhicule routier abordant le passage à niveau », lire: « pour un véhicule routier abordant le passage à niveau »; article 7, au lieu de: « l'importance des circulaires », lire: « l'importance des circulations ».

2e colonne, article 11, 1er alinéa, au lieu de: « les barrières des passages à niveau sur lesquels le service des trains de voyageurs est supprimé ou suspendu », lire: « les barrières des passages à niveau des lignes sur lesquelles le service des trains de voyageurs est supprimé ou suspendu ».

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 27 août 1952, M. Raboutot (Charles), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, à Charleville, a été chargé, à compter du 1er octobre 1952, de l'arrondissement Nord du service ordinaire des ponts et chaussées du département des Ardennes, en remplacement de M. Amathieu, appelé à un autre poste.

Par arrêté du 27 août 1952, M. Marcou (Maurice), ingénieur de 2e classe des ponts et chaussées, précédemment placé en position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, a été réintégré, à compter du 26 septembre 1952, dans les cadres de l'administration des travaux publics, des transports et du tourisme pour être affecté au service ordinaire du département de l'Ardèche.

Ecole nationale des ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 27 août 1952, MM. Hervouet (René), Lacautrière (Jean), Sportiello (Roger), anciens élèves de l'école polytechnique classés dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, ont été affectés, à compter du 16 octobre 1952, en stage d'études à l'école nationale des ponts et chaussées.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Approbation des statuts d'une société coopérative d'habitations à loyer modéré.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 28 août 1952, sont approuvés, en ce qui concerne la législation sur les habitations à loyer modéré, les statuts de la société coopérative des fonctionnaires postiers et agents de l'Etat des Bouches-du-Rhône, dont le siège est à Marseille, 13, rue Henri-Barbusse, tels qu'ils sont annexés audit arrêté.

Services extérieurs.

Par arrêté du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme en date du 29 août 1952, sont admis, à titre personnel, à compter du 1er janvier 1949, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, les ingénieurs en chef temporaires des services extérieurs du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme dont les noms suivent:

MM. Ballouï (Henri), Blain (Maurice), Caurier (Marie), Dinzart (Emile), Legentil (Lucien), Saimon (Pierre), Watel (Paul).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Institution d'une commission chargée de contrôler l'importation et la répartition des médicaments vétérinaires.

Le ministre de l'agriculture et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi validée du 8 février 1942;

Vu le décret du 26 décembre 1941 fixant les attributions du ministère de la santé publique;

Vu le décret du 6 novembre 1951 portant codification des textes législatifs concernant la pharmacie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué une commission chargée de contrôler l'importation et la répartition des médicaments vétérinaires importés et dont la composition est la suivante:

Un représentant du cabinet du ministre de l'agriculture, président;
Le chef des services vétérinaires;
Le directeur du laboratoire central des recherches vétérinaires;
Deux vétérinaires désignés par le ministre de l'agriculture;
Deux fabricants de produits vétérinaires désignés, l'un par le ministre de l'agriculture, et l'autre par l'union fédérale des pharmaciens de France;
Le président du groupement d'importation de produits destinés à la pharmacie et à la droguerie pharmaceutique;
Le chef du service central de la pharmacie.

Art. 2. — Le secrétariat de la commission prévue à l'article ci-dessus est assuré par le chef du bureau des importations du service central de la pharmacie au ministère de la santé publique.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole (services vétérinaires) et le chef du service central de la pharmacie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 septembre 1952.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN LE VERT.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES MALÉCOT.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 52-1021 du 1er septembre 1952 portant attribution aux pensionnés de la caisse de retraites de la France d'outre-mer résidant en Algérie et en Tunisie d'une indemnité compensatrice de l'impôt cédulaire prélevé sur les arrérages de pension échus le 1er décembre 1948.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 71 de la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires; ensemble le décret du 1er novembre 1928 et le décret du 21 avril 1950 pris pour l'application de cet article;

Vu le décret n° 48-1544 du 1er octobre 1948 portant aménagement du mode de perception de l'impôt sur les traitements, salaires, pensions et rentes viagères;

Vu le décret n° 50-1586 du 28 décembre 1950 portant attribution aux personnels retraités de l'Etat résidant en Algérie et en Tunisie d'une indemnité compensatrice de l'impôt cédulaire prélevé sur les arrérages de pension échus entre le 1er septembre et le 31 décembre 1948;

Décrète:

Art. 1er. — Les pensionnés de la caisse de retraites de la France d'outre-mer résidant en Algérie et en Tunisie percevront une indemnité compensatrice égale au montant des retenues prélevées, au titre de l'impôt cédulaire sur les traitements, salaires et pensions, sur les arrérages de leur pension échus le 1er décembre 1948.

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de la France d'outre-mer et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Le secrétaire d'Etat au budget,

JEAN-MOREAU.

Décret du 1er septembre 1952 reportant, pour l'année 1952, la date d'ouverture de la session budgétaire des assemblées territoriales en Afrique équatoriale française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 46-2371 du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées représentatives territoriales en Afrique équatoriale française;

Vu la loi n° 52-130 du 6 février 1952 relative à la formation des assemblées de groupe et des assemblées locales d'Afrique occidentale française, du Togo, d'Afrique équatoriale française et du Cameroun et de Madagascar,

Décrète:

Art. 1er. — La deuxième session ordinaire dite session budgétaire des assemblées territoriales en Afrique équatoriale française, s'ouvrira exceptionnellement entre le 1er octobre et le 1er novembre 1952.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 1er septembre 1952.

ANTOINE PINAY

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 1er septembre 1952 reportant, pour l'année 1952, la date d'ouverture de la deuxième session ordinaire de l'assemblée territoriale du Cameroun.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 46-2376 du 25 octobre 1946 portant création d'une assemblée territoriale au Cameroun, notamment son article 24,

Décrète:

Art. 1er. — La deuxième session ordinaire de 1952 de l'assemblée territoriale du Cameroun s'ouvrira exceptionnellement entre le 1er et le 30 septembre 1952.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* du Cameroun et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 1er septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 1er septembre 1952 approuvant la délibération n° 4 du 2 mai 1952 de l'assemblée territoriale de la Mauritanie modifiant les règles de perception des droits de place sur les marchés.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 25 octobre 1946 portant création d'assemblées territoriales en Afrique occidentale française, ensemble la loi du 6 février 1952;

Vu la délibération n° 4 du 2 mai 1952 de l'assemblée territoriale de la Mauritanie modifiant les règles de perception des droits de place sur les marchés;

Le conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée, en ce qui concerne les règles de perception, la délibération susvisée n° 4 du 2 mai 1952 de l'assemblée territoriale de la Mauritanie modifiant les règles de perception des droits de place sur les marchés.

Art. 2. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française, au *Journal officiel* de l'Afrique occidentale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 1er septembre 1952.

ANTOINE PINAY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 1er septembre 1952 portant titularisation du secrétaire général de l'Oubangui-Chari.

Par décret en date du 1er septembre 1952, M. Gagnon (Auguste-Léon-André), administrateur en chef de la France d'outre-mer, chargé par intérim des fonctions de secrétaire général de l'Oubangui-Chari, est titularisé dans ses fonctions.

Décret du 1er septembre 1952 admettant un administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Par décret en date du 1er septembre 1952, M. Nicolas (Louis-Eugène), administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services.

Mise en position de mission du directeur général des finances et de l'inspecteur général des eaux et forêts en Afrique équatoriale française.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 30 août 1952, M. Rey, inspecteur des finances de 2e classe, directeur général des finances de l'Afrique équatoriale française, et M. Gazonnaud (Pierre), inspecteur général des eaux et forêts, 3e échelon, en service à Brazzaville, ont été placés dans la position de mission en France, à compter de la date de leur départ de Brazzaville et pour une durée maximum d'un mois en vue de participer, à Paris à des conférences relatives à la situation financière de l'office des bois de l'Afrique équatoriale française.

Pendant la durée de leur mission, M. Rey (indice de traitement 720) et M. Gazonnaud (indice 750), classés au groupe I, auront droit au régime de rémunération prévu par les articles 6 et 15 du décret du 23 juin 1950.

Les dépenses résultant du payement des émoluments et indemnités prévus à l'article 2 ci-dessus sont imputables au budget de l'Afrique équatoriale française.

Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Agriculture.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 août 1952, MM. Simonnet (Michel), Bouchardy (Henri), Maucourant (Pierre), Divaret (Paul), Blanc (Georges), Victor-Pujebet (Gérard), Jacquin (Bernard), Château (Robert) et Jannaud (Germain), ingénieurs adjoints stagiaires des services de l'agriculture outre-mer, titulaires du certificat d'études d'agriculture tropicale, ont été nommés ingénieurs adjoints de 3e classe à titre provisoire.

Ces nominations prennent effet tant du point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté pour compter de la veille du jour de l'embarquement des intéressés.

Transmissions.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 août 1952, M. Satonnet (Hubert), directeur de 2e classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge de son emploi le 16 septembre 1952, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter de cette date.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 août 1952, M. Laviole (Edmond), receveur supérieur hors classe du cadre général des transmissions de la France d'outre-mer, atteint par la limite d'âge de son emploi le 7 septembre 1952, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter de cette date.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 août 1952, a été constaté l'avancement en échelon, dans les conditions fixées au tableau ci-après, des ingénieurs principaux du cadre général des travaux publics, des mines et des techniques industrielles de la France d'outre-mer dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	CLASSE ingénieur principal.	AVANCEMENT EN ÉCHELON		ANCIENNETÉ dans la classe.	ANCIENNETÉ CIVILE conservée		RAPPELS pour services militaires conservés et utilisables seulement pour l'avancement en classe.
		Nouvel échelon.	Pour compter du :		Dans l'échelon.	Dans la classe.	
I. — *Travaux publics.*							
MM. Barry (Camille)	1re classe.	2e échelon.	1er juillet 1952.	1er juillet 1950.	—	—	6 mois 19 jours.
Bordenave (Jean)	3e classe.	4e échelon.	1er août 1952.	1er août 1949.	—	—	—
Bourdillon (Jacques)	3e classe.	3e échelon.	1er octobre 1952.	16 octobre 1950.	Epuisée.	1 an 15 jours.	—
Fouchier (Pierre)	3e classe.	3e échelon.	1er octobre 1952.	1er mai 1951.	Epuisée.	1 an 7 jours.	—
Roussel (Jacques)	3e classe.	3e échelon.	1er octobre 1952.	1er mai 1951.	Epuisée.	1 an 7 mois.	—
Hirsch (Bernard)	3e classe.	3e échelon.	1er octobre 1952.	1er juin 1951.	Epuisée.	1 an 8 mois.	—
Guelfi (Pierre)	3e classe.	3e échelon.	1er octobre 1952.	1er novembre 1951.	Epuisée.	2 ans 1 mois.	—
II. — *Mines.*							
MM. Nicault (Jean)	3e classe.	4e échelon.	10 juillet 1952.	1er juin 1949.	—	—	—
Clairet (Jean)	3e classe.	3e échelon.	1er octobre 1952.	1er octobre 1950.	—	1 an.	—

Les avancements en échelon prennent effet des dates indiquées, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 6 août 1952, dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer ont été inscrits au tableau de nomination prévu à l'article 29 du décret du 15 juillet 1941:

M. Honoré (Gabriel), ingénieur adjoint de 3e classe stagiaire.

MM. Paulin (Jean), Savelli (François), Baron (Jacques), Aubignat (Louis), ingénieurs adjoints de 4e classe stagiaires.

MM. Durand (Alain), Petit (Jacques), adjoints techniques de 4e classe stagiaires.

Les intéressés sont titularisés dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer dans les conditions fixées au tableau ci-après:

TERRITOIRE	NOM	TITULARISÉ			
		pour compter du :	Au grade de :	avec ancienneté du :	avec rappels pour services militaires attribués de :
Somalis	M. Honoré	28 septembre 1952.	Ingénieur adjoint de 3e classe.	17 septembre 1951.	6 mois 24 jours.
Indochine	M. Paulin	28 mars 1952.	Ingénieur adjoint de 4e classe.	28 mars 1951.	3 ans 9 mois 9 jours.
Madagascar	M. Savelli	4 juin 1952.	Ingénieur adjoint de 4e classe.	2 juin 1951.	Néant.
Madagascar	M. Baron	12 août 1952.	Ingénieur adjoint de 4e classe.	12 juillet 1951.	1 an 20 jours.
Afrique équatoriale française.	M. Aubignat	1er septembre 1952.	Ingénieur adjoint de 4e classe.	16 août 1951.	11 mois 10 jours.
Madagascar	M. Durand	25 juin 1952.	Adjoint technique de 4e classe.	23 juin 1951.	Néant.
Afrique équatoriale française.	M. Petit	26 juillet 1952.	Adjoint technique de 4e classe.	24 juillet 1951.	11 mois 16 jours.

En application du dernier alinéa de l'article 36 du décret du 15 juillet 1941, ont été prononcés les premiers avancements automatiques en classe fixés au tableau ci-après:

NOM	AVANCEMENT			
	à la :	pour compter du point de vue de la solde du :	pour compter du point de vue de l'ancienneté du :	avec rappels pour services militaires conservés de :
MM. Paulin	3e classe d'ingénieur adjoint.	28 mars 1952.	28 mars 1951.	1 an 9 mois 9 jours.
Baron	3e classe d'ingénieur adjoint.	12 août 1952.	22 juin 1952.	Epuisés.
Aubignat	3e classe d'ingénieur adjoint.	6 septembre 1952.	6 septembre 1952.	Epuisés.
Petit	3e classe d'adjoint technique.	8 août 1952.	8 août 1952.	Epuisés.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Complément à l'arrêté du 1er août 1949 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission régionale chargée de statuer sur l'état d'inaptitude au travail des candidats au bénéfice d'une pension de vieillesse.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Vu l'arrêté du 1er août 1949,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 1er août 1949 est complété comme suit:

« Le secrétaire de la commission adresse aux parties intéressées, dans les dix jours et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, le texte de la décision motivée ».

Art. 2. — Le maitre des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 août 1952.

PIERRE GARET.

Complément à l'arrêté du 2 août 1949 pris en application de l'article 18 de l'ordonnance n° 45-170 du 2 février 1945 modifiée organisant sur de nouvelles bases les allocations aux vieux travailleurs salariés.

Le président du conseil, le secrétaire d'Etat au budget, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre de l'agriculture,
Vu l'arrêté du 2 août 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 19 (§ 2), de l'arrêté du 2 août 1949 est complété comme suit:

« Le secrétaire de la commission adresse au requérant, dans les dix jours, la décision motivée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception; il transmet, dans le même délai, à la caisse régionale d'assurance vieillesse ou à la caisse centrale de secours mutuels agricoles suivant le cas, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la décision et la copie *in extenso* du procès-verbal ».

Art. 2. — Le maitre des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale et le directeur des affaires professionnelles et sociales au ministère de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 août 1952.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PIERRE GARET.
Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
GABRIEL DU PONTAVICE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
DÉSIRÉ ARNAUD.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale
(secrétariat d'Etat à la guerre).

Par arrêté en date du 17 juin 1952, ont été nommés commis administratifs dans les services extérieurs de la guerre (intendance), en exécution des lois des 26 octobre 1946 et 19 août 1950 sur les emplois réservés:

M. Guerre (Charles), à Marseille (Bouches-du-Rhône).
M. Mohtachem (Lucien), à Bordeaux (Gironde).
Mme veuve Braive, née Lecuyer, à Paris.
M. Corazzini (Etienne), à Marseille (Bouches-du-Rhône).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), vient de faire paraître le

MEMENTO PRATIQUE DES ETRANGERS

préfacé par M. le ministre de la santé publique et de la population.

Dans ce recueil de 128 pages, format 14 × 20, ont été rassemblées les principales dispositions applicables aux étrangers en France.

Le **Mémento pratique des étrangers** n'a d'autre but que de mettre sous une forme méthodique et pratique à la disposition des nombreux services publics ou privés, des techniciens, des juristes, des services sociaux qui s'intéressent aux étrangers ou qui sont en contact avec eux la documentation de base dont ils ont besoin. Cet ouvrage réalise donc la mise au point qui s'avérait indispensable.

On trouvera dans ce mémento les rubriques suivantes:

— Conditions d'entrée, de séjour et relatives au travail des étrangers en France;
— Les travailleurs salariés;
— Les professions commerciales, industrielles et artisanales;
— Les exploitants agricoles;
— Réglementations particulières à certaines professions;
— Les étrangers et la sécurité sociale;
— Les étrangers et les lois d'assistance;
— Les étrangers et les groupements privés;
— Les étrangers et l'enseignement;
— Le mariage des étrangers en France et l'introduction dans ce pays des familles étrangères;
— L'acquisition de la nationalité française, etc.

Le **Mémento pratique des étrangers** est en vente, au prix de 250 F, aux éditions de *La Documentation française*, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), et expédié franco de port dès réception de la commande accompagnée de son montant (C. C. P. Paris 9.060-98).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	2 sept. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	3 septembre 1952 — Cours relevés avant Bourse	3 septembre 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)....	.... ..	349 95 .....
700 625	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	700 125 .....
363 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	364 .. ..
1215 25	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1215 50 .....
8003 75	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8007 50 .....
163 70	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Comptoir Général de Fers et Quincaillerie de Perpignan

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 29, QUAI VAUBAN
R. C. : Perpignan n° 2.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Avis d'amortissement.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1947 sont avisés que les titres suivants seront remboursables au pair, au siège social de la société, à partir du 1er octobre prochain, coupon n° 11 et suivants attachés :

10 21 33 86 120 174 243 297 371 473 476 480
681 841 999 1.012

Numéros restant à rembourser sur tirages antérieurs.

250 463 660 706 1.117

Le président du conseil d'administration,
Docteur CHARLES SUZANNE.

Société anonyme des TUBES de VALENCIENNES et DENAIN

CAPITAL : 780.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 6, RUE DARU, A PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 283171 B.

Obligations 3 3/4 0/0 1945 de 5.000 F nominal.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses 8.000 obligations de 5.000 F, émission 1945, la Société des tubes de Valenciennes et Denain a racheté sur le marché les 190 obligations dont l'amortissement était prévu au 1er octobre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort sur ces titres.

Les amortissements antérieurs ont également été effectués par voie de rachat en Bourse.

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.293.565.000 F
SIÈGE SOCIAL : SAINT-CHAMOND (LOIRE)
DIRECTION GÉNÉRALE : 12, RUE LA ROCHEFOUCAULD, PARIS
R. C. : Saint-Etienne n° 2699 ; Paris n° 83957.

Obligations de 10.000 F 6 1/2 0/0 1951.

Numéros des 1.667 obligations sorties au tirage du 14 août 1952 formant avec les obligations rachetées en Bourse la quantité de titres à amortir le 15 septembre 1952.

21.553 à 26.341

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 21 novembre 1951.)*

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 4 0/0 1931

Quarante-troisième tirage.

Le 18 août 1952, il a été procédé au siège de l'administration centrale de la Banque d'Etat du Maroc à Rabat, au tirage des 950 obligations dont les numéros suivent et qui seront remboursées au pair le 1er octobre 1952.

38.601 à 38.650 — 38.701 à 38.750 — 49.601 à 49.650 — 81.101 à 81.150 — 136.851 à 136.900 — 142.701 à 142.750 — 144.601 à 144.650 — 147.351 à 147.400 — 191.101 à 191.150 — 195.451 à 195.500 — 201.901 à 201.950 — 219.301 à 219.350 — 223.101 à 223.150 — 256.251 à 256.300 — 260.301 à 260.350 — 264.451 à 264.500 — 287.951 à 288.000 — 351.901 à 351.950 — 355.001 à 355.050.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc à Tanger, à la date du 14 août 1952.

1		=	1	62.851 à	62.855	=	5	96.872 à	96.875	=	4
605 à	617	=	13	62.857 à	62.874	=	18	98.063 à	98.068	=	6
629 à	633	=	5	62.876 à	62.890	=	15	98.663 à	98.677	=	15
451 à	1.500	=	50	62.892 à	62.900	=	9	98.698 à	98.700	=	3
2.851 à	2.900	=	50	66.598		=	1	99.051 à	99.057	=	7
3.158 à	3.182	=	25	66.790		=	1	99.061 à	99.100	=	40
3.198		=	1	68.475 à	68.477	=	3	102.360		=	1
4.641 à	4.644	=	4	70.112 à	70.131	=	20	102.370 et	102.371	=	2
4.646		=	1	70.150		=	1	102.381 à	102.385	=	5
6.351 à	6.400	=	50	72.951 à	72.966	=	16	102.396 à	102.400	=	5
8.101		=	1	72.968 à	72.976	=	9	104.161 à	104.171	=	8
9.307 à	9.310	=	4	72.979 à	72.991	=	13	104.173 à	104.175	=	3
18.577		=	1	72.993		=	1	104.177 à	104.185	=	9
18.701 à	18.715	=	15	73.001 à	73.008	=	8	104.196 à	104.200	=	5
18.730 à	18.746	=	17	76.451 à	76.490	=	40	110.551 à	110.600	=	50
19.387 et	19.388	=	2	76.499 et	76.500	=	2	111.551 à	111.600	=	50
21.253 et	21.254	=	2	76.651 à	76.654	=	4	117.401 à	117.423	=	23
22.851 à	22.900	=	50	77.742 à	77.744	=	3	117.425 à	117.429	=	5
27.201 à	27.211	=	11	79.701 à	79.727	=	27	117.442 à	117.448	=	7
27.216		=	1	79.733 à	79.750	=	18	118.109		=	1
27.222 à	27.250	=	29	81.856		=	1	125.203		=	1
30.665 à	30.684	=	20	81.877 et	81.878	=	2	125.851 à	125.853	=	3
30.698 et	30.699	=	2	81.884 à	81.886	=	3	125.894 et	125.895	=	2
30.867 à	30.870	=	4	81.890 à	81.894	=	5	127.501 à	127.550	=	50
30.883		=	1	81.896 et	81.897	=	2	128.198		=	1
30.885 et	30.886	=	2	82.701 à	82.703	=	3	130.101 à	130.150	=	50
30.896 à	30.900	=	5	82.725		=	1	135.265 à	135.267	=	3
33.551		=	1	82.732		=	1	135.278		=	1
33.554 à	33.564	=	11	82.745		=	1	135.295 à	135.299	=	5
33.573		=	1	84.702		=	1	138.107		=	1
33.575 et	33.576	=	2	84.705 à	84.707	=	3	139.347 à	139.350	=	4
33.580		=	1	84.710		=	1	141.738 et	141.739	=	2
33.582		=	1	84.728 à	84.730	=	3	146.410		=	1
36.030 et	36.031	=	2	84.744		=	1	146.413 et	146.414	=	2
41.101		=	1	85.678		=	1	150.009 à	150.913	=	5
41.103 à	41.150	=	48	88.651 à	88.700	=	50	150.915 à	150.919	=	5
42.451 à	42.498	=	48	89.608		=	1	150.921 à	150.927	=	7
44.760		=	1	91.801 et	91.802	=	2	150.935		=	1
44.765 à	44.768	=	4	91.805 à	91.808	=	4	153.301 à	153.350	=	50
44.778 à	44.780	=	3	91.813		=	1	154.201 et	154.202	=	2
44.784 à	44.786	=	3	92.201 à	92.206	=	6	154.209 à	154.212	=	4
44.798		=	1	92.216		=	1	154.221 à	154.223	=	3
50.051 à	50.100	=	50	94.803 et	94.804	=	2	154.232 à	154.236	=	5
51.332 à	51.334	=	3	94.818 à	94.826	=	9	154.241 à	154.243	=	3
51.338 et	51.339	=	2	94.829 à	94.831	=	3	154.249 et	154.250	=	2
52.501 à	52.550	=	50	95.151 à	95.197	=	47	154.351 à	154.361	=	11
55.127 et	55.128	=	2	95.200		=	1	154.366 à	154.392	=	27
55.130 à	55.134	=	5	96.251 à	96.269	=	19	156.151 à	156.156	=	6
55.137 à	55.144	=	8	96.271		=	1	156.167 à	156.250	=	84
59.862 et	59.863	=	2	96.273 à	96.300	=	28	159.051 à	159.100	=	50

162.651 à 162.656	= 6	259.951 à 259.962	= 12	316.042 à 316.050	= 9
162.658	= 1	259.970 à 259.972	= 3	317.055 à 317.100	= 46
162.664	= 1	259.974 à 259.981	= 8	319.001 à 319.008	= 8
162.674	= 1	260.601 à 260.650	= 50	319.010 à 319.050	= 41
162.680 à 162.682	= 3	261.601 à 261.650	= 50	327.201 à 327.212	= 12
162.685	= 1	264.256 et 264.257	= 2	327.216	= 1
162.700	= 1	264.283 à 264.285	= 3	327.227 à 327.233	= 7
173.232 à 173.234	= 3	264.288	= 1	327.249 et 327.250	= 2
173.237 à 173.249	= 13	264.290 à 264.292	= 3	327.701 à 327.750	= 50
174.396	= 1	264.300	= 1	328.901 à 328.950	= 50
176.642 et 176.643	= 2	264.401 à 264.447	= 47	335.716 à 335.725	= 10
178.126 à 178.132	= 7	264.450	= 1	335.731 à 335.733	= 3
178.135 et 178.136	= 2	267.201 à 267.250	= 50	335.743	= 1
179.651	= 1	267.390	= 1	335.751 et 335.752	= 2
179.658 à 179.700	= 43	268.895	= 1	340.067	= 1
184.870 à 184.874	= 5	270.001 à 270.050	= 50	340.084	= 1
184.886 et 184.887	= 2	273.101 à 273.150	= 50	340.089 à 340.092	= 4
185.601 à 185.603	= 3	275.209	= 1	340.651 à 340.693	= 43
185.639 à 185.642	= 4	276.751	= 1	340.699 et 340.700	= 2
186.651	= 1	277.504 à 277.508	= 5	341.301 à 341.304	= 4
187.551 à 187.600	= 50	277.510	= 1	341.306 à 341.311	= 6
196.105 à 196.109	= 5	277.514 à 277.530	= 17	341.315 à 341.350	= 36
200.531	= 1	277.532 à 277.537	= 6	343.222 à 343.224	= 3
200.536 à 200.543	= 8	277.548 à 277.550	= 3	343.851 à 343.869	= 19
202.312 à 202.336	= 25	280.508	= 1	343.872 à 343.882	= 11
202.652	= 1	281.509 à 281.518	= 10	343.889 à 343.900	= 12
202.663	= 1	281.865 à 281.868	= 4	347.604 et 347.605	= 2
202.666 à 202.674	= 9	282.957 à 282.963	= 7	347.610 à 347.619	= 10
203.751 à 203.753	= 3	282.966 à 283.011	= 46	347.818 et 347.819	= 2
203.756 à 203.800	= 45	283.014	= 1	348.563 à 348.565	= 3
204.251 à 204.300	= 50	283.016 à 283.028	= 13	350.126 à 350.130	= 5
210.910	= 1	284.951 à 285.000	= 50	350.715 à 350.750	= 6
211.502	= 1	285.701 et 285.702	= 2	350.801 à 350.850	= 50
211.510 à 211.528	= 19	285.708 et 285.709	= 2	352.601 à 352.640	= 40
211.549 et 211.550	= 2	285.740	= 1	352.642 à 352.650	= 9
212.151 à 212.162	= 12	285.753 à 285.761	= 9	355.351 à 355.400	= 50
214.818 à 214.821	= 4	285.764 à 285.799	= 36	355.751 à 355.769	= 19
214.833	= 1	290.501 à 290.550	= 50	355.773 à 355.775	= 3
217.316 à 217.319	= 4	294.965	= 1	355.781 à 355.800	= 20
217.332 et 217.333	= 2	298.671 à 298.680	= 10	361.051 à 361.068	= 18
217.340 à 217.342	= 3	299.004 et 299.005	= 2	361.076 à 361.100	= 25
217.601 à 217.603	= 3	299.011 à 299.037	= 27	361.109 à 361.118	= 10
217.614 à 217.626	= 13	299.043 à 299.050	= 8	363.497 et 363.498	= 2
217.633 à 217.650	= 18	299.551 à 299.600	= 50	365.001 à 365.022	= 22
221.952 à 222.000	= 49	300.201 à 300.250	= 50	365.024 à 365.050	= 27
224.601 à 224.640	= 40	301.901 à 301.949	= 49	365.451 à 365.500	= 50
224.642 à 224.650	= 9	302.267 à 302.273	= 7	365.510 et 365.511	= 2
235.215 à 235.250	= 36	302.284 à 302.287	= 4	366.401	= 1
236.128	= 1	302.297 à 302.300	= 4	366.858 à 366.860	= 3
236.131 et 236.132	= 2	303.866 à 303.869	= 4	366.881	= 1
236.149	= 1	304.551 à 304.561	= 11	367.161	= 1
236.851 à 236.900	= 50	304.566 à 304.600	= 35	367.176	= 1
237.801 à 237.850	= 50	308.657	= 1	367.179	= 1
239.701 et 239.702	= 2	308.680	= 1	368.724	= 1
239.705 et 239.706	= 2	308.690	= 1	368.745	= 1
239.711 à 239.715	= 5	308.694	= 1	374.399 et 374.400	= 2
242.001 à 242.050	= 50	309.613 et 309.614	= 2	375.120 et 375.121	= 2
245.651 à 245.664	= 14	309.621 à 309.623	= 3	375.124	= 1
245.668 à 245.677	= 10	309.638 à 309.640	= 3	375.851 à 375.853	= 3
245.688 à 245.693	= 6	309.643 à 309.647	= 5	375.856 à 375.871	= 16
246.808 à 246.813	= 6	310.401 à 310.450	= 50	375.878 à 375.881	= 4
246.818	= 1	313.651 à 313.700	= 50	375.887 à 375.900	= 14
247.751 à 247.800	= 50	314.301 à 314.324	= 24	382.176 à 382.180	= 5
249.201 à 249.244	= 44	314.326 à 314.336	= 11	386.801 à 386.850	= 50
249.246 à 249.250	= 5	314.344 à 314.350	= 7	387.837 à 387.839	= 3
252.501 à 252.549	= 49	315.701 à 315.718	= 18	388.056 et 388.057	= 2
253.701 et 253.705	= 2	315.720 à 315.722	= 3	388.062 et 388.063	= 2
253.732	= 1	315.724 à 315.728	= 5	388.068	= 1
256.023 à 256.026	= 4	315.730 à 315.750	= 21	388.093 à 388.098	= 6
256.039 et 256.040	= 2	316.001 à 316.006	= 6	388.451 à 388.500	= 50
257.529 à 257.535	= 7	316.011 à 316.013	= 3	389.563 à 389.568	= 6
257.601 à 257.650	= 50	316.015 à 316.030	= 16	389.571 et 389.572	= 2

Total: 4.665 obligations.

Compagnie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa (Tunisie)

Société anonyme au capital de 3.508.200.000 F

Siège social: 60, rue de la Victoire, PARIS (9e)

Registre du commerce: Seine 25317.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat de 331 obligations 6 1/2 0/0 1950.

Liste numérique des 331 obligations 6 1/2 0/0 1950 sorties au deuxième tirage d'amortissement effectué le 1er septembre 1952.

18.868 à 19198

Le remboursement de ces obligations s'effectuera à partir du 1er octobre 1952 chez MM. Mirabaud et Ce, banquiers, 56, rue de Provence, à Paris, ainsi qu'aux guichets:

De la Société générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris;
Du Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris;
De la Société nouvelle de la compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, à Paris,

et dans leurs succursales et agences en France.

L'Appareillage Electro-Industriel Petrier, Tissot et Raybaud

Société anonyme au capital de 135 millions de francs

Siège social: 210, avenue Félix-Faure, LYON

R. C.: Lyon B 456.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 6.000 obligations 4 1/4 0/0 1936 de 2.000 F, la Société de l'appareillage électro-industriel Petrier, Tissot et Raybaud a racheté en Bourse 298 obligations correspondant à l'annuité prévue au tableau d'amortissement de l'emprunt pour le 1er octobre 1952.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.

Les obligations amorties antérieurement ont toutes été remboursées.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Szymczyk (Joseph), né à Paris (11e) le 16 novembre 1930, demeurant à Paris, 23, rue Berthollet, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Sincy ou Saincy.

Mme Sonia-Jeanne Szczureck, divorcée, née le 25 juin 1926 à Lyon (2e), demeurant à Fécamp, école maternelle Paul-Bert, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Surec.

M. Nen Le Cong (Gaston), sous-lieutenant, né à la Tronche (Isère), le 13 février 1930, 22, rue Myron-Herrick, Reims (Marne), adresse au garde des sceaux une requête tendant à substituer à son nom patronymique de Nen Le Cong celui de Grandjean.

M. Ben Hayoun (Isaac), né à Relizane le 27 octobre 1903 de Ben Hayoun (Chemaya) et de Smadja (Esther), employé de commerce, demeurant à Oran, 17, boulevard Fulton, adresse au garde des sceaux une requête en son nom et en celui de ses enfants mineurs: Charles-Marcel, né à Oran le 27 août 1933; Colette, née à Oran le 6 mars 1937 et Eugène-Henri, né à Oran le 20 août 1942, à l'effet de substituer à leur nom patronymique celui de Morera et de substituer à son prénom Isaac celui d'Isidore.

M. Mandelbaum (Aron), dit Armand, né le 12 avril 1895 à Piatra Neamtu (Roumanie), demeurant à Saint-Raphaël, avenue du Château-d'Eau, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Françoise-Marie, née le 7 avril 1944 à Belley (Ain), et Esther-France, née le 13 février 1946 à Saint-Raphaël, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lamandier (Armand).

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Holman, avoué, à Falaise.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Falaise en date du 30 juillet 1952, rendu sur requête présentée au nom de M. Jules-Emile Marie, demeurant à Martigny-sur-l'Ante, il a été donné acte à ce dernier de sa demande d'envoi en possession de la succession de Mme Hélène Louise Gondouin, son épouse, décédée à Martigny-sur-l'Ante le 1er septembre 1951, sans laisser aucun héritier connu au degré successible et, avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

A Falaise, le 1er septembre 1952.

E. Holman.

AVIS DIVERS

BLANZY-OUEST

Société anonyme au capital de 202.092.000 F

Siège social: 73, boulevard Haussmann, PARIS (8e)

R. C.: Seine 234195 B.

MM. les obligataires de cette société sont informés qu'il sera procédé le vendredi 12 septembre 1952, à neuf heures trente, dans les bureaux de la Société générale, 112, avenue Kléber, à Paris, au sixième tirage (22e amortissement) des obligations à 1/2 0/0 1930.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901)

5 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer. **Union sportive Aix-en-Issart.** But: éducation physique et sports. Siège social: école d'Aix-en-Issart.

6 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Amicale des martyrs otages, résistants, fusillés, internés, déportés, otages résistants.** But: entretenir le souvenir des morts, maintenir des liens d'amitié entre ses membres et les soutenir moralement et matériellement. Siège social: 12, impasse Henri-Yvonnet, Bordeaux.

6 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Comité des fêtes de Château-du-Loir.** But: organiser des fêtes et manifestations tendant à maintenir le bon renom du pays. Siège social: mairie de Château-du-Loir.

6 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Verdun. **Union sportive damvilloise.** But: éducation physique, athlétisme, sports d'équipe. Siège social: mairie de Damvillers.

8 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montargis. **Syndicat d'initiative de Lorris.** But: prospérité de Lorris, par le développement du tourisme. Siège social: mairie de Lorris.

8 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Société amicale des chasseurs de Noailles.** But: favoriser le libre exercice de la chasse, reproduction du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Noailles.

8 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association sportive et athlétique de Villeparisis.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: taverne du Colisée, 79-81, place Henri-Barbusse, Villeparisis.

11 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive S. W.** But: organisation des loisirs et des sports pour le personnel. Siège social: 36, quai National, Puteaux.

(*Cette insertion annule et remplace celle parue au* Journal officiel *du 29 août, page 8616, 2e colonne, 4e annonce.*)

11 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. Les Vacances populaires enfantines modifie ses statuts, son bureau et son titre, qui devient **Vacances populaires enfantines (Maison d'enfants de l'union nationale pour le soutien et la protection de l'enfance).** Siège social: 122, avenue Philippe-Auguste, Paris.

12 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Saint-Gilles de Rochefort.** But: pratique de la chasse, répression du braconnage et destruction des nuisibles. Siège social: chez M. Stevenin (Henri), au Pin-Bouchin, commune de Machézal.

14 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des chasseurs de Rivière.** But: favoriser la protection du gibier, réprimer le braconnage et le maraudage, respecter les récoltes et interdire la chasse sur les propriétés appartenant aux membres de l'association, aux personnes autres que les sociétaires. Siège social: mairie de Rivière.

18 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-le-Comte. **Amicale des anciens marins de Fontenay-le-Comte.** But: conserver et renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les anciens marins. Siège social: café de la Gerbe d'Or, à Fontenay-le-Comte.

18 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association d'enseignement agricole et ménager rural de Vigneux-de-Bretagne.** But: enseignement agricole et ménager de la jeunesse. Siège social: chez M. Jean Bretecher, au bourg de Vigneux-de-Bretagne.

18 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères-de-Bigorre. **Amicale de Gargas.** But: grouper les propriétaires et habitants de la commune pour organiser la chasse, instituer une réserve, repeupler le gibier, protéger les récoltes, détruire les nuisibles, répression du braconnage. Siège social: chez M. Dulhom, Aventignan.

19 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Société de chasse en plaine de Coulanges-sur-Yonne—Festigny.** But: protection du gibier et repeuplement, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie de Coulanges-sur-Yonne.

19 août 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Comité d'aménagement du territoire de la région lyonnaise.** But: étudier les ressources, les besoins et les possibilités de la région, harmoniser un développement rationnel de toutes les activités: transports, industrie, commerce, habitat, tourisme, urbanisme; inspirer et promouvoir toutes mesures et initiatives propres à faciliter le développement et la prospérité de la région. Siège social: 26, place Tolozan, Lyon.

19 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association amicale des centres internationaux de jeunesse.** But: prolonger les liens d'amitié établis par les usagers des centres, aider à la constitution de centres de vacances. Siège social: 8, rue Alibert, Paris.

20 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Pétanque sorédienne.** But: pratique du sport de boules. Siège social: salle de réunions de Sorède.

20 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des propriétaires, locataires de chasse, fermiers et chasseurs de Breteuil-sur-Iton.** But: favoriser le libre exercice du droit de chasse, réprimer le braconnage et la destruction du gibier, aider à son repeuplement. Siège social: mairie de Breteuil-sur-Iton.

20 août 1952. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **La Parfaite de Vérizet.** But: conservation et protection du gibier, répression du braconnage et préservation des récoltes en période de chasse. Siège social: domicile du président, à Vérizet.

23 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Art, culture, loisirs.** But: de façon générale, toute activité non commerciale, favorisant la diffusion de la culture, de l'éducation populaire et l'organisation des loisirs, sous toutes les formes par de saines distractions, telles que séances récréatives, artistiques, théâtrales, cinématographiques et musicales. Siège social: 10, rue Maurice-Rollinat, Guéret.

22 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche. **Sou des écoles laïques de Juliénas.** But: continuer le but éducatif de l'école et venir en aide moralement et financièrement à l'école laïque. Siège social: mairie de Juliénas.

22 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Association des chasseurs propriétaires de Thibouville.** But: réglementation de la chasse en vue de la conservation du gibier, la destruction des animaux nuisibles et la répression du braconnage. Siège social: mairie de Thibouville.

22 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association sportive de la Société des accumulateurs fixes et de traction (S. A. F. T.).** But: pratique de divers sports et exercices physiques. Siège social: 113, boulevard Alfred-Daney, Bordeaux.

22 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Groupe d'initiation artistique des élèves des écoles communales de garçons et de filles, 5, rue de la Providence, Paris (13e).** But: donner aux enfants des deux écoles un accès direct et vivant aux formes les plus diverses du patrimoine littéraire et artistique. Siège social: 5, rue de la Providence, Paris.

23 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bonneville. **Association du Clair logis.** But: création et propagation d'œuvres de caractère culturel, social et spiritualiste. Siège social: Ponchy « Andey ».

26 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture du Vigan. **Association des maisons familiales du Vigan.** But: éducation populaire en milieu rural et organisation familiale de l'apprentissage agricole et l'enseignement ménager rural. Siège social: chez M. Larbot, docteur vétérinaire, le Vigan.

26 août 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Amand. **Société des chasseurs de la commune d'Ignol.** But: protection, réglementation de l'exercice de la chasse et répression du braconnage. Siège social: mairie d'Ignol.

26 août 1952. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Comité des fêtes de Saint-Germain-en-Laye.** But: coordonner les activités artistiques, culturelles de toutes les sociétés, établir un calendrier des fêtes et manifestations et assurer la liaison avec la municipalité. Siège social: mairie de Saint-Germain-en-Laye.

28 août 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Association départementale des familles de France** (familles nombreuses et jeunes foyers). But: étudier et défendre tous intérêts matériels et moraux des familles et créer tous services à leur intention. Siège social: 15, rue de la République, Carcassonne.

28 août 1952. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Syndicat de chasse de Nouaille.** But: grouper les propriétaires et habitants de la commune en vue de la protection du gibier, son développement, la destruction des nuisibles et la répression du braconnage. Siège social: mairie de Nouaille-Maupertuis.

29 août 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association locale des aides familiales rurales de Jacou.** But: venir en aide aux mères de famille. Siège social: chez M. Arlery, Jacou.

29 août 1952 Déclaration à la préfecture de la Charente. **Association des propriétaires et chasseurs d'Orgedeuil.** But: protection du gibier et repeuplement sur le terrain de l'association. Siège social: chez M. Niort, à Orgedeuil.

29 août 1952. Déclaration à la préfecture de police. **L'Œuvre du patronage laïque municipal de Saint-Denis** transfère son siège social de la mairie de Saint-Denis au 40, rue Auguste-Poullain, Saint-Denis.

30 août 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Association amicale des chasseurs et propriétaires de Sainte-Melaine-sur-Aubance.** But: protection des récoltes, répression du braconnage. Siège social: mairie de Sainte-Melaine-sur-Aubance.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.